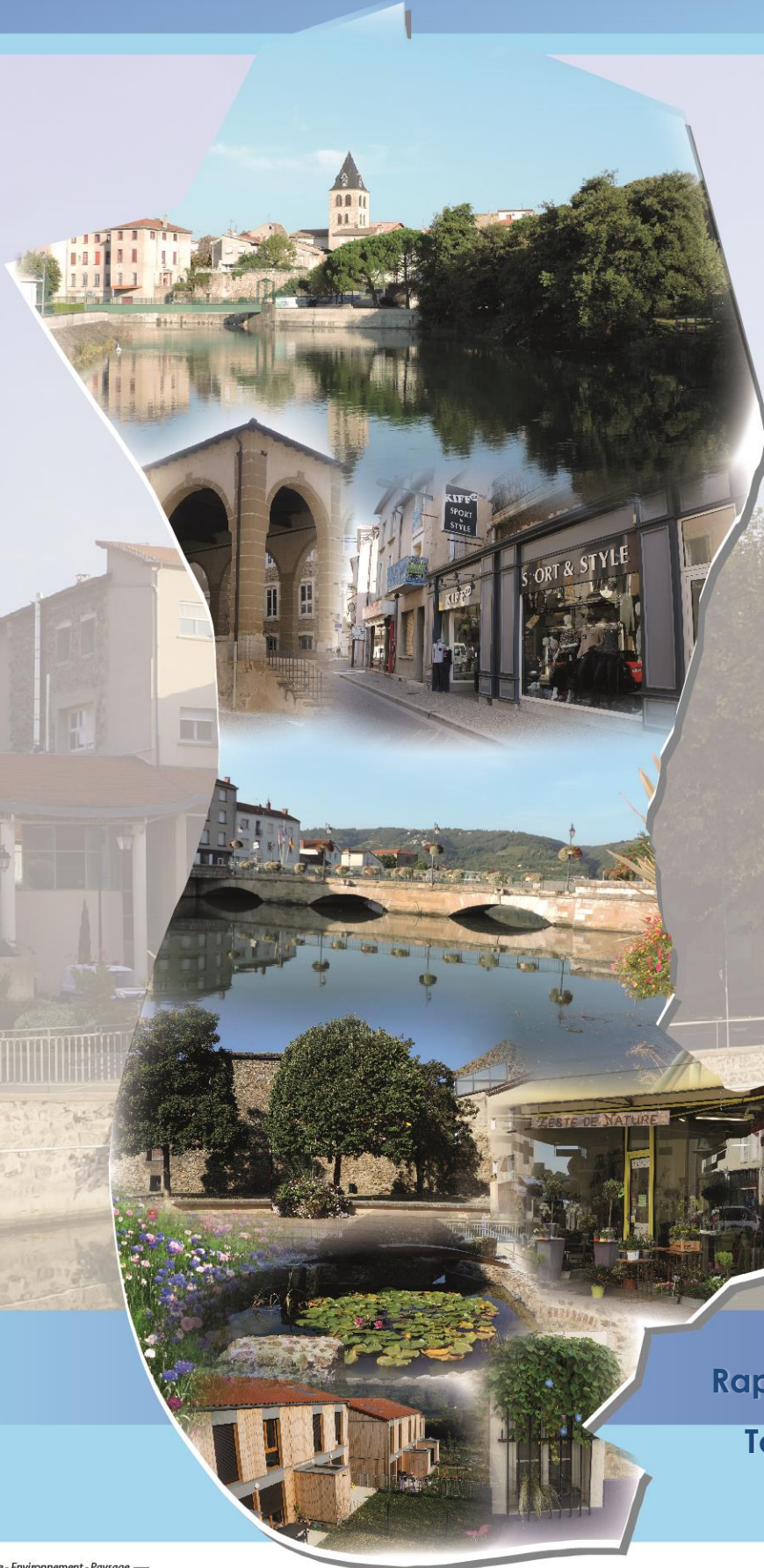




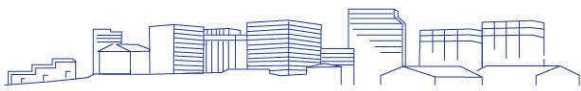
# Plan Local d'Urbanisme de Saint-Vallier



Rapport de présentation

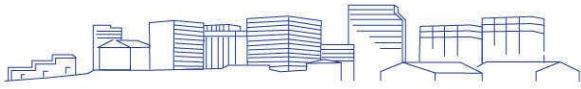
Tome 1 – Diagnostic

Arrêt



## Sommaire

<b>1</b>	<b>Bref historique et patrimoine ..... 4</b>	7.2	L'organisation urbaine et les typomorphologies ..... 89
1.1	Bref historique..... 4	7.3	Le fonctionnement urbain..... 96
1.2	Patrimoine..... 6	7.4	Les projets urbains structurants de la commune ..... 98
1.3	Le projet de SPR ..... 12	7.5	Les densités et la consommation foncière 100
1.4	Les atouts, contraintes et enjeux du patrimoine ..... 16	7.6	Les capacités de développement urbain avant la révision du PLU ..... 103
<b>2</b>	<b>Analyse paysagère ..... 17</b>	7.7	Les équipements ..... 105
2.1	Contexte général – les documents supra-communaux..... 17	7.8	Le document d'urbanisme avant la présente révision ..... 108
2.2	Les grands paysages perçus ..... 21	7.9	Les principaux enjeux urbains..... 109
2.3	Entités paysagères ..... 22	<b>8</b>	<b>Les évolutions socio-économiques ..... 110</b>
2.4	Analyse des séquences paysagères .... 30	8.1	3 966 habitants au 1/1/2014 ..... 110
2.5	La trame verte ..... 34	8.2	Le nombre de ménages croît plus vite que le nombre d'habitants ..... 111
2.6	Les atouts, contraintes et enjeux du paysage..... 37	8.3	Un profil de moins en moins familial.... 112
<b>3</b>	<b>État initial..... 38</b>	8.4	Les employés moins souvent logés sur la commune que les ouvriers, ..... 112
3.1	Contexte physique ..... 38	8.5	Un taux de chômage stable..... 112
3.2	Ressource en eau ..... 42	8.6	Un revenu médian de 17 032 € par UC en 2013 113
3.3	La trame verte et bleue ..... 44	8.7	7 logements sur 10 en collectif..... 114
3.4	Les enjeux concernant l'état initial de l'environnement..... 60	8.8	Une faible production de logements .. 119
<b>4</b>	<b>Risques et nuisances ..... 61</b>	8.9	Les enjeux concernant la démographie et l'habitat ..... 122
4.1	Les risques naturels..... 61	8.10	Les activités économiques ..... 123
4.2	Risques technologiques et industriels ... 64	8.11	Les enjeux concernant les activités économiques ..... 130
4.3	Les nuisances ..... 65	<b>9</b>	<b>L'agriculture ..... 131</b>
4.4	Les enjeux concernant les nuisances et les risques ..... 70	9.1	Caractéristiques générales ..... 131
<b>5</b>	<b>Environnement humain ..... 71</b>	9.2	Les principaux enjeux concernant l'agriculture..... 134
5.1	La mobilité ..... 71	<b>10</b>	<b>Les principales contraintes réglementaires ..... 135</b>
5.2	Les déchets ..... 75	<b>11</b>	<b>Synthèse des principaux enjeux ..... 136</b>
5.3	Les réseaux..... 75		
5.4	Les enjeux concernant l'environnement humain ..... 81		
<b>6</b>	<b>L'énergie ..... 82</b>		
6.1	État des lieux ..... 82		
6.2	Le logement et les performances énergétiques sur le territoire ..... 83		
6.3	Les enjeux concernant l'énergie ..... 86		
<b>7</b>	<b>La situation urbaine ..... 87</b>		
7.1	Les dynamiques urbaines ..... 87		



## Profil

- Superficie : 5,4 km<sup>2</sup>
- Population en 2015 : 3935 habitants (chiffres publiés en 2018)
- Densité de population / ha : environ 7,4 habitants / ha

### Commune intégrée au territoire :

- Communauté de communes de Porte DrômArdèche
- SCOT des Rives du Rhône

### Ses limites territoriales sont définies par les communes suivantes :

Au Sud : Ponsas

A l'Ouest : Sarras, Ozon

Au Nord : Laveyron

A l'Est : Saint-Uze, Saint-Barthélémy-de-Vals



## 1 Bref historique et patrimoine

### 1.1 Bref historique

L'occupation de la région est très ancienne, comme en témoigne les ossements découverts au milieu du XIXe siècle sur le plateau de Montrebut, (gisement pliocène supérieur de Saint-Vallier, période du villafranchien moyen)

La région de St Vallier était occupée par la tribu des Allobroges avant la conquête romaine.

**A l'époque romaine** la ville s'est développée sous le nom d'Ursili. Elle était alors une station romaine sur la Via Agrippa, référencée dans l'itinéraire d'Antonin, et un petit port fluvial au bord du Rhône. Une borne milliaire romaine a d'ailleurs été trouvée en 1620 avec l'inscription "TIB CLAUDIVS CAESAR GERMANICVS PONT MAXIMVS IMPERATOR. XXV" (Tibère Claude César Germanicus, grand prêtre, empereur vingt-cinq milles).

**Au Moyen-Âge** la ville a pris le nom d'Orsolles, puis de Saint-Vallier en référence à Valère un des premiers évêques de Viviers.

**Au IXe siècle**, la cité s'est enfermée dans des remparts, dont certains sont encore visibles (place d'Orsolles).

Jusqu'en 1270, Saint-Vallier est rattachée à la maison de Bourgogne, avant d'être transférée par dot à la famille de Poitiers.

**Au XVe siècle**, les habitants de Saint-Vallier ont négocié, avec le seigneur Aimar VI de Poitiers, le remplacement de plusieurs impôts par un droit de ville franche.

Saint-Vallier fut un lieu de rendez-vous pour plusieurs croisades :

- En 1147, pour la deuxième croisade ;
- En 1188, pour la troisième croisade : lieu de rendez-vous des gentilshommes du Dauphiné ;
- En 1248, pour la septième croisade

Les Poitiers, seigneurs de Saint-Vallier, ont fourni le personnage historique le plus connu de la ville : Diane de Poitiers, dont il reste encore le château (1276).

Pendant **les guerres de religion**, à la deuxième moitié du XVIe siècle, les Huguenots sont passés à Saint-Vallier.

**L'activité industrielle** s'est développée à Saint-Vallier dès le **XVIIIe siècle**, et la ville a longtemps été une petite cité ouvrière, avec 2 activités principales : la céramique et le textile.

#### ✓ **La céramique**

En 1789, deux frères de la famille Revol découvrent dans la proche commune de Saint-Barthélemy-de-Vals une carrière de sable kaolino-feldspathique qui leur permet de créer deux fabriques de grès fins vers 1800 à Ponsas, puis à Saint-Uze. Les frères Revol s'associent au chimiste M. Raymond pour fabriquer des ustensiles de cuisine et de chimie, dont des creusets, que l'on achetait alors en Allemagne. Cette terre d'acier est rendue complètement imperméable par un début de vitrification. On en fait des ustensiles hygiéniques (appellation « porcelaine hygiénique », « hygiocérame »).

Cette production est présentée avec succès à l'Exposition Industrielle de Paris de 1834. En réaction à ce succès, d'autres fabriques voient le jour, jusqu'à une douzaine dans les villages de Saint-Uze, Saint-Vallier, Ponsas, Andancette, Érôme, Épinouze. Les productions se diversifient : isolateurs électriques, carrelage, encrier, éviers, articles funéraires, objets publicitaires dont les carafes à eau jaune Ricard.

#### ✓ **Le textile**

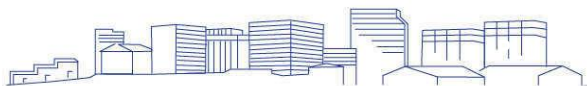
Au XIXe siècle, des entreprises de moulinage, de tissage et de filature de soie s'installent à proximité des cours d'eau. La main d'œuvre est alors majoritairement constituée de femmes et d'enfants.

En **1850** Saint-Vallier est traversée par **la ligne de train** Paris-Marseille construite en 1850 par la Compagnie du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée.

Cette ligne coupa la vieille ville en deux mais donna à Saint-Vallier une gare et donc un avantage d'accès. Le premier train de la ligne passe le 16 avril 1855 à Saint-Vallier.

Le 29 octobre 1893, le tramway de la Galaure est ouvert au public, reliant Saint-Vallier au Grand-Serre (chemins de fer départementaux de la Drôme).

A la fin du siècle, la modification des sources d'énergie (houille...) et la maladie du ver à soie entraînent la fermeture de plusieurs usines de soierie.



**Au XXème siècle**, avec la proximité du Rhône, comme source d'énergie et voie fluviale, une papeterie s'installe au nord de Saint-Vallier, ainsi qu'une usine de pièces détachées pour l'aviation.

La **deuxième guerre mondiale** a marqué la ville. À l'issue de la bataille de France (1940), des artilleurs et le génie français font exploser le pont suspendu sur le Rhône.

Le 11 novembre 1942, lors de l'opération Anton des chars allemands passent dans la ville. Plusieurs actions de résistance sont réalisées.

Le 16 août 1944, durant le débarquement de Provence, un bombardement américain de la 15th USAAF visant la voie de chemin de fer pendant la fuite des allemands s'abattit accidentellement sur le quartier du Champ de Mars tuant de nombreux Saint-Vallierois, et modifiant profondément la ville : le bombardement a détruit une majeure partie du sud de la commune. Un monument en mémoire de cette tragédie se trouve au cimetière de Saint-Vallier ainsi que les noms des victimes sur le monument aux morts.

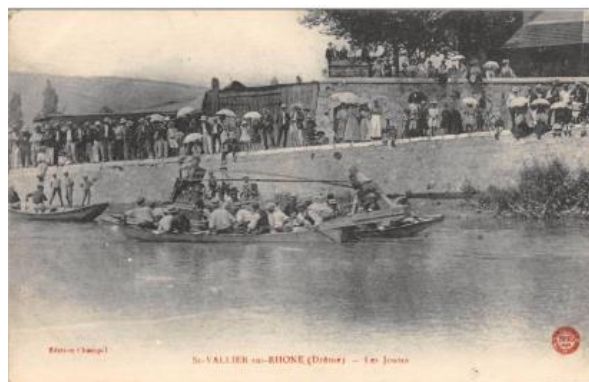
**L'activité agricole historique de la viticulture** a connu une pause entre le début du XXe et le début du XXIe siècle.

**Les cours d'eau** ont aussi marqué l'histoire de la ville :

- La Galaure a longtemps abrité un bassin de joutes
- Le Rhône et ses crues ont rythmé la vie avant la canalisation



« La Tuilerie », ancien bâtiment industriel en briques de 1856 entre la RN7 et la voie ferrée



Carte postale Joutes sur la Galaure (1900 ?)



Niveaux de crues 1856 et 1896 avant la canalisation



## 1.2 Patrimoine

Saint-Vallier dispose d'un patrimoine bâti intéressant qu'elle a su mettre en valeur.

Tous les vestiges du passé peuvent être découverts en suivant le parcours historique fléché, qui forme un véritable circuit dans la vieille ville.

### Sites archéologiques :

- De Laveyron vers Ponsas : Voie d'Agrippa (gallo-romaine)
- Près de l'Eglise : château fort, stèle funéraire (Moyen-Age)
- Près de l'Eglise : ancien couvent de Saint Ruf (Moyen-Age)
- Entre l'Eglise et le Château de Diane de Poitiers : maison (Époque moderne)
- Les Rioux : sépulture, stèle funéraire (Moyen-Age), château fort (Époque moderne)
- Croix de Thoré, Montrebut : Gisement paléontologique (Paléolithique)
- Entrée Sud de St Vallier : ancien couvent des Picpus ou des Pénitents (actuel hôpital), caveau, sépulture (Époque moderne)

Il n'y a pas de zone de présomption de prescriptions archéologiques sur la commune.

### Les monuments protégés

- ✓ **Le château de Diane de Poitiers – classement le 21/01/1994**

Il fut construit au XV<sup>ème</sup> siècle. Bâtiment carré avec tours d'angle, il est entouré d'un parc dessiné par Le Nôtre. Des terrasses y furent ajoutées en 1752.

Diane de Poitiers est née dans ce château en 1499. Elle devient par la suite la maîtresse de François Ier, puis d'Henri II.

Le château ne se visite pas, mais on peut en admirer une partie en remontant la rive gauche de la Galaure.

- ✓ **L'église St Valéry – Classement par inscription le 04/07/1972**

Le bâtiment primitif, de style roman datait du XII<sup>ème</sup> siècle. Il n'en reste plus qu'un mur, sur la façade sud. Le contraste des teintes est dû à l'utilisation de roches différentes : ocre de molasse, blanc de calcaire et noir de pierre volcanique.

Le chœur est de style gothique flamboyant et comporte un beau retable classique du XVII<sup>ème</sup> siècle. Le clocher fut érigé entre 1611 et 1623.



Château de Diane de Poitiers et jardins vus depuis la cote



Château de Diane de Poitiers et jardins vus depuis la ville



Eglise St Valéry



### Les autres éléments du patrimoine

- Vestiges de remparts de la **place d'Orsolles**,
- **Deux tours** :
  - La tour du IVème siècle, demi-cylindrique se trouve au nord de la commune, près de la voie ferrée. Actuellement elle est remblayée de 5 m et a été descendue de 3m. A l'origine, cette tour faisait 16,50m ; ses murs diminuaient de 0,25m à chaque étage. Elle comportait trois étages.
  - Une autre tour se situe Place Aristide Briand.
- **Le four banal**, seul four à pain de la ville jadis
- **La vieille pompe** sur la place du même nom.
- **La halle**, construite en 1852, abritait le marché hebdomadaire du jeudi qui se trouve aujourd'hui sur la place du Champ de Mars.

Un certain nombre de rues témoignent encore de l'histoire de la ville :

- **Rue du ravelin**, ancienne entrée Sud de la ville
- **Rue des Bénédictins** où se trouvait l'ordre de Saint Ruf qui fût très important.
- **Rue de la Franchise** : pour éviter de payer "la taille", les habitants de Saint Vallier ont demandé à leur roi "Aymar VI de Poitiers" de la remplacer une redevance annuelle "le droit de Villefranche". Pour célébrer cet événement, une pierre fût encastree à l'angle d'une maison de cette rue d'où son appellation.

Il faut encore citer

- Les « belles demeures », héritage de l'activité balnéaire de St Vallier,
- Les maisons Art Nouveau (1900/1920),
- Les immeubles des années 1950, qui participent à la richesse patrimoniale de la ville et font aussi l'objet de balades guidées.



La Halle



Rue des Remparts



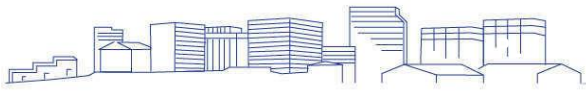
Passage



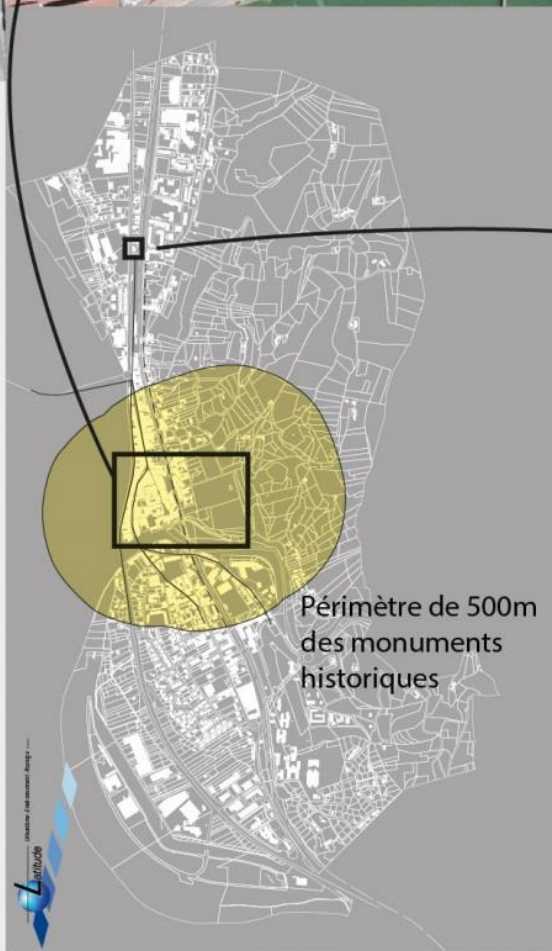
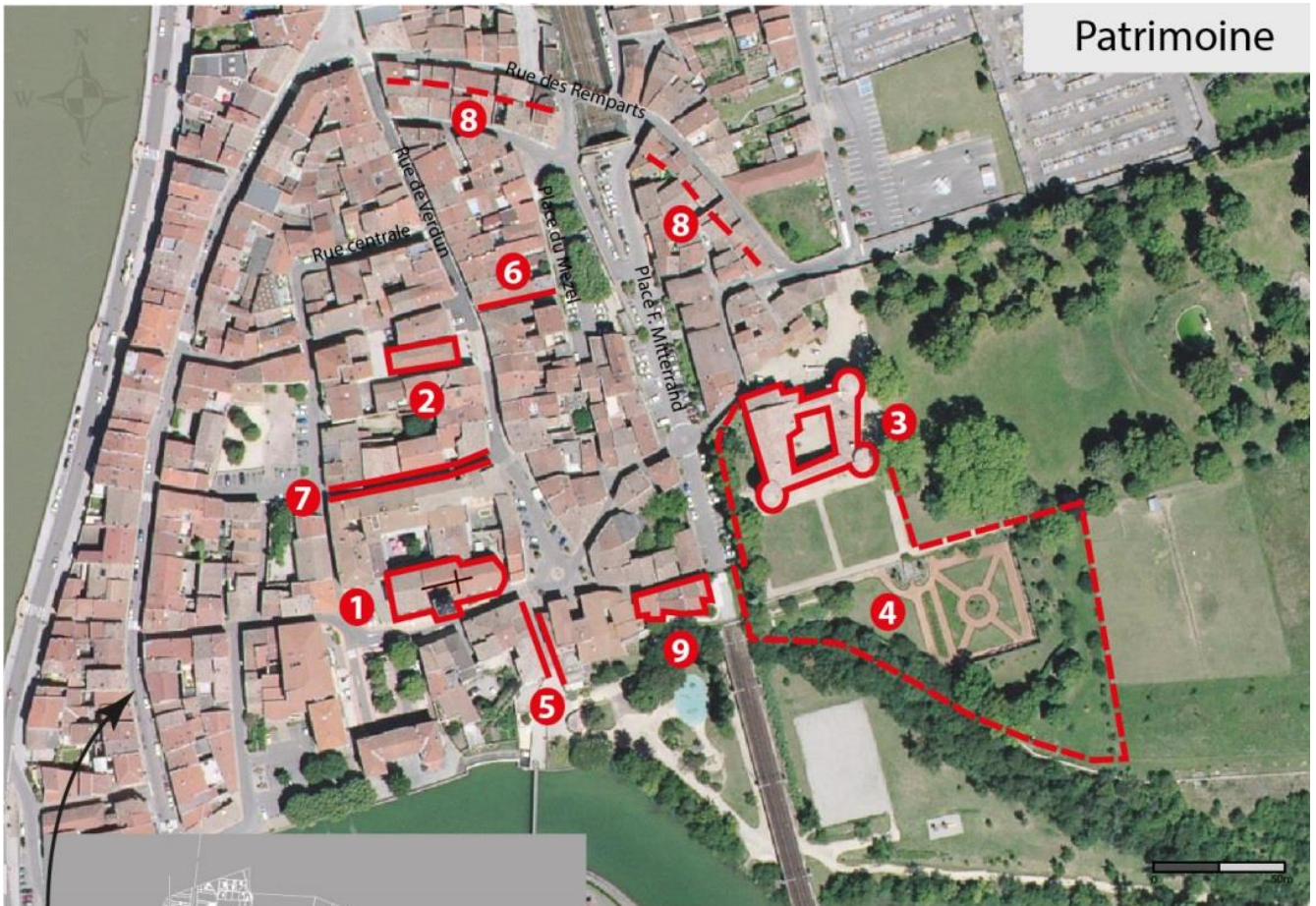
Place de la Pompe



La Tour

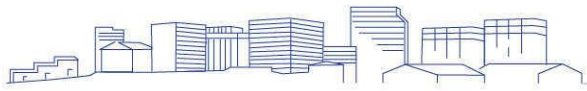


## Patrimoine



- 1 Eglise
- 2 Halle
- 3 Château Diane de Poitiers
- 4 Jardins à la Française du château
- 5 Rue du Ravelin
- 6 Rue de la Franchise
- 7 Rue des Bénédictins
- 8 Anciens remparts
- 9 Belle demeure (ancienne médiathèque)
- 10 Patrimoine industriel





Château les Rioux



Ancienne filature Babion à l'embouchure de la Galaure



Ancien



Belle demeure et parc le long de la RN7



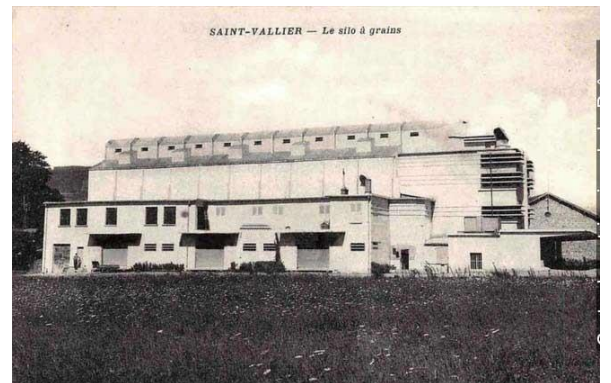
Salle Désiré Valette – 1934 – façade Art déco



Maison années 1920

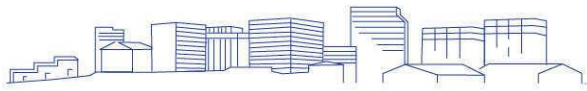


Immeuble années 1950



Silo à blé – 1934 agrandi en 1963

Labellisé « architecture du XXe siècle »



## Le Patrimoine agricole

Les coteaux de St Vallier orientés au Sud ont été aménagés de terrasses et de cabanons depuis des temps anciens. La culture de la vigne semble y avoir atteint son apogée au 19<sup>ème</sup> siècle.

A partir de coteaux incultes, les paysans-bâisseurs ont modelé un paysage de terrasses cultivables, bien orientées, protégées du vent et irrigables grâce aux citernes de récupération d'eau.

Le principal matériau utilisé pour les murs est la pierre sèche qui supposait un réel savoir-faire. Les cabanons de vignes sont avant tout des constructions utilitaires liées à l'exploitation agricole.

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle les terrasses sont peu à peu abandonnées, sans doute en raison des difficultés de leur mécanisation. Aujourd'hui de nombreux murs et cabanons sont dégradés. La végétation a recouvert une grande partie de ces terrasses, ne laissant plus visible l'ancien paysage viticole. Quelques parcelles, notamment à La Cote Magister sont encore bien conservées et occupées par des jardins.

La ville de St Vallier prévoit actuellement un projet de restauration des terrasses et de remise en cultures, qui permettrait de faire émerger ce paysage ancien et de retrouver une activité viticole « vitrine ».

La ville, en collaboration avec le Conservatoire Départemental du Patrimoine de la Drôme, a fait réaliser en 2017 par Daphné Michelas un inventaire thématique du patrimoine agricole présent sur les anciens coteaux de vignes (dont les photos ci-contre ont issues).

L'inventaire ne prétend pas être exhaustif car certaines zones sont très difficiles d'accès (pentes broussailleuses). Il recense les cabanons, cabanes, terrasses de cultures, murs de soutènement, rampes, escaliers, citernes, et en donne les caractéristiques (désignation, localisation, description, datation).

La méthode de travail a consisté en une recherche bibliographique, de nombreuses visites de terrain et des rencontres avec les élus et les personnes ressources.

Ce travail a permis de recenser un grand nombre d'éléments patrimoniaux très intéressants qui méritent d'être protégés et qui pourront être valorisés dans les aménagements futurs.



Vue des coteaux de St Vallier

Fonds archives communales



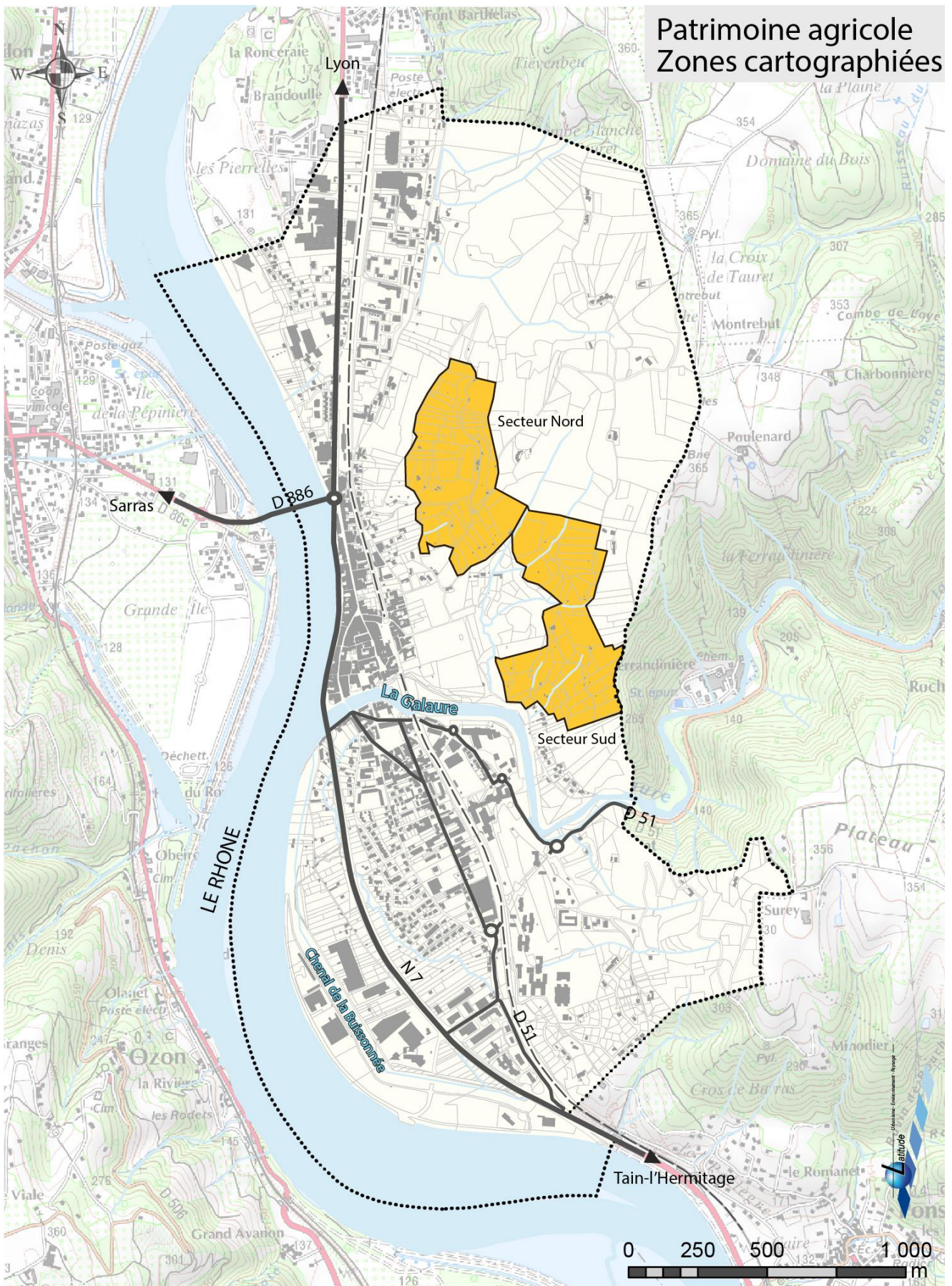
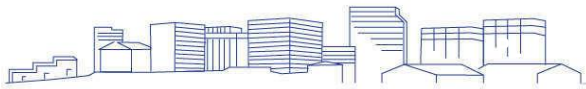
Cabanon à Grande Cote



Citerne collectant une source à La Cote Magister



Mur de soutènement et escalier – Cote Magister





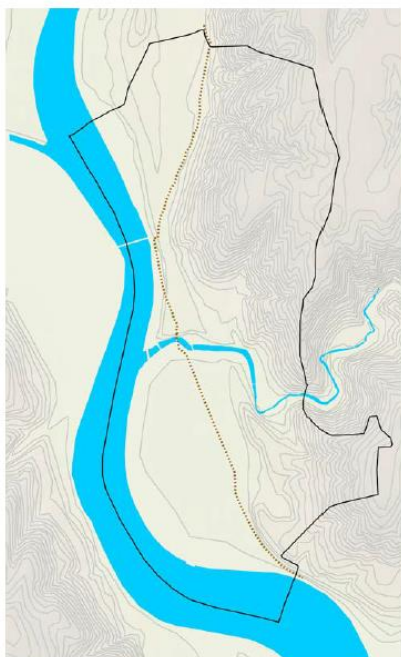
### 1.3 Le projet de SPR

La commune a lancé la mise en place d'un SPR parallèlement à la réalisation du PLU.

Le diagnostic établi dans ce cadre montre l'évolution urbaine de la ville et recense les éléments remarquables, urbains, bâtis et végétaux. Le SPR n'est pas finalisé au moment de la réalisation du PLU. Une relation forte a été mise en place entre le PLU et le futur SPR dans l'attente de la finalisation du SPR qui s'appliquera ensuite en tant que servitude d'utilité publique.

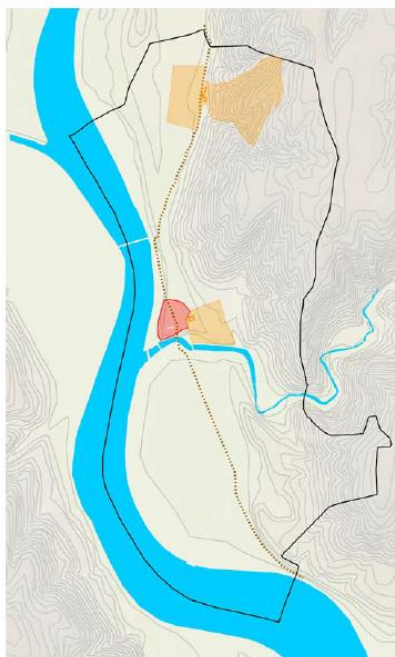
Les planches suivantes sont extraites de cette étude réalisée par l'agence Raphaneau Fonseca.

#### L'histoire de l'établissement



**Urolis, une station de la Via Agrippa**

Première occupation du site à l'époque romaine.  
Productions céramiques et vinicoles.  
Tracé de la Via Agrippa encore perceptible dans le bourg (rue de Verdun, château des Rioux)



**Le Moyen-Age : élévation du rempart, construction du château, massacre du prieuré de St-Ruf**

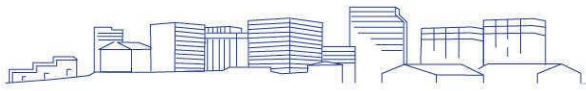
Les remparts et la première église (intégralement détruite au X<sup>e</sup> s.) établis durant le Haut Moyen-Âge.  
Plaque de marbre découverte sous la chapelle du château des Rioux.  
Comté d'Albon / Ducs de Bourgogne / Famille de Poitiers  
Prieuré de St Augustin, soumise en 1364 à l'abbaye de St-Ruf  
Château érigé entre 1060 et 1090 par le Comte d'Albon



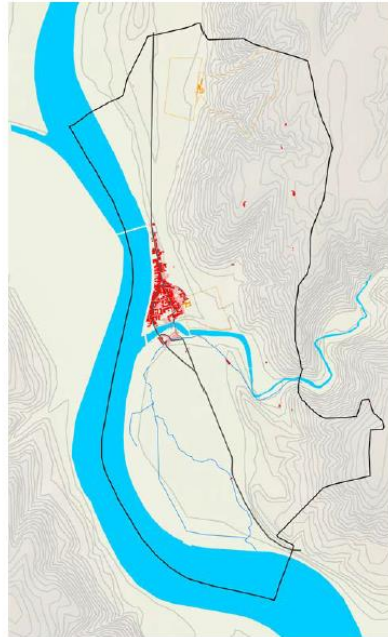
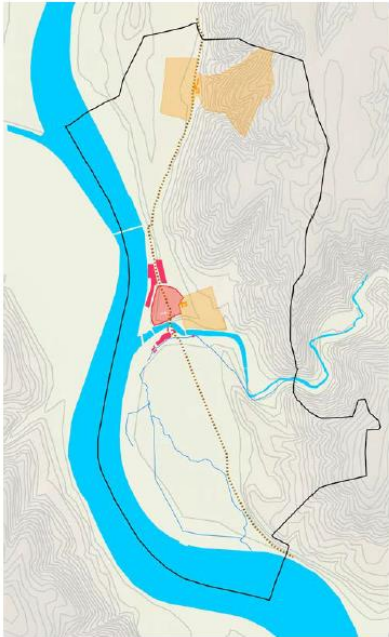
Extrait de la table de Peutinger



Saint-Vallier depuis le levant - peinture d'Hendrik Gilsmans 1567



L'histoire de l'établissement

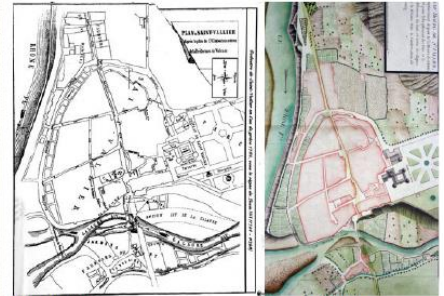


Epoque Moderne : développement de l'artisanat et influence de Diane de Poitiers (XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>)

Activités le long du fleuve, point de péage  
 Diane de Poitiers intime du Roi de France  
 Assèchement des terres situées au sud de la Galaure et formation de deux faubourgs



Plan établi par l'association « St-Vallier : Histoire et Patrimoine » sur la base du cadastre du 1657

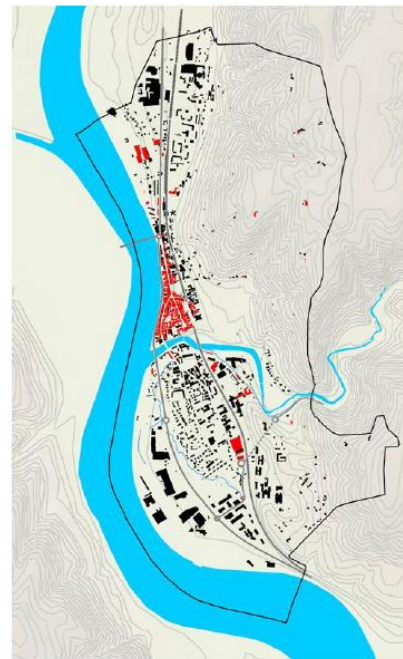
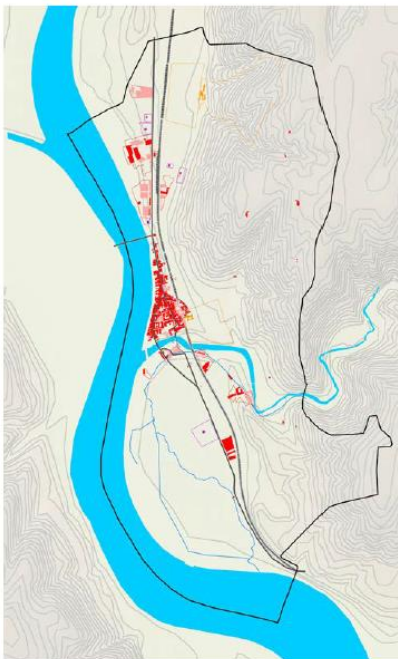


Plan de 1786

Atlas de Trudaine



L'histoire de l'établissement



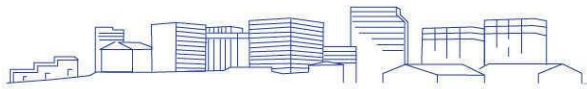
Epoque Contemporaine : dvpt de l'industrie

Industrie dans la continuité de l'artisanat (poteries Peychon, tuilerie Belle), tissage, tannerie,...  
 Développement des infrastructures (pont suspendu 1835, PLM 1855)

Après-guerre

Bombardement du 16 août 1944  
 aménagement des infrastructures  
 Développement urbain (ZUP, pavillonnaire)  
 Transformation des sites industriels





#### 4.1 LES ALIGNEMENTS, RIPISYLVE ET PLANTATIONS PARTICULIÈRES



Platanes avenue Gagnère



Alignement de platanes le long du camping et de la via rhona

Saint Vallier s'offre comme un bourg à dominante assez minérale qui s'inscrit en contraste avec un socle géographique naturel particulièrement présent (la vallée du Rhône, le coteau, la Galaure...) Néanmoins quelques poches végétales complètent le paysage urbain principalement aux marges du bourg: les jardins de la Galaure, les boisements du parc du château des Rioux, les platanes le long du Rhône et du quai de la Galaure.



Plantation de cèdres de l'Atlas sur le coteau



La ripisylve du Parc de la Galaure



Alignement de platanes en surplomb de la rue du belvédère



Les platanes en surplomb de la rue du belvédère forment un signal de l'entrée de ville depuis Sarras



Fronaisons du parc du château des Rioux dépassant du mur de clôture le long du chemin des Aniers

#### 4.2 LES JARDINS REMARQUABLES



Tilleuls remarquables dans le parc d'une villa le long de la RN 7

Dans le bourg de Saint Vallier, les jardins sont assez peu nombreux. Ils émergent de manière ponctuelle au détour d'une rue souvent encadré par des murs. Dans tous les cas, ils occupent des espaces résiduels sauf les jardins des anciennes villas dont l'organisation était pensée par rapport à l'architecture de la villa. Par ailleurs, la commune possède un petit parc situé à la confluence de la Galaure et du Rhône planté de Robiniers. Cet espace de très grande qualité mériterait un traitement plus qualitatif et un désenclavement notamment par rapport à la RN7



Jardins «suspendus» au dessus de la voie ferrée



Cours et jardins suspendus au-dessus du quai du Rhône



Le parc public situé à la confluence du Rhône et de la Galaure malheureusement enclavé en raison du passage de la RN7



Parc d'une ancienne villa en piémont de coteau



Cours et jardins suspendus au-dessus du quai du Rhône



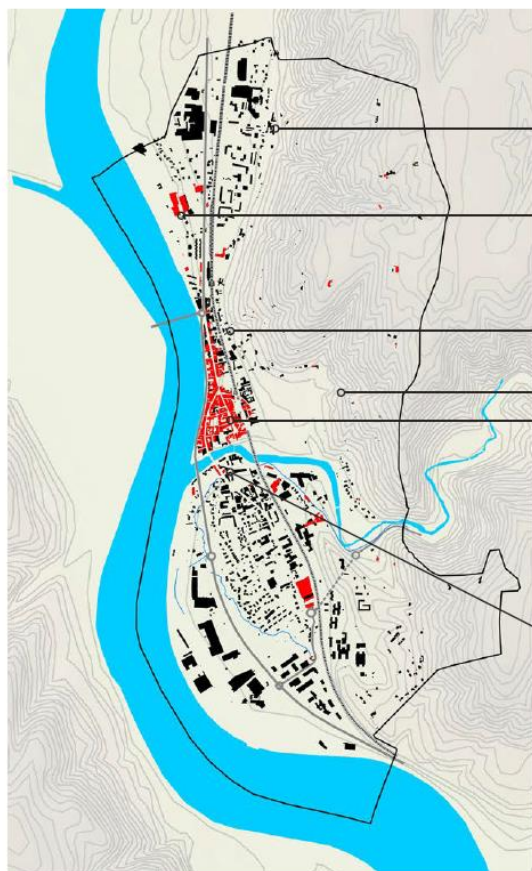
Jardin rue Wilson



Jardin quai Bizarelli



### Localisation des secteurs à enjeux



Château des Rioux, site d'implantation antique

Secteur constitué par de vastes emprises industrielles avec la présence ponctuelle de bâtiments industriels monumentaux.

Faubourg nord, extension urbaine de la période moderne qui structure l'entrée de ville et qui participe de la silhouette du quai du Rhône.

Le bourg médiéval, implantation sur un site stratégique à la confluence entre le Rhône et la Galaure.  
Patrimoine architectural et urbain dense et définition d'une politique de mise en valeur nécessaire.

Equipements des années 1930 et quartier de la reconstruction après-guerre.  
Aménagement des quais de la Galaure

Côteaux anciennement vinicoles (petit patrimoine important : terrasses, cabanons) marquant le paysage d'arrière plan du bourg.

## Proposition de périmètre

Le périmètre proposé pour le Site Patrimonial Remarquable de Saint-Vallier se décompose en deux secteurs principaux aux caractéristiques et ambiances très différentes :

- Un secteur « urbain » qui couvre la ville « historique » et ses extensions en faubourg.
- Un secteur « naturel » sur le coteau servant d'écrin à la ville de Saint Vallier.

### Le secteur urbain :

La forme urbaine héritée du moyen-âge est particulièrement remarquable, elle fonde le périmètre urbain du Site Patrimonial Remarquable. L'extension faubourienne qui s'étire au nord structurée par du bâti construit à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle d'une part et la quartier qui s'est développé dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle en face de la voie ferrée complètent la forme urbaine caractéristique du centre-ville de Saint-Vallier.

Au Sud de la Galaure, le quartier de la reconstruction représente un urbanisme de grande valeur qu'il est proposé de protéger au titre du SPR.

D'une manière générale, le secteur exclu les extensions résidentielles et les zones d'activités économiques qui se déploient au sud et au nord du bourg dans la plaine alluviale.

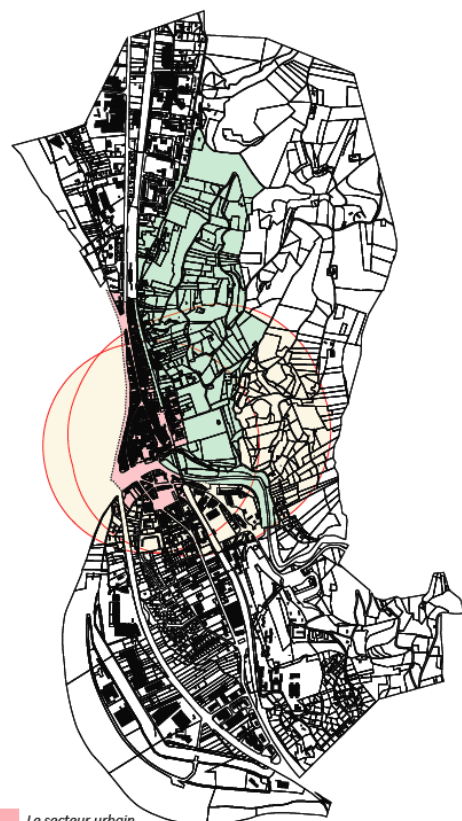
Le patrimoine industriel n'a, pour la plupart, pas été intégré au SPR dans la mesure où les bâtiments conservés forment aujourd'hui un patrimoine architectural de plus ou moins grande valeur dans des secteurs ayant subi de fortes mutations et qui présentent aujourd'hui un paysage périurbain peu structuré.

### Le secteur paysager du coteau et de la Galaure :

D'un point de vue paysager, une partie importante des qualités de Saint Vallier réside dans son inscription en piémont d'un coteau boisé assez abrupte qui forme un écrin paysager en arrière plan de la silhouette urbaine.

En effet, en perception lointaine, il est impossible de séparer la ville, le Rhône et le coteau. Il s'agit d'un ensemble paysager qui offre, sur une très faible épaisseur, trois paysages indissociables : le coteau, la ville et le fleuve dont l'ensemble forme un point focal au centre du défilé de Saint Vallier.

Ce périmètre couvre une très grande partie du coteau qui surplombe le bourg.



- Le secteur urbain
- Le secteur paysager
- Les périmètres de protection des abords



## 1.4 Les atouts, contraintes et enjeux du patrimoine

### **Les atouts :**

Un Patrimoine historique ancien varié (Moyen-Age, Epoque moderne, XVII ...) relativement bien conservé

Un centre ancien en partie protégé et bien conservé.

Un patrimoine agricole important sur les côteaux

### **Les contraintes ou fragilités**

Une majorité de patrimoine privé et un patrimoine pas toujours bien entretenu (Château les Rioux)

Un patrimoine agricole privé et en mauvais état (terrasses, cabanons, citernes ...)

Un patrimoine industriel intéressant mais difficile à entretenir et valoriser.

### **Les enjeux**

En dehors la protection mise en place par le SPR, la poursuite de la valorisation du patrimoine historique public et privé apparait un enjeu fort pour valoriser l'attractivité communale et développer le tourisme en lien avec la Via Rhôna.

Le renforcement des itinéraires de découvertes permettrait de donner à lire ces éléments.





## 2 Analyse paysagère

### 2.1 Contexte général – les documents supra-communaux

#### ✓ La région

La région Auvergne-Rhône-Alpes a émis des avis concernant le paysage, entre autres à travers les Orientations Régionales et de Développement Durable du Territoire sur les thématiques suivantes :

**Spatialisation du développement futur** : objectifs de densité, formes urbaines, reconquête des friches et limitation de l'étalement urbain :

- Privilégier les extensions en continuité avec l'existant.
- Définir des limites claires à l'urbanisation.

#### **Equipements publics**

En cas de création d'équipements, avoir une réflexion sur l'insertion paysagère et environnementale.

#### **Déplacements**

Favoriser les modes doux en limitant les stationnements voitures et augmentant les stationnements vélos.

#### **Milieus naturels et trame écologique**

- Préserver la richesse de l'environnement naturel et paysager.
- Aspect extérieur des constructions : autoriser les murs et toitures végétalisés, autoriser l'utilisation des éco-matériaux (bois ...).

#### **Agriculture**

Préserver et valoriser les espaces agricoles en limitant le mitage et réfléchir sur la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou Périmètre de Protection des Espaces Naturels périurbains (PAEN).

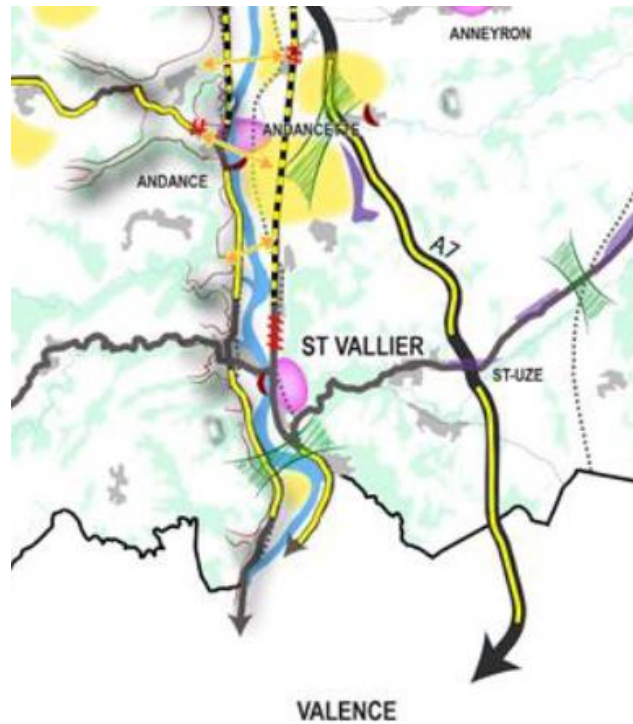
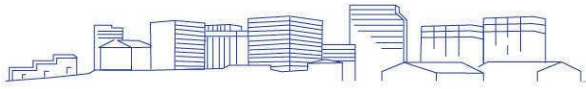
#### ✓ Le SCOT des Rives du Rhône

Actuellement en cours de révision il est en phase d'arrêt.

Il prévoit les grands axes suivants en matière de paysage :

- Valoriser les grandes perceptions visuelles (préservation des bords du fleuve, maintien de séquences paysagères non bâties ouvrant les perspectives vers la vallée du Rhône, maintien des points de vue sur le grand paysage, maintien des points de vue sur le grand paysage, l'arrêt du développement de l'urbanisation en ligne de crête
- Préserver les grands équilibres entre espaces bâtis et non bâtis, qui rythment le territoire (maintien des fenêtres paysagères, maintien des grandes poches visuelles dégagées, protection des coupures vertes
- Bien inscrire le bâti dans les sites (urbanisme regroupé, insertion dans les pentes)
- Traiter qualitativement les limites entre le bâti et la campagne les entrées de village et de bourg
- Valoriser l'architecture traditionnelle remarquable

La carte page suivante, extraite du DOO du SCOT est un focus sur les orientations paysagères du SCOT pour le territoire de St Vallier.



**ELEMENTS DE BASE**

- espaces urbains
- axes routiers principaux
- axes routiers secondaires
- le Rhône et les rivières
- les grands massifs boisés

**ELEMENTS A PRESERVER**

- fenêtres paysagères
- fenêtres paysagères discontinues
- poches visuelles
- points de vue sur le grand paysage
- co-visibilités rive droite/gauche du Rhône
- coupures vertes
- ensembles bâtis remarquables
- silhouettes urbaines remarquables
- cols à maintenir ouverts (plan de parc du Pilat)
- ensemble paysager emblématique du Pilat (plan de parc du Pilat)
- routes en balcon (plan de parc du Pilat)
- respirations vertes entre villages (plan de parc du Pilat)
- sites identitaires du plan de parc du Pilat

**TISSUS URBAINS A FAIRE EVOLUER**

- entrées de villes
- côtières urbanisées peu denses

**SECTEURS SENSIBLES**

- côtière Rhodanienne
- PNR du Pilat



### ✓ Les familles de Paysages

La DREAL Rhône-Alpes a mis en place un observatoire des paysages rhônalpins qui a identifié 301 unités paysagères et les a regroupées en 7 familles de paysage.

La commune de St Vallier intègre deux unités dont sont résumés ci-dessous les grands traits qui concernent le territoire :

- ✓ **Unité 204-I-R-L-Ar-D – « Vallée du Rhône entre Vienne et Tournon » - Paysages marqués par de grands équipements - La monumentalité contemporaine**

#### Identification

La vallée du Rhône entre Vienne et Tournon constitue une bande qui suit le Rhône, lui-même longé par de grandes infrastructures (A7, RN7, TGV). Ces dernières finissent par constituer une ossature artificielle davantage présente que le fleuve.

Nous sommes dans un paysage axial, où seules les côtières boisées offrent de la clarté à l'organisation de l'espace. La rupture de pente est nette, tout autant que les occupations de sol sont différentes. Les côtières sont très largement boisées ou viticoles par endroits tandis que le fond de vallée est urbanisé, sur-aménagé, envahi par l'industrie et les services, entre l'agglomération de Vienne et Tain l'Hermitage.

Les villages se font face et se rejoignent par les ponts : Condrieu et Les Roches de Condrieu, Serrières et Sablons, Sarras et Saint-Vallier.

#### Qualification

Ce paysage marqué par de grandes infrastructures est également marqué par les fonctionnalités du déplacement, résidentiel, commercial et industriel.

L'habitat est dense, le bassin d'emplois, à la fois ouvrier et tertiaire, est riche. Pourtant la fonction transport, entraîne de nombreuses nuisances.

Le fleuve est peu utilisé pour sa fonction de transport. Quelques gravières en exploitent le lit, mais la surface du Rhône reste étonnamment vide. Des images d'antan, où les ports et les berges concentrent l'activité témoignent d'un profond changement d'usage et de rapport au fleuve en une centaine d'années.

La côtière offre quelques points de vue remarquables à la fois sur le fleuve et les coteaux adjacents.

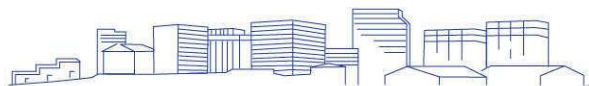
#### Transformation

La vallée du Rhône entre Vienne et Tournon vit des transformations constantes, liées à son caractère de paysage marqué par de grandes infrastructures :

La **pression résidentielle** y est partout sensible : l'habitat s'étend tant sur les hauts de coteaux qu'en plaine (maisons individuelles et lotissements); l'agriculture s'intensifie et se modernise, encouragée par un réseau de transports sans cesse en développement ; les commerces et services continuent à s'implanter le long des axes routiers, notamment sur des terrains agricoles, créant un continuum urbain.

#### Objectifs de qualité paysagère

- Conserver la référence au sol, la lecture de la topographie.
- Préserver les reliefs des coteaux en limitant les impacts visuels (adaptation du bâti à la pente) et évitant l'appropriation des vues depuis la côtière.
- Reconsidérer le Rhône comme un atout touristique et patrimonial et un possible moyen de transport moins consommateur d'énergie.
- Préserver l'agriculture patrimoniale (maraîchage, coteaux viticoles).
- Prendre en compte les « arrière-plans » des paysages perçus depuis les grands axes.



✓ **Unité 239-D – « Collines Rhodaniennes »-  
Paysages ruraux patrimoniaux - Quand  
le paysage devient patrimoine**

Cette unité concerne les parties hautes de la commune, à l'Est du territoire. Elle constitue une zone tampon entre la vallée du Rhône et les paysages ruraux du plateau de Beausemblant. Les cultures sont diversifiées (vignes, vergers, prairies, maraîchage ...)

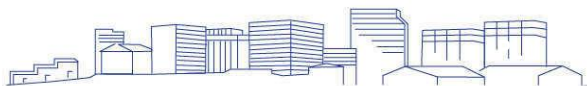
Les objectifs de qualité paysagère passent surtout par le maintien de l'agriculture, la maîtrise de l'urbanisation et l'insertion des constructions neuves en s'inspirant de l'ancien.



*Vallée du Rhône - Vis-à-vis St Vallier-Sarras*



*Collines Rhodaniennes – Plateau de Montrebut*



## 2.2 Les grands paysages perçus

La commune de St Vallier s'inscrit dans le grand paysage axial du fleuve Rhône bordé par les pentes des coteaux et en possède les grandes caractéristiques :

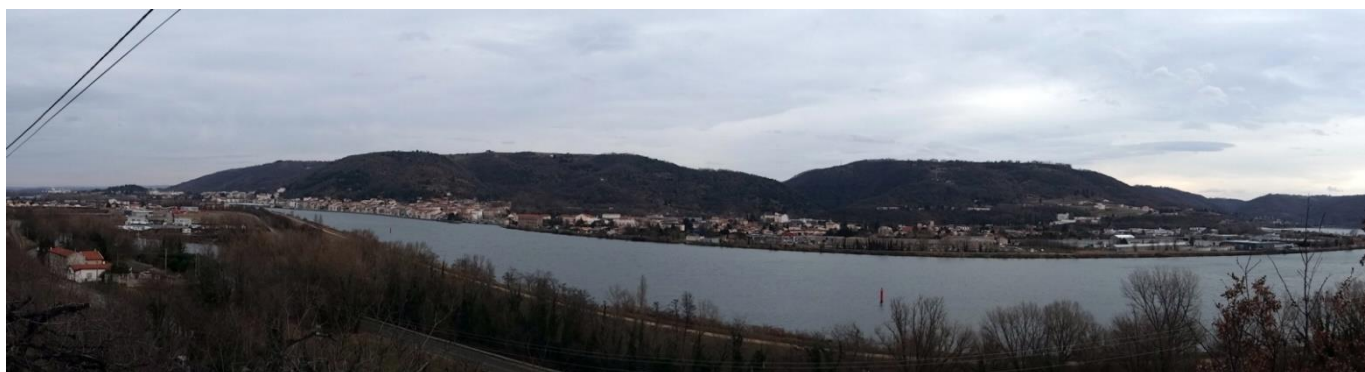
- **Étagement du paysage** : le Rhône, le bâti sur la berge, les coteaux boisés, la crête du plateau
- **Face à face des bourgs** de part et d'autre du Rhône : St Vallier/Sarras ; même si ici le bourg de Sarras s'est davantage développé en recul de la berge.
- **Importance des ponts, franchissement du Rhône.**

Depuis les berges on se trouve dans un espace « resserré » borné par les pentes des coteaux auquel le Rhône donne de l'espace. La relation coteaux verdoyants, ville et fleuve est forte.



*Vue depuis la place de l'av. Jean Jaurès sur le Rhône et le pont*

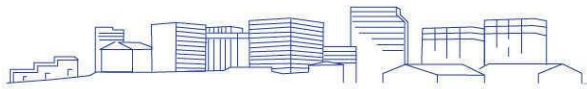
Depuis le coteau et le plateau les vues sont beaucoup plus étendues en direction des Monts d'Ardèche à l'Ouest ou vers les Alpes à l'Est.



*Vue sur les paysages étagés de la commune depuis les hauteurs d'Ozon : les collines boisées, la tranchée de la Galaure, le front bâti le long du Rhône*



*Vue depuis les hauts de la commune vers l'Ouest : les Monts d'Ardèche, le Rhône, l'urbanisation en ruban le long du fleuve*



## 2.3 Entités paysagères

Les entités paysagères correspondent à des portions de territoire ayant des caractéristiques paysagères spécifiques. La délimitation de ces entités s'appuie sur des motifs naturels (relief et ruptures de pente, lignes de crêtes, boisements, cours d'eau ...) et artificiels (zones bâties, routes...).

On dénombre ici **4 entités majeures**, dont la plaine habitée qui se décline en plusieurs sous-entités.

Les entités sont toutes marquées par

- Les co-visionnements identitaires de part et d'autre du Rhône ;
- Les éléments naturels et artificiels Nord/Sud difficiles à franchir (le Rhône, la côtière, la RN7, La voie ferrée ...).

### ✓ Le plateau agricole fruitier

La portion de plateau qui se trouve sur la commune de St Vallier est en position dominante sur la vallée du Rhône que l'on perçoit en enfilade grâce à de beaux points de vue.

Le paysage est essentiellement agricole avec une prédominance des prairies et des vergers, et peu de haies bocagères.

Il y a peu d'habitat, et surtout des implantations anciennes (fermes) protégées des vents dans des creux (Creux de Sedan) ou au contraire sur la crête (Montrebut).

La structure agricole ouverte laisse passer le regard dans toutes les directions et induit une grande sensibilité aux impacts visuels.

### Enjeux paysagers :

- Préserver et valoriser un espace agricole traditionnel
- Valoriser les vues panoramiques sur la vallée du Rhône et vers les grands paysages (itinéraires)
- Maîtriser le développement de l'habitat et la transformation du bâti existant (extensions, bâti agricole), surtout pour les bâtis des crêtes.



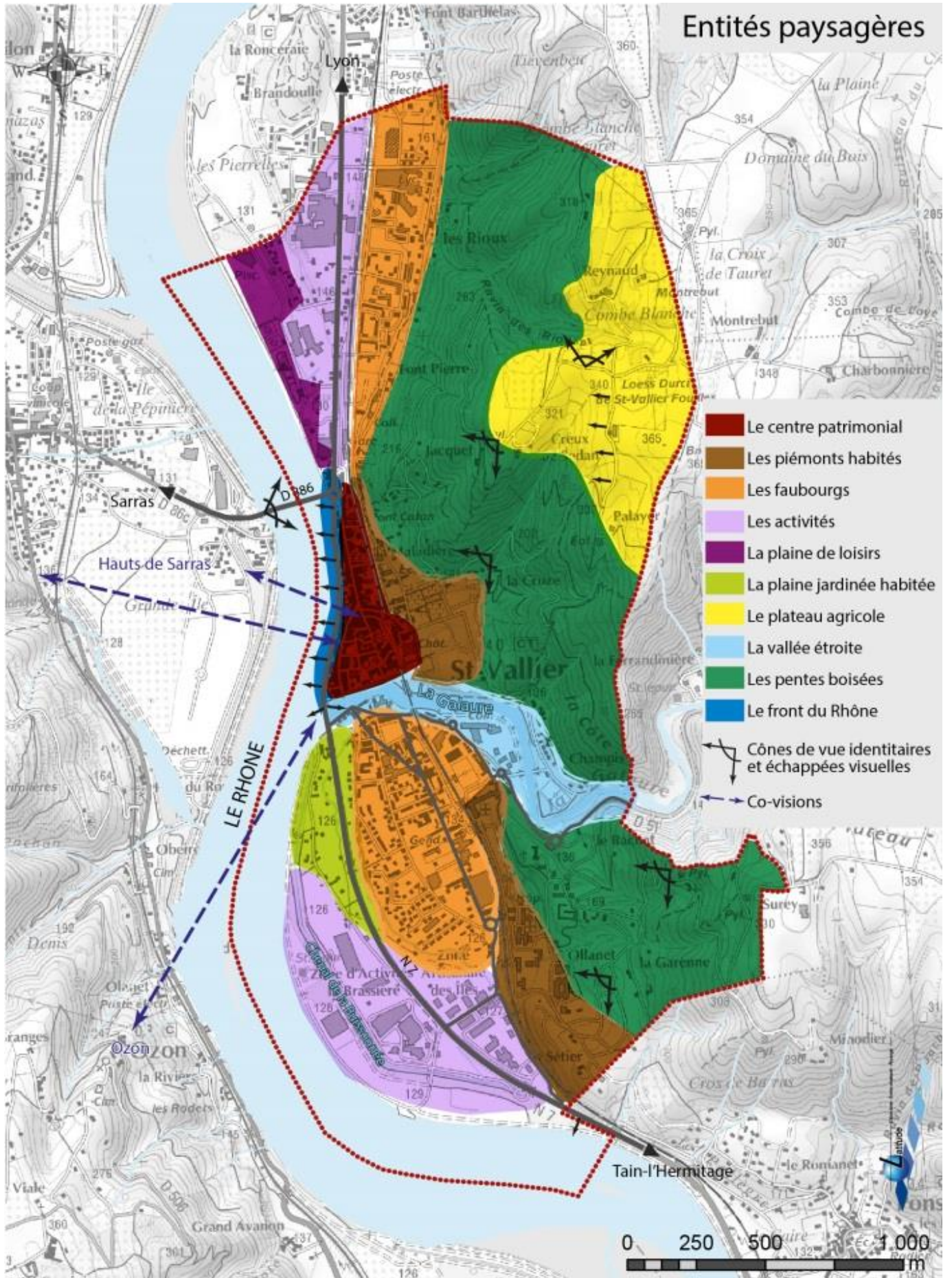
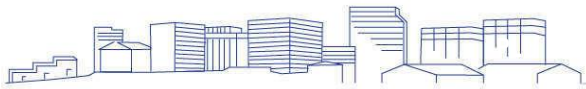
Vues depuis le plateau en direction du Sud

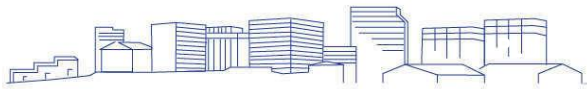


Vues depuis le plateau en direction du Nord



La ferme du Creux de Sedan et le bâti de Montrebut sur la crête





### ✓ Les coteaux escarpés boisés

Ils constituent une ligne sombre au-dessus de la ville, entre le bleu du fleuve et celui du ciel.

Ils représentent une grande portion de la surface communale. Autrefois cultivés ils sont aujourd'hui en grande partie boisés de feuillus ou en friches.

Les coteaux sont finalement **très peu occupés par l'homme** et assez peu accessibles. Il n'y a pratiquement pas d'habitat, et seules quelques petites routes en lacets les parcourent. En hiver quelques vues sont possibles par de brèves ouvertures dans les bois.

On peut noter l'existence d'un bosquet de cèdres dont le bleu-gris ressort en tache.

Un **projet de remise en culture** d'une partie des anciennes terrasses est en cours. Ce projet modifiera radicalement le paysage des coteaux. En les ré-ouvrant on retrouvera un paysage de vignes ancien qui permettra de mieux lire les lignes du relief. Les nombreuses cabanes de vignes encore existantes seront davantage mises en valeur.

Ce projet devrait permettre également de retrouver des liens entre berges et plateau en traçant des itinéraires piétons et de profiter des points de vue.

La grande sensibilité des coteaux aux impacts visuels demandera une exigence pour le suivi et la réussite de ce vaste projet.

#### Enjeux paysagers :

- Maîtriser le projet de la redécouverte des terrasses agricoles en allant dans le sens d'un paysage agri-patrimonial varié (terrasses en pierres, mixité des cultures, cabanes de vignes).
- Préserver une partie des bois du coteau.
- Valoriser les coteaux par l'intégration de nouveaux chemins piétonniers et la mise en scène des points de vue.



Vues vers la vallée depuis la route de Montrebut

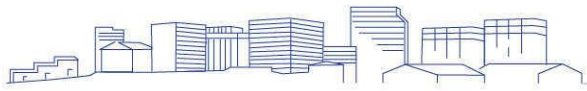


« Taches » de cèdres dans les bois de feuillus



Anciennes terrasses et « taches blanches » des cabanes de vignes dans les coteaux





### ✓ La vallée étroite

La vallée de la Galaure forme une échancrure dans la grande ligne des coteaux et un passage naturel vers l'Ouest.

L'embouchure de la Galaure sur le Rhône a été urbanisée : quais minéraux, 2 franchissements routiers très proches.

Cependant le traitement en plan d'eau, agrémenté de jets d'eau l'été a permis de bien l'intégrer à la ville et d'en faire un élément valorisant.

Les berges ont été en partie aménagées en un grand parc qui offre une succession d'ambiances naturelles calmes et intimes.

Ce parc permet en outre de faire le lien avec la nature proche.

### Enjeux paysagers :

- Préserver et valoriser un espace de nature jardinée.
- Poursuivre la valorisation des berges de la Galaure.
- Maîtriser le développement de l'habitat des berges.



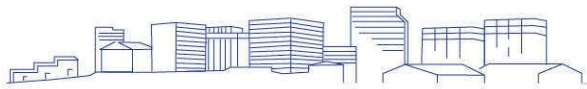
Plan d'eau de la Galaure et passerelle à proximité du centre ancien



Berges boisées de la Galaure



Parc de la Galaure



### ✓ La plaine habitée

L'ensemble de la plaine a été occupée par l'homme par vagues successives, formant des quartiers bien distincts, avec une certaine symétrie par rapport au noyau ancien :

- Le centre ancien entre le pont et la Galaure ;
- Les faubourgs de part et d'autre du centre ancien ;
- Les activités aux entrées nord et Sud ;
- Les piémonts habités entre la voie ferrée et les coteaux ;
- La plaine jardinée entre le Rhône et la RN7 ;
- La plaine de loisirs au Nord.



Vue du front bâti remarquable de St Vallier depuis Sarras sur l'autre rive

### Le centre ancien

Il présente un fort caractère patrimonial avec :

- Un long front de façades colorées souligné par l'eau, le long du Rhône que l'on perçoit bien en arrivant de l'Ouest.
- Des alignements de façades bien homogènes qui forment des rues intérieures structurées.
- Des édifices importants (Eglise, halle, belles demeures, Mairie ...).

Mais on peut regretter :

- Le manque de respirations dans le tissu urbain.
- Le manque d'espaces publics dédiés exclusivement aux piétons.
- La forte minéralité des espaces publics.
- Les quais dédiés aux véhicules de passage (RN7) où le piéton n'est pas à l'aise et qui n'incite pas à la découverte du paysage fluvial.



Espace de représentation de la place de la mairie et de l'Eglise

### Enjeux paysagers :

- Poursuivre la préservation et la valorisation des éléments patrimoniaux.
- Poursuivre la reconquête des berges du Rhône pour la ville.
- Créer des îlots de fraîcheur sous forme d'espaces publics de proximité.



Alignements de façades rue de Verdun



## Les faubourgs

**Au Nord** les faubourgs sont surtout constitués par les grands ensembles des années 60/70. Ils sont coupés du centre par la longue séquence de la gare et forment une sorte d'îlot. Situés en arrière, un peu coincés entre voie ferrée et coteaux, ils souffrent du manque de qualité de l'entrée Nord de la ville (vues sur les arrières des bâtiments d'activités).

Cependant on peut souligner que les arbres en poussant ont fini par prendre de l'ampleur et composent une ambiance de parc habité sur laquelle il faudrait s'appuyer pour revaloriser ces quartiers.

**Au Sud**, les faubourgs sont davantage en continuité du centre. On y accède en traversant la Galaure. Le tissu urbain est bien organisé selon une trame ponctuée d'espaces publics récemment réhabilités (Champ de Mars). De nombreux immeubles datent des années 1920/1950 et s'ils ne sont pas toujours en continuité, ils possèdent des qualités architecturales notables.

## Les piémonts habités

Ils correspondent aux parties situées à l'est de la voie ferrée et qui commencent à occuper le bas des coteaux. Ils sont là aussi de 2 ordres :

**Le quartier de la Maladière** au Nord de la Galaure correspond à des implantations anciennes situées en dehors des remparts mais dont on lit bien les traces : Château de Diane de Poitiers et ses jardins, murs de pierres qui bordent les rues, anciennes terrasses viticoles ou maraîchères, cimetière ... Il sera important de conserver tous ces éléments patrimoniaux dans les futurs développements.

Situé de l'autre côté de la voie ferrée il souffre lui aussi du manque de liens urbains évidents avec le centre.

**Le quartier d'Ollanet** au Sud est lui très récent. Un ensemble de lotissements s'est implanté sur les coteaux de façon encore assez visible de loin. Les plantations prévues et réalisées permettront dans l'avenir une bonne intégration paysagère.



Parc boisé de la cité des Rioux



Ambiance du faubourg Sud



Vue sur les terrasses de la Maladière



Murs anciens en pierres le long des rues



Quartier d'Ollanet à flanc de coteau



## Les zones d'activités

Les deux grands secteurs de zones d'activités sont d'époques et d'aspects assez différents.

Ils se sont développés sur de larges portions de territoires le long de l'axe principal (RN7).

**Au Nord** le long de la RN7, les implantations sont anciennes et très peu qualitatives. La zone des Pierrelles notamment a un impact négatif sur l'image d'entrée de ville. Les façades des bâtiments à l'esthétique industrielle sont pratiquement au ras de la route tout en lui tournant le dos ; ainsi on longe un « mur » en bardage très peu urbain.

La requalification à terme du site devrait pouvoir améliorer cette mauvaise image urbaine et ouvrir on l'espère des vues sur le Rhône proche.

**Au Sud**, les zones d'activités plus récentes sont davantage qualitatives.

La ZA des Iles, en contrebas de la RN7 a un traitement « propre » de ses abords, même si on peut regretter la faible végétalisation. Il faut souligner le traitement des limites (façades entretenues, clôtures de bonne qualité) et la présence de trottoirs pour les piétons.

La ZA Interval la plus récente a donné davantage de soins au traitement des espaces extérieurs (végétalisation du parking de l'Intermarché).



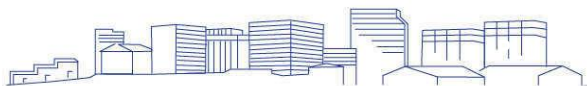
Façade industrielle de la ZA des Pierrelles en bordure de la RN7 et en entrée de ville



Rue intérieure de la ZA des Iles avec traitement urbain des abords



ZA Interval avec une certaine volonté de végétaliser le parking



## La plaine verte

Il reste encore des portions de plaine « verdoyante » sur le territoire.

**Au Nord**, la partie des berges qui touche le Rhône a été dédiée aux aménagements de loisirs. Les différentes installations se succèdent (camping ; guinguette, centre nautique). La ViaRhôna permet enfin de se promener le long du Rhône. Tandis que la halte fluviale rappelle la fonction navigatrice du fleuve.

La « plaine de loisirs » est très intéressante en ce qu'elle permet de trouver un contact apaisé avec le Rhône. Elle a cependant encore besoin d'être valorisée et plus visible :

- Aspect un peu fragmenté : les équipements se succèdent mais sans véritable liens entre eux, ils fonctionnent en « poche » et la route d'accès n'est pas très confortable pour le piéton ;
- Peu de visibilité depuis la RN7, la zone est vraiment située en arrière, coincée par la zone d'activité ;
- Les liens avec le centre pourtant proche sont ténus et difficiles à trouver : accès par les quais en contrebas du pont.



ViaRhôna le long des berges



Centre nautique Bleu Rive cerné de clôtures

**Au Sud**, on se trouve davantage dans un vocabulaire paysager de « plaine nourricière ».

De part et d'autre de la RN7 de nombreux petits jardins familiaux ont été conservés. Ils forment une trame verte appréciable, espace tampon entre la route et les maisons proches. Les pavillons possèdent encore souvent un jardinet qui renforce la trame verte.

## Enjeux paysagers de la plaine habitée :

- Poursuivre la valorisation des faubourgs par le biais des espaces verts.
- Assurer une bonne intégration paysagère aux implantations sur les piémonts du coteau.
- Améliorer l'intégration des zones d'activités, en particulier en entrée Nord de commune.
- Retrouver des ouvertures au moins visuelles vers le Rhône.
- Préserver les portions vertes de la plaine et poursuivre son aménagement.



Ensemble des petits jardins de la plaine Sud



## 2.4 Analyse des séquences paysagères

L'étude des paysages par le biais des axes principaux permet de qualifier un certain nombre de séquences aux ambiances marquées (séquence boisée, agricole, urbaine...) et de points importants de la commune (entrées de territoire, entrées de ville) qui sont des lieux d'identification du territoire, permettant d'en percevoir les atouts et les faiblesses.

La qualité paysagère des entrées et du paysage traversé est importante pour l'image que la commune donne d'elle-même.

Il sera important dans les aménagements futurs de préserver les grands cônes de vues identitaires repérés afin de garder des vues sur le grand paysage.

### Les entrées de territoire et de ville

On dénombre plusieurs entrées de territoire majeures.

- **Au Nord** par la RN7 : entrée par une zone d'activité peu qualitative comme on l'a vu précédemment. Sa requalification afin de la rendre plus urbaine est envisagée;
- **A l'Ouest** par le pont de la D 886 et le giratoire d'aspect soigné avec la N7, on rentre directement dans la ville. L'entrée qui traverse le Rhône est spectaculaire par son ambiance fluviale et les vues qu'elle offre sur le front urbain de St Vallier;
- **Au Sud** par la RN7, après avoir longé un verrou constitué par le bord du coteau on débouche dans la vaste plaine d'activités. Il s'agit plutôt d'une entrée de routière ;
- **A l'Est** l'entrée par la RD 51 concerne plutôt le trafic local. On passe au fond de la vallée de la Galaure dans un défilé boisé. L'entrée de ville se fait au débouché du tunnel qui passe sous la colline. Bien que soigné, l'espace peine à trouver pleinement ses liens avec la ville ;
- **L'entrée ferroviaire** par la gare de la ligne Lyon-Marseille. Les abords sont surtout constitués par les parkings mais l'accès a été aménagé avec quelques plantations ;
- **La halte fluviale**, qui concerne surtout le trafic touristique et qui est un point de valorisation important pour la ville.



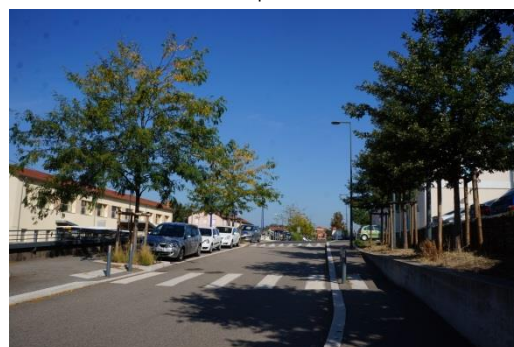
Entrée Ouest au-dessus du Rhône et vue frontale de St Vallier



Entrée Nord par la N7 peu qualitative



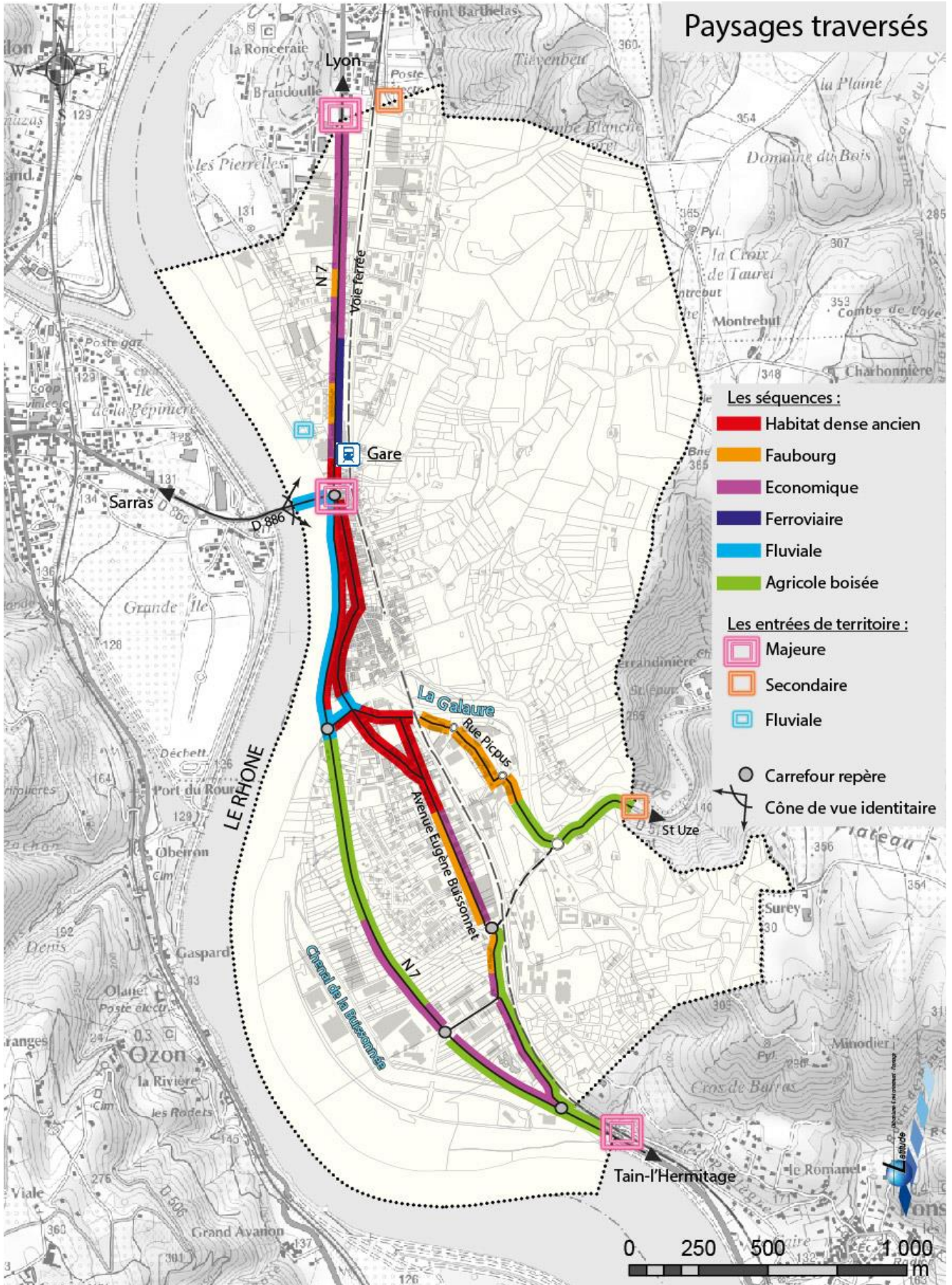
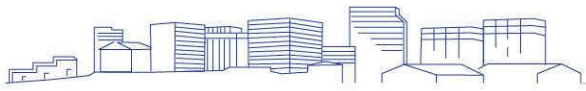
Entrée de ville Est par le tunnel de la RD 51



Rue d'accès plantée à la gare



Entrée par la Halte fluviale et la ViaRhône





## Le paysage traversé

### Les séquences

La caractérisation des séquences correspond à une lecture sensible du paysage. Elle est représentative de la variété des paysages de la commune et permet d'en assurer la conservation. Les coupures vertes entre les zones bâties permettent notamment d'avoir une lecture claire du paysage et d'éviter de se trouver dans des lieux indéterminés, ni ville ni campagne.

Les vues sur le paysage que l'on a depuis ces axes permettent aussi de caractériser les séquences et repérer les points d'attrait : routes en balcon, vues identitaires, ambiances végétales etc ...

### Séquence habitat dense

Elles correspondent aux rues bien ordonnées du centre et des faubourgs proches, avec des caractères urbains forts : alignements d'immeubles homogènes et continus, trottoirs, commerces ... autant d'éléments à préserver (RN7, Av Jean-Jaurès, Rue du Pdt Wilson, Av Désiré Valette)

### Séquence fluviale

Saint-Vallier a la chance de pouvoir proposer plusieurs séquences fluviales avec des ambiances différentes à valoriser :

- Pont du Rhône avec vue frontale ou en enfilade de St Vallier.
- Quai Sarrère le long du Rhône, avec des alignements de maisons/immeubles. La façade sur Rhone possède de nombreuses « encoches » qui animent la traversée (balcons, jardins suspendus). Côté Rhône la rambarde ajourée renforce le caractère « maritime ».
- Passage sur l'embouchure de la Galaure avec l'effet de plan d'eau et les quais maçonnés.

### Séquence faubourgs

Elle correspond aux passages dans le tissu urbain discontinu des rues éloignées du centre où le tissu urbain devient discontinu. On trouve encore le vocabulaire urbain (trottoirs, candélabres ...) mais l'occupation est moins dense et plus disparate (Rue Picpus, Av Eugène Boissonnet, portions de l'avenue du Québec).



Séquence urbaine dense



Séquence fluviale – quai Sarrère



Séquence fluviale – passage de la Galaure



Séquence Faubourgs – Av Eugène Boissonnet





### Séquence économique

Il s'agit des portions de la N7 qui longent les zones d'activités. Ces séquences peuvent être des vitrines de l'économie d'une commune et leur image est donc importante. Au Nord on a vu que les zones d'activité sont en mutation, (démolition de la friche Châtain) ce qui donnera l'opportunité d'améliorer la qualité des abords.

Au Sud, les entreprises sont séparées de la N7 par une bande enherbée qui permet d'organiser les limites.



Séquence économique Nord à requalifier

### Séquence ferroviaire

La gare est située le long de la N7 et très proche du centre. Sa situation surplombante mais en retrait fait que l'on repère surtout le grand mur de soutènement et qu'on perçoit mal la gare.

De plus les grands tènements SNCF peu utilisés renforcent cette impression de couloir un peu morne.



Séquence économique Sud

### Séquence agricole boisée

Il s'agit des séquences boisées comme la RD 51 dans la vallée de la Galaure, et des passages de la N7 à travers les jardins maraîchers de la plaine Sud. Ces séquences de coupures vertes sont finalement peu nombreuses et d'autant plus précieuses à garder.

### Enjeux paysagers des séquences :

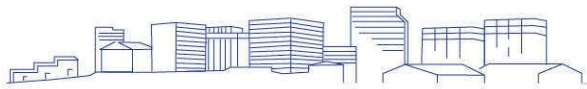
- Préserver les caractères urbains des séquences d'habitat denses ;
- Poursuivre la valorisation des séquences fluviales ;
- Requalifier les séquences économiques, en particulier l'entrée Nord ;
- Valoriser la séquence ferroviaire ;
- Préserver les coupures vertes des séquences agricoles boisées.



Séquence ferroviaire à valoriser ?



Séquence boisée dans la vallée de La Galaure à préserver



## 2.5 La trame verte

L'inventaire de la trame verte communale prend en compte différents types d'espaces : zones boisées, haies, zones cultivées, parcs et jardins privés et espaces publics au sens large (places, parkings plantés, squares ...), arbres remarquables. Le tout constitue le patrimoine végétal communal, dans sa diversité mais aussi dans sa fragilité (espaces privés, boisements non protégés). Cette base doit pouvoir servir à la gestion et l'enrichissement du patrimoine végétal, la mise en réseau des espaces et leur protection.

### La grande trame verte

Elle est constituée par

- **Les versants boisés** prédominants en arrière-plan de la ville ;
- **La coulée verte de La Galaure** et des berges aménagées ;
- **La coulée verte de la zone de loisirs des berges Nord** ;
- **Les lignes de végétation** qui accompagnent les grandes infrastructures (voie ferrée, canal) ;
- **Les petits jardins potagers** le long de la RN7 dans la plaine Sud. Ces espaces forment une véritable respiration verte entre le couloir de la N7 et les nuisances associées (bruit, couloir de vent, vue...) et sont importants à préserver. Cependant ils ont aujourd'hui tendance à être délaissés et la question de leur pérennité se pose ;
- **Les parcs des grands ensembles d'immeubles** au pied du coteau nord qui peuvent être un élément valorisant pour la requalification des quartiers.
- **Les points particuliers**
  - o Les bois de cèdres dans le coteau
  - o Les terrasses de La Maladière, anciennes terrasses viticoles encore visibles. Un projet de réhabilitation devrait permettre de dégager des bois d'autres terrasses
  - o Le parc du Château de Diane de Poitiers qui se devine derrière les grands murs



Versants boisés avec la tâche des bois de cèdres



Traits horizontaux des terrasses de la Maladière



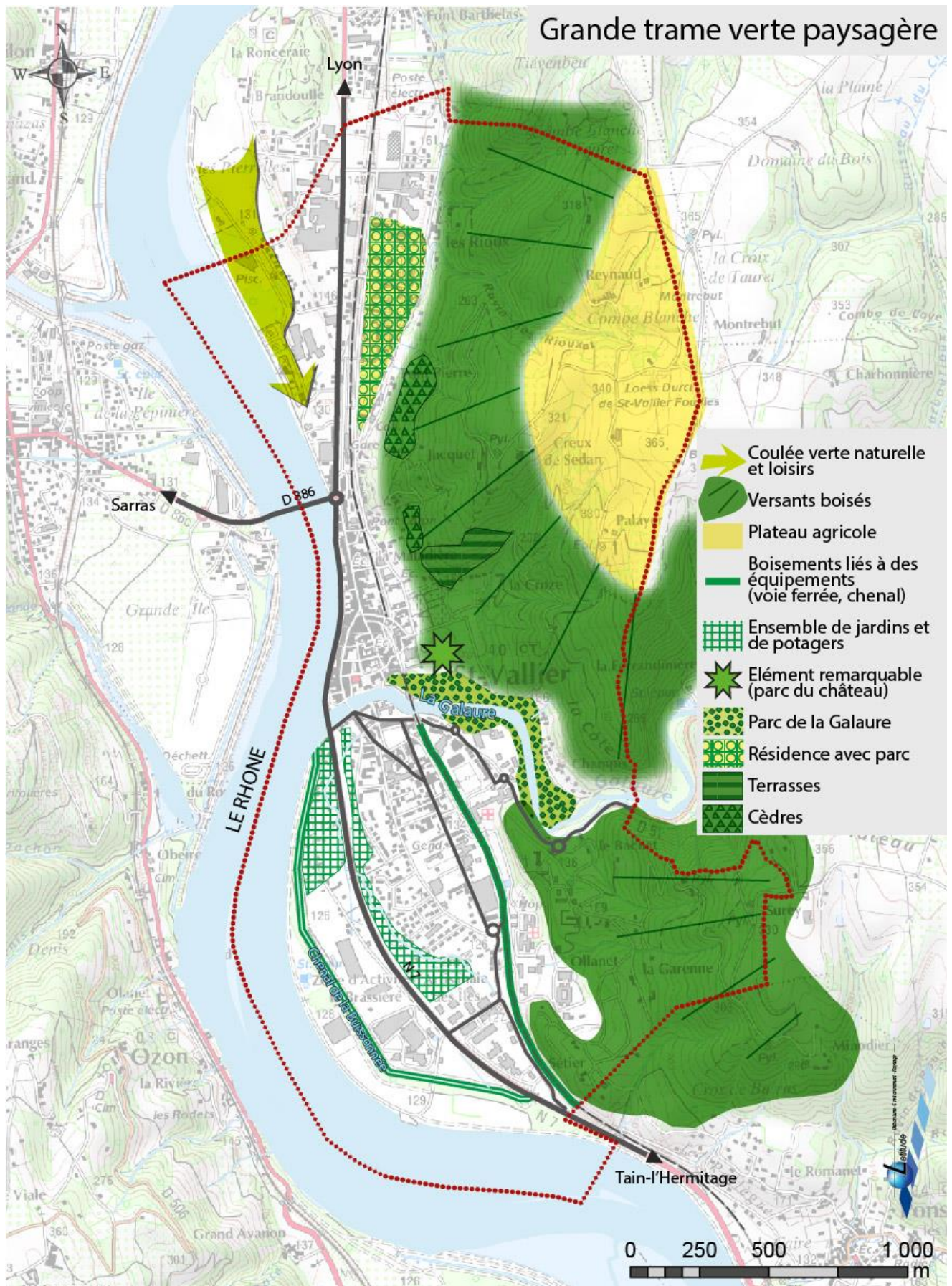
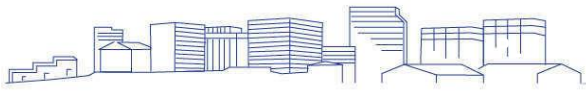
Coulée verdoyante de la Galaure

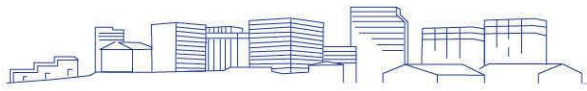


Trame des petits jardins potagers le long de la N7



Espaces verts des grands ensembles d'immeubles





### La trame verte du centre

Elle est constituée par les espaces publics (parcs, squares, massifs, parkings plantés, cours d'écoles) mais aussi par toute la végétation privée qui peut déborder sur la rue (haies, treilles, jardins de pots).

Dans le centre la majorité des espaces publics sont en vérité des parkings et la végétation urbaine est peu fournie (arbres d'ombrage place de l'Hotel de ville et place de la rue de la Tour).

Il serait intéressant de créer des îlots de fraîcheur en renforçant la végétation partout où cela est possible (par exemple davantage de treilles sur les façades).

Les opérations de renouvellement urbain du centre devraient permettre de créer de nouveaux espaces verts de proximité.

Il faut noter le caractère particulier des « jardins suspendus » sur le quai du Rhône. Ils jouent à la fois un rôle de ponctuation végétale dans le linéaire très minéral du quai et de « trouées » laissant passer les vues. A ce double titre le maintien de ces espaces libres de construction apparaît important.

### Enjeux paysagers

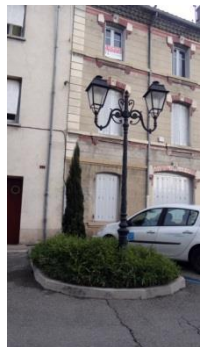
- Préserver les éléments agro-naturels de la grande trame verte
- Trouver l'équilibre entre préservation des bois des coteaux et restauration des terrasses viticoles
- Enrichir la trame verte du centre
- Assurer la pérennité des jardins potagers de la plaine Sud
- Maintenir les espaces verts non bâtis des jardins suspendus des quais.



Parking planté de Platanes rue de la Tour



Treille sur une façade privée



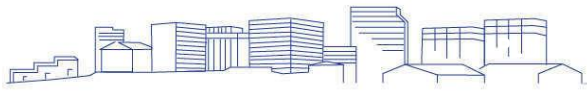
Plantation des pieds de candélabres



Cour d'école plantée qui participe aux îlots de fraîcheur



Place du Souvenir en grande partie minérale



## 2.6 Les atouts, contraintes et enjeux du paysage

### Les atouts :

Des paysages variés sur tout le territoire, avec un fort caractère patrimonial que ce soit sur le plan du paysage bâti que du paysage non bâti

Le vis-à-vis et la relation forte entre ces patrimoines paysagers du coteau, de la ville et de l'eau

Des éléments valorisants (berges du Rhône et de la Galaure), des nombreuses possibilités de points de vue.

Des espaces naturels proches.

Des infrastructures de loisirs à dimension supra-communale (via Rhôna, halte fluviale) permettant la découverte des paysages

### Les contraintes :

Un paysage contraint entre Rhône et coteaux, laminé par des grandes infrastructures de transport.

Nombreuses co-visions et sensibilités aux impacts visuels sur les coteaux et le plateau.

Des implantations peu valorisantes le long des grands axes.

Un tissu urbain dense et très minéral.

### Les enjeux :

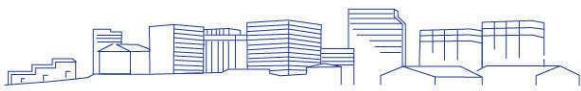
Préserver le plateau agricole et valoriser les vues panoramiques.

Valoriser les côteaux avec une alternance entre boisements et restauration des terrasses viticoles.

Enrichir la trame verte urbaine par de nouvelles plantations.

Requalifier les séquences le long des zones d'activité RN 7 (surtout l'entrée Nord).

Apaiser les circulations le long des quais pour retrouver le contact avec le paysage du Rhône.



### 3 État initial

#### 3.1 Contexte physique

##### Les conditions climatiques

Les données cartographiques présentées ci-après concernent les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Les données chiffrées en revanche sont celles relevées sur la commune de Saint-Vallier.

##### Les précipitations

La moyenne annuelle est de 804 mm sur la période 2005-2015 avec un pic à 946 mm en 2008. Les périodes avril-juin et septembre-octobre sont celles où les précipitations sont les plus importantes.

##### Les températures

L'amplitude thermique annuelle est de l'ordre de 14°C, les températures les plus froides sont enregistrées généralement en janvier, avec des températures moyennes minimales de l'ordre de 4 à 5°C et les plus chaudes en juillet-août avec des températures moyennes maximales se situant aux alentours de 21°C, ce qui révèle des étés où la température est globalement basse.

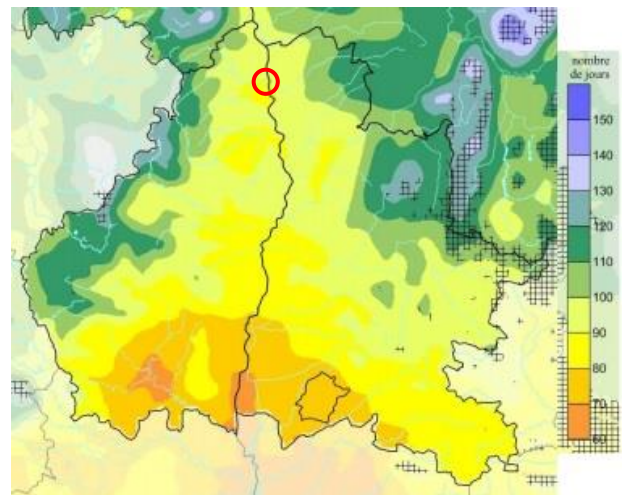
##### Le vent

Les déplacements de masses d'air en plaine sont le plus souvent orientés du Sud au Nord avec des pointes pouvant aller jusqu'à 100 km/h. Les rafales les plus importantes apparaissent pendant l'été où les déplacements de masses d'air sont les plus fortes.

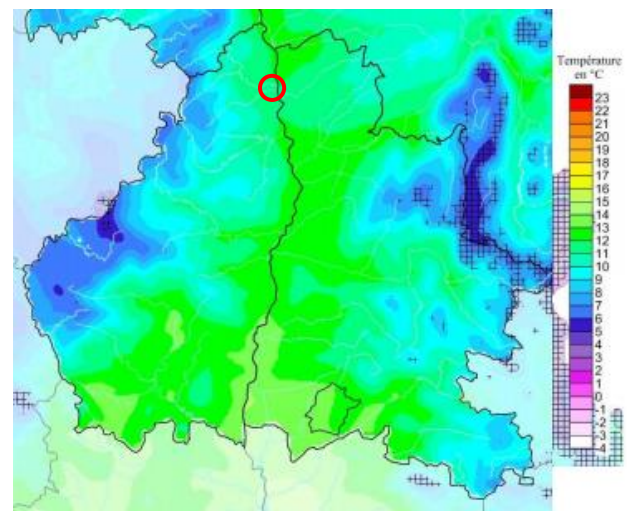
##### La topographie

Le relief communal offre une amplitude d'environ 230 mètres entre les bords du Rhône (131 mètres d'altitude) et le point le plus élevé qui se situe à l'Est de la commune (364 mètres d'altitude) au niveau du hameau de Montrebut.

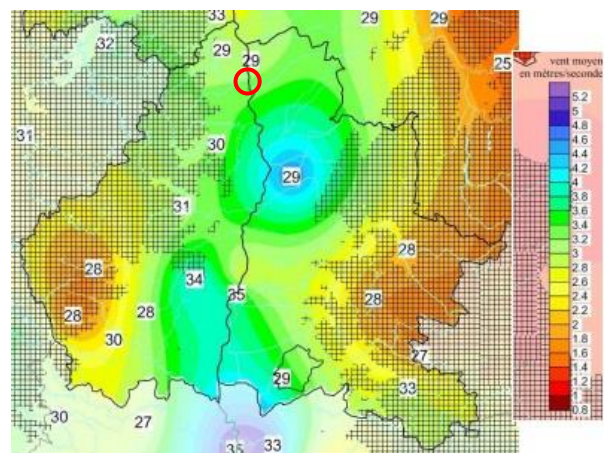
Le relief est vallonné et monte fortement vers l'Est par les coteaux situés sur une trajectoire Nord-Sud. Un plateau se forme en bordure Est du territoire communal en contrebas de la Croix de Tauret, offrant ainsi une vue imprenable sur Saint-Vallier et le Rhône.



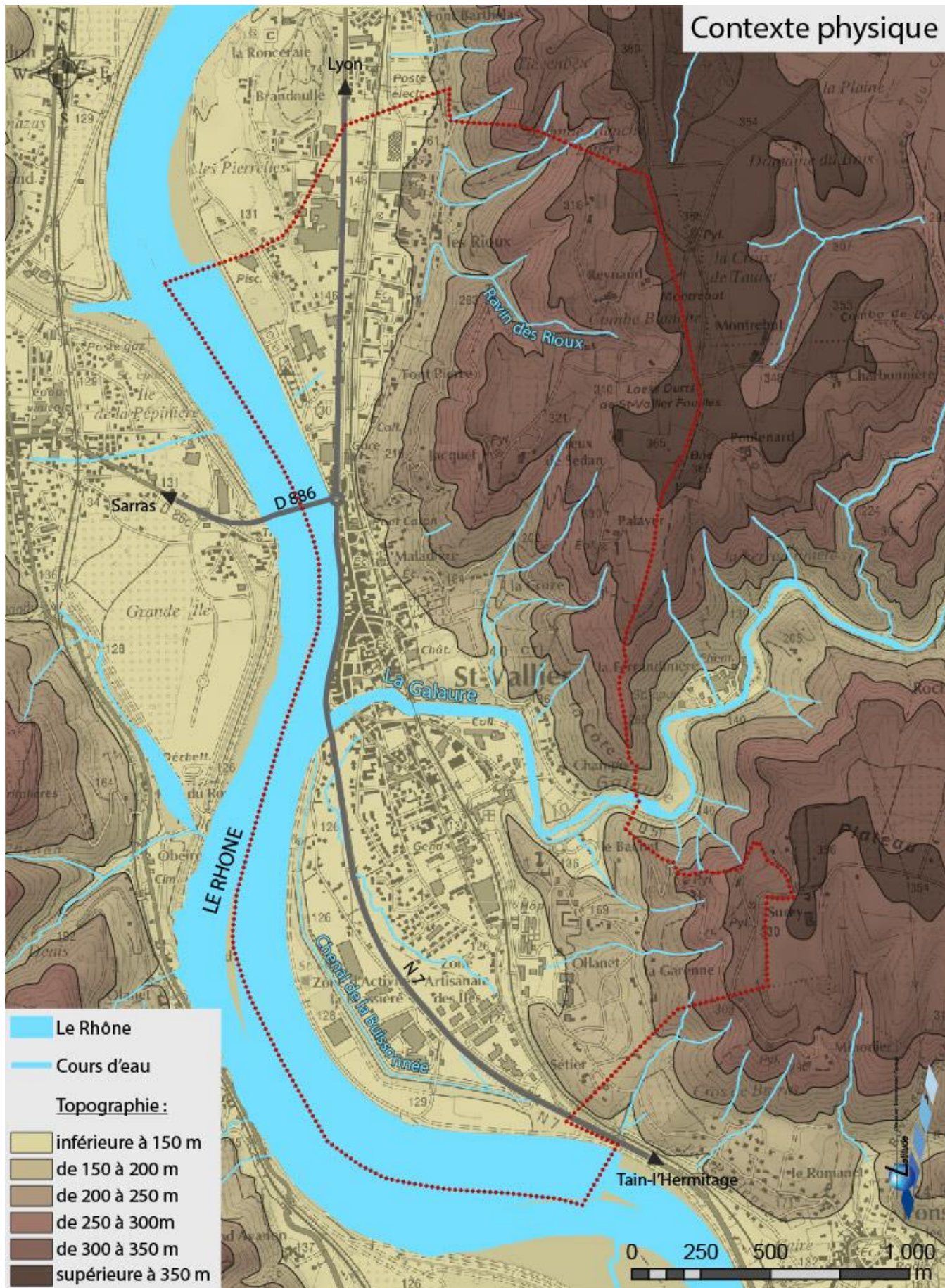
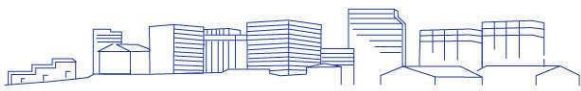
Nombre de jours annuels de précipitation – Moyenne des années 1971 à 2000 (Météo France)



Température moyenne annuelle – Moyenne des années 1971 à 2000 (Météo France)



Moyenne annuelle de la force du vent moyen – année 2005 à 2009 (Météo France)





## La géologie et l'hydrogéologie

La commune se trouve à la transition entre deux domaines géologiques :

- À l'Est du Rhône, le bassin sédimentaire bas-dauphinois constitué par une pellicule de molasse miocène qui recouvre l'extrémité orientale du plateau séparé par le défilé Saint-Vallier-Tournon (massif granitique de Saint-Vallier-Tain) ;
- À l'Ouest du Rhône, le socle cristallin du Massif Central, prolongé localement à l'Est du défilé Saint-Vallier-Tournon, probablement émergé en grande partie dès la fin de l'Hercynien, et qui constitue un môle stable ;

Une discontinuité majeure sépare ces deux unités géologiques et structurales, axée sur le cours du Rhône au Sud de Tournon, mais passant sur la bordure Est de l'îlot Saint-Vallier-Tain : c'est la fracture limite orientale du Massif Central.

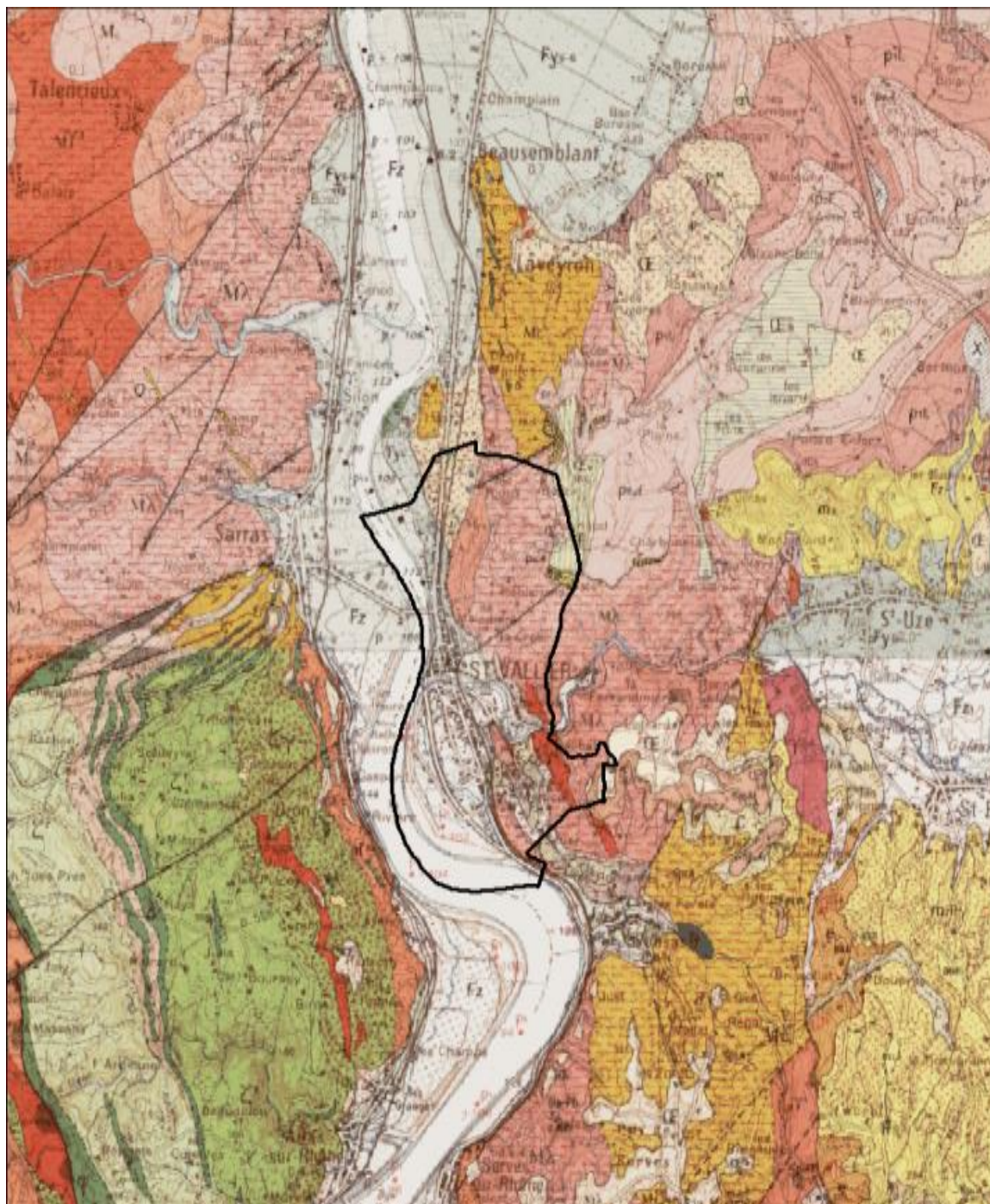
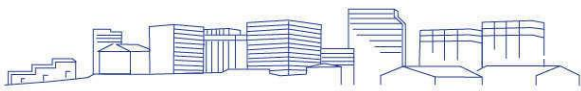
A l'intérieur du socle massif-centralien, ce sont les directions de fracture (NE-SO) qui semblent dominer et déterminer la direction générale de certaines sections du réseau hydrographique : l'Ay au Nord de la commune par exemple. Plusieurs ravins profonds de Saint-Vallier suivent aussi ces directions obliques.














D'une manière plus générale, on peut estimer que la molasse miocène est de faciès marin. La plus grosse partie de l'ensemble sableux est d'origine alpine, les apports en provenance du Massif Central (sables aréniques et cailloutis à galets cristallins) devenant prédominants à proximité de l'îlot granitique de Saint-Vallier-Tain, notamment dans les alentours de Saint-Barthélémy-de-Vals. Au cours de l'épisode miopliocène, le Rhône s'enfonce sur place à la limite du bassin tertiaire et du socle cristallin, sciant, à cette époque, l'actuel défilé épigénique de Saint-Vallier à Tain.

En ce qui concerne les terrains sédimentaires, ce sont les dépôts quaternaires et notamment les alluvions des terrasses et des fonds de vallées qui occupent la plus grande surface. Les loëss sont aussi relativement étendus, en particulier sur le haut plateau couronnant Saint-Vallier, les hauteurs des collines pliocènes et les hautes terrasses quaternaires à proximité du Rhône.

*(Source carte géologique Défilé de Tournon et Gorges du Doux, BRGM)*

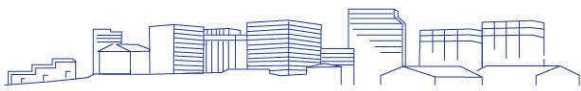




- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
|  | Tertiaire - à l'est de l'axe Saône-Rhône - Vindobonien : molasse sableuse   |  | Quaternaire - Loess à bancs durcis type St-Vallier  |
|  | Tertiaire - à l'est de l'axe Saône-Rhône - Stampien : sables et grès marnés à Foraminifères, sables fins baroïles et marnes à faune saumâtre                |  | Quaternaire - Alluvions post-wurmiennes : fluviatiles   |
|  | Tertiaire - à l'est de l'axe Saône-Rhône - Eocène continental, dépôts sidérolithiques : sables et grès  |  | Quaternaire - Dépôts wurmiens : fluviatiles   |
|  | Primaire et terrains cristallins - Formation péliques - Série métamorphique : chloritoschistes, micaschistes albitiques                                     |  | Quaternaire - Dépôts rissiens : fluviatiles   |
|  | Primaire et terrains cristallins - Massif Central - Formation volcano-détritique : Amphibolites litées ou massives, gneiss amphiboliques méso et catazonaux |  | Quaternaire - Dépôts mindéliens : fluviatiles   |
|  | Primaire et terrains cristallins - Massif Central - Formation volcano-détritique : leptynites massives, ocellées, gneiss leptyniques, méso et catazonaux    |  | Tertiaire - à l'est de l'axe Saône-Rhône - Formation résiduelle des cailloutis de Chambaran et Bonnevaux/Amballan                               |
|  | Primaire et terrains cristallins - Chaîne de Belledonne - Série métamorphique : complexe hétérogène de gneiss, gneiss leptyniques, leptynites, amphibolites |  | Tertiaire - à l'est de l'axe Saône-Rhône - Pliocène supérieur, fluviatile et torrentiel (sables de Trévaux, sables de Lens-Lestang, cailloutis) |
|  | Primaire et terrains cristallins - Leptynites granitoïdes à sillimanite et cordiérite, avec ou sans filons couchés de granites                              |  | Tertiaire - à l'est de l'axe Saône-Rhône - Pliocène inférieur marin   |
|  | Anatexis leucocrate à cordiérites, indifférenciées  |  | Tertiaire - à l'est de l'axe Saône-Rhône - Pliocène inférieur lacustre  |
|   |   |  | Hydro   |

Carte géologique de Saint-Vallier

(Source IsoTerre)



### 3.2 Ressource en eau

#### Le réseau hydrographique

La commune s'est développée en bordure immédiate du Rhône.

Elle est située sur deux sous-bassins versants : Galaure (RM\_08\_06) au Sud de la commune et Bièvre Liers Valloire (RM\_08\_03) au Nord.

L'ouest du territoire communal est concerné par un cours d'eau, affluent direct du Rhône, la rivière de la Galaure. Elle prend sa source à l'Ouest de l'Isère et parcourt une cinquantaine de kilomètres d'Est en Ouest avant de se jeter dans le Rhône au niveau de Saint-Vallier. La Galaure génère un périmètre du plan de prévention des risques d'inondation.



La Galaure

#### Réglementation liée à l'eau

##### Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône- Méditerranée- Corse 2016-2021

La commune de Saint-Vallier appartient au bassin versant du Rhône et est concernée par le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse.

Un SDAGE détermine les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre. Il fixe des orientations, déclinées en objectifs et règles de gestion précises. Elles sont l'expression politique de la volonté de tous les acteurs et gestionnaires de l'eau.

Le SDAGE 2016-2021 est entré en vigueur le 21 décembre 2015. Neuf orientations fondamentales ont été définies :

- Changement climatique : s'adapter aux effets du changement climatique
- Prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- Non-dégradation : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- Vision sociale et économique : prendre en compte ces enjeux et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- Gestion locale et aménagement du territoire : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- Pollution : lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions et la protection de la santé ;
- Milieux fonctionnels : préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Partage des ressources : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- Gestion du risque : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

#### La gestion qualitative

Le SDAGE fixe pour chaque masse d'eau des objectifs d'atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines.

Sur la commune de Saint-Vallier, les objectifs suivants ont été définis :

Masse d'eau	Objectif de bon état écologique	Objectif de bon état chimique*
<b>Superficielle</b>		
FRDR457 <i>La Galaure du Galaveyson au Rhône</i>	2015	2015
FRDR2006 <i>Le Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère</i>	2027	2015



Masse d'eau	Objectif d'état quantitatif	Objectif d'état chimique
Souterraine		
FRDG325 Alluvions du Rhône et du Garon	2021	2015
FRDG613 Socle Monts du Lyonnais sud	2015	2015

\*avec ubiquistes (substances persistantes, bio accumulatrices et toxiques).

La commune est concernée par différents zonages réglementaires liés à la qualité de l'eau. Les masses d'eau de la commune sont vulnérables à l'eutrophisation (Bièvre Liers Valloire en zone d'extension 2016) ainsi qu'aux pesticides (Plaine de Bièvre-Liers-Valloire uniquement).

Une station de mesure de la qualité du Rhône est située sur le pont de Saint-Vallier. En 2016, l'état chimique du fleuve était bon, son potentiel écologique était quant à lui moyen. Depuis 2014, la qualité du Rhône tend à s'améliorer. Cependant, des efforts sont encore nécessaires pour arriver à un bon état écologique.

Une attention particulière doit être portée à l'atteinte du bon état écologique des eaux superficielles.

#### La gestion quantitative

La résorption des déséquilibres quantitatifs en vue d'une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau est un des objectifs prioritaires du SDAGE 2016-2021. Les plans d'action de résorption des déséquilibres de la ressource se formalisent notamment par un zonage réglementaire « quantité ».

**Le bassin de la Galaure est concerné par le zonage « quantité » du SDAGE Rhône Méditerrané Corse.**

#### **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

La commune de Saint-Vallier n'intègre aucun schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

#### **Contrat de milieu**

La commune intègre un contrat de rivière pour la Galaure.

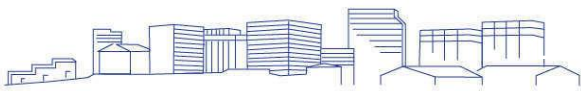
La Communauté de communes Porte de DrômArdèche est la structure porteuse du contrat de milieu de la Galaure.

**La commune est concernée par les actions suivantes :**

- **Aménager un ouvrage qui contraint la continuité**
- **Restaurer l'ensemble des fonctionnalités du cours d'eau**
- **Mise en œuvre d'un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers et des collectivités**
- **Réduire la pollution aux phytosanitaires**

#### **Captage d'eau potable**

Aucun captage d'eau potable n'est recensé sur la commune. C'est le captage du puits des Sevres situé sur la commune de Saint-Uze qui alimente la commune de Saint-Vallier.



### 3.3 La trame verte et bleue

#### Principe

La Trame Verte Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'espaces et d'échanges pour les milieux naturels et les espèces animales et végétales. Les continuités écologiques constitutives de la TVB se composent des éléments suivants :

- Les réservoirs de biodiversité (périmètres réglementaires et autres sites à enjeux) et leurs zones périphériques ou zones « tampons » ;
- Les zones de fonctionnalités ou corridors écologiques (trame de grands boisements, haies bocagères continues) ;
- La trame verte urbaine ;
- La trame bleue : cours d'eau, secteurs de zones humides.

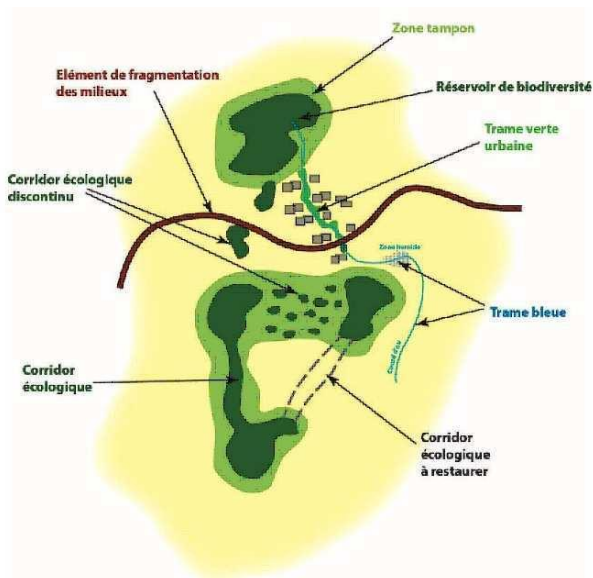


Schéma de principe de la trame verte et bleue

#### Les zones de protection réglementaire et patrimoniale

Saint-Vallier ne possède pas de zone Natura 2000 sur son territoire, mais à environ 1 km au Nord-Ouest de la limite communale, il existe deux zones protégées appartenant au réseau Natura 2000 - Affluents rive droite du Rhône. Il s'agit depuis juillet 2016 d'une Zone Spéciale de Conservation reconnue pour ses habitats particuliers.

Leur proximité directe avec la commune doit être prise en compte dans le maintien des continuités écologiques.

**Natura 2000** est un outil d'aménagement du territoire qui vise à maintenir et Natura 2000 est un réseau de sites représentatifs de la diversité biologique où la préservation des habitats et des espèces naturelles doit être assurée.

Les directives "Habitats faune flore" (1992) et "Oiseaux" (1979) fixe le cadre administratif de ce réseau.

La directive "Oiseaux" propose la conservation des espèces d'oiseaux sauvages par la création de Zones de Protection spéciales (ZPS).

En matière de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat, les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) définie par la directive "Habitats Faune Flore", permettent une protection de ces habitats et d'espèces menacées. La première étape avant la désignation en ZSC est la proposition à la commission européenne de Sites d'Intérêt Communautaire.

#### Le site Natura 2000 ZSC FR8201863 – « Affluents rive droite du Rhône »

Le site se situe en Ardèche sur deux domaines biogéographiques différents (70% méditerranéen, 30% continentale). Les deux zones proches de Saint-Vallier représentent environ 150 hectares. Un document pour leur gestion est en cours d'élaboration. Les différents habitats recensés par le Muséum National d'Histoire Naturelle sont les suivants :

Classe d'habitats	Couverture
Forêt caducifoliée	45%
Forêts sempervirentes non résineuses	20%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5%
Pelouses sèches, Steppes	5%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5%

Les évaluations globales de ces habitats sont bonnes à excellentes. La plupart des vallons encaissés sont restés en partie vierges d'activité humaine, surtout les flancs de vallons. Les quelques secteurs de pente, autrefois mis en valeur par l'homme, ont été abandonnés et sont recolonisés par les landes et les pelouses. Les vallons sont essentiellement forestiers avec



chênaie verte, chênaie verte et blanche, et chênaie-charmaie riches en espèces méditerranéennes. De nombreuses espèces de reptiles et de rapaces occupent ces vallons.

### Ces milieux ne sont pas en relation directe avec la commune de St Vallier.

Les ZNIEFF sont de deux types :

Les zones de type I sont des secteurs d'une superficie généralement limitée, caractérisés par la présence d'espèces remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles aux aménagements ou des transformations même limitées.

Les zones de type II sont des grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

L'inscription d'une zone dans l'inventaire des ZNIEFF indique que la prise en compte du patrimoine naturel doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans les zones de type I.

Le territoire communal est concerné par les zonages patrimoniaux suivants :

#### La ZNIEFF de type 1 « Gorges de la Galaure »

Ce site est caractérisé par des formations végétales typiques des bords de fleuve, des prairies de fauche tardive et des forêts alluviales. Ces milieux abritent une faune et une flore caractéristiques, riches et diversifiées. La ZNIEFF des Gorges de la Galaure s'étend depuis l'ouest de Saint-Uze jusqu'à Saint-Vallier où la rivière rejoint le Rhône après avoir creusé ses anfractuosités dans le socle cristallin.

La végétation des gorges montre de fortes similitudes avec celles des reliefs ardéchois de l'autre rive du Rhône. L'orientation générale Est-Ouest des gorges de la Galaure crée un microclimat favorable à une végétation de type méditerranéen. Le versant exposé au sud, ensoleillé et à l'abri du vent froid du nord, est ainsi couvert de boisements de Chêne vert, accompagnés d'un ensemble d'arbustes d'origine méridionale : Filaire à feuilles larges, Nerprun alaterne, Pistachier térébinthe, Génévrier oxycèdre (ou Cade). Localement, de petits cactus naturalisés depuis longtemps (du genre *Opuntia*) recouvrent les pentes arides.



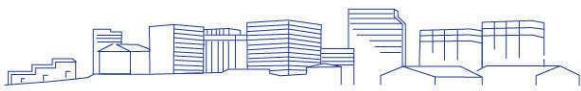
Nerprun alaterne

A l'opposé, les versants nord, comme à la chapelle Notre-Dame de Vals, sont couverts de peuplements de grandes fougères, comme des Fougères mâles, typiques des microclimats frais et humides.



Fougères mâles

Plusieurs espèces végétales vont trouver dans les gorges de la Galaure l'une de leurs rares stations à l'Est du Rhône. C'est le cas du Genêt purgatif, du Chardon du Vivarais, de la Joubarbe d'Auvergne ou de la Doradille du Forez, espèces d'origine ardéchoise. Les blocs rocheux sont couverts de lichens, et de nombreuses plantes qui, comme le Nombri-de-Vénus, la Saxifrage fausse-mousse, l'Orpin blanc ou le Ciste à feuille de sauge, profitent des moindres fissures. Parmi les espèces les plus rares, on peut signaler la présence de la Notholaena de Maranta, fougère des rocailles arides qui se remarque à ses anciennes feuilles desséchées persistant sous ses frondes vertes.



*Notholaena de Maranta*

De nombreuses espèces animales fréquentent les milieux boisés et les bords de rivières. On retrouve ainsi le Martin-pêcheur sur les berges, mais aussi le Hibou Grand-Duc installé dans les rochers inaccessibles. Le Circaète Jean-le-Blanc et l'Epervier nichent très probablement dans les boisements des gorges. Le Castor d'Europe est présent dans toutes les gorges, on remarque sa présence par quelques troncs rongés en bord de rivière.

### **La ZNIEFF de type 2 « Ilot granitique de Saint Vallier-Tain l'Hermitage »**

Il s'agit d'un petit massif à roche mère granitique affleurante situé en rive gauche du Rhône. La végétation de type subméditerranéenne est dominée par la série du Chêne pubescent, avec des landes boisées à Genévrier oxycèdre et Ciste à feuilles de Sauge. Des pelouses sèches dominées par une graminée, le Brome dressé, ont aussi été recensées. L'ensemble présente un intérêt botanique élevé. On note aussi la présence en densité remarquable d'espèces telles que la Gagée des rochers ou la Pulsatille rouge. Les cactus-raquettes (*Opuntia compressa* et *humifusa*), dont l'introduction est ancienne, s'étendent le long de l'ilot.



*Cactus Opuntia compressa*

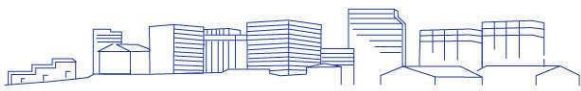
De tels biotopes constituent par ailleurs d'excellents territoires de chasse pour les rapaces (nicheurs dans les gorges et les parois abruptes). Par ailleurs, le site de Pierre Aiguille est un site de référence en matière d'observation des migrations le long du couloir rhodanien.

Le zonage de type II traduit ici la cohérence de ce petit ensemble naturel original, au sein duquel les secteurs abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits par plusieurs zones de type I (dont les gorges de la Galaure et Pierre Aiguilles). Il souligne également certaines fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales. L'ensemble présente par ailleurs un intérêt paysager, géologique, géomorphologique ainsi que biogéographique compte tenu de sa géologie originale et de sa localisation à une frontière climatique, favorisant la présence de nombreuses espèces méditerranéennes (Rainette méridionale, Fauvette mélanocéphale, Genévrier oxycèdre) ou caractéristiques du Massif Central (Genêt purgatif), parvenant ici en limite de leur aire géographique de répartition.

### **La ZNIEFF de type 2 « Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales »**

Ce très vaste ensemble linéaire délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte), ses annexes fluviales : « îlons » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, correspondant souvent à d'anciens bras du fleuve) et « Brotteaux » installés sur les basses terrasses alluviales » ainsi que son champ naturel d'inondation.

Outre la faune piscicole, le Rhône et ses annexes conservent un cortège d'espèces remarquables tant en ce qui concerne les insectes, notamment une grande richesse en libellules (Agrion de Mercure ou le Sympetrum à corps déprimé), que les mammifères (Castor d'Europe) ou l'avifaune (colonies d'ardéidés, Sterne pierregarin). Certaines sections sont par ailleurs inventoriées au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), comme à la Platière. La vallée constitue en outre un axe migratoire majeur pour l'avifaune.



Sterne Pierregarin

Les formations forestières alluviales conservent de précieuses reliques, et l'on dénombre des plantes remarquables (Cornifle submergé, orchidées telles que la Spiranthe d'automne, l'Epipactis du Rhône ou l'Orchis à longues bractées). Quant à l'Epipactis du Castor, elle n'a été décrite que très récemment, et n'est connue que des terrasses alluvionnaires du Rhône moyen).

Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes. La biodiversité, qui tend dans ce domaine à augmenter fortement autour du bassin méditerranéen, est considérée comme importante dans la nappe de la moyenne et surtout de la basse vallée du Rhône.



Mollusques du genre Hydrobiidae

Le zonage de type II traduit ici les fortes interactions (notamment d'ordre hydraulique) liant les divers éléments de cet ensemble. Il souligne également les fonctionnalités naturelles de nature hydraulique (champ d'expansion naturelle des crues, protection de la ressource en eau et des aquifères souterrains sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive), mais aussi celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone de passages et d'échanges entre le fleuve et les réseaux affluents. L'ensemble, bien que souvent fortement transformé par l'urbanisation et les aménagements hydrauliques, conserve par ailleurs un intérêt paysager, géomorphologique et phytogéographique, compte tenu des échanges biologiques intenses qui se manifestent ici, au seuil du domaine méditerranéen.

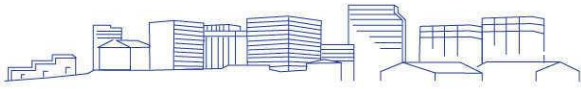
#### Les pelouses sèches

Ces espaces naturels sont inclus dans le réseau Natura 2000 et inscrits dans la directive européenne "Habitat Faune Flore". Les pelouses sèches sont constituées d'une végétation relativement rase. Graminées, chardons et certains arbustes comme les prunelliers sont les formations végétales que l'on retrouve le plus souvent sur ces milieux. Ces pelouses apparaissent sur des sols en pente, pauvres et calcaires qui retiennent faiblement l'eau.

Un inventaire des pelouses sèches a été réalisé par l'association Nature Vivante dans le cadre de l'élaboration du SCOT des rives du Rhône.

Les pelouses de Saint-Vallier sont principalement situées sur les hauteurs de la commune notamment sur les anciennes terrasses artificielles en pierres sèches (créées par l'homme). Certaines d'entre elles ne sont pas accessibles et n'ont donc pas pu être prospectées.

La plupart des terrasses ne sont plus entretenues aujourd'hui et certaines sont fortement dégradées par le temps. L'avancée des ligneux détruit également les murs et fait disparaître une partie de la biodiversité liée aux pelouses sèches ouvertes. Les pelouses situées sur le plateau de la commune sont encore pâturées notamment par des troupeaux de bovins.



Pelouse sèche sur la commune



Contre canal de Saint-Vallier et sa ripisylve

Selon le code de l'environnement, **les zones humides** sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1).

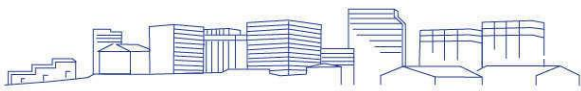
Le Conservatoire des espaces naturels a réalisé un inventaire des zones humides à l'échelle du département entre 2011 et 2012.

Deux zones sont recensées sur la commune.

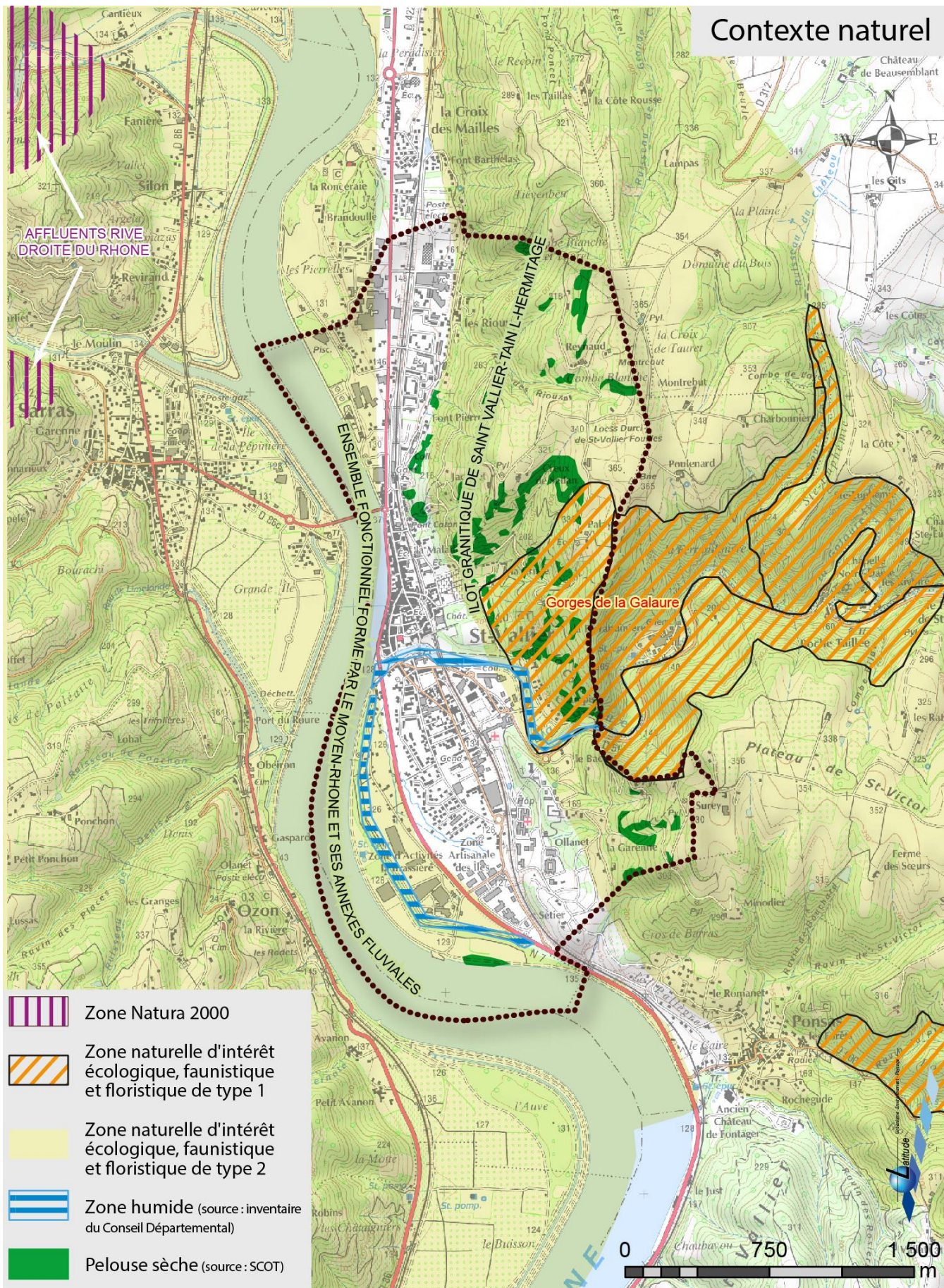
**La zone Champ Marmot – le Vernais- la Galaure** (n°26SOBENV0064) s'étend de la confluence entre le Rhône et la Galaure et remonte la rivière à l'Est jusqu'à Saint-Uze. Longue de 10 km, la zone humide s'étend sur près de 160 ha et englobe le marais du Vernais, un étang utilisé pour la baignade, des cultures et le cours de la Galaure avec une ripisylve de largeur variable. Elle intègre plusieurs milieux de qualité tels que des aulnaies-frênaies médio-européennes, des bois marécageux d'Aulnes, des roselières et des formations à grandes laiches.

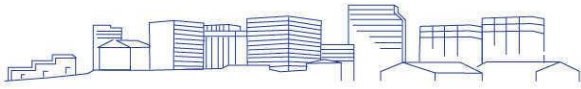
**Le contre canal de Saint-Vallier** (n°26SOBENV0084) borde le Rhône en limite Sud-Ouest de Saint-Vallier. Il a fonction de régulation hydraulique et a été aménagé par l'homme. D'une longueur inférieure à 2 km, il s'étend sur 8 ha et comporte une petite ripisylve et une végétation majoritairement immergée.





### Contexte naturel





Au-delà de ces identifications réglementaires et patrimoniales, le territoire communal comporte des enjeux écologiques qui ont été déterminés par des prospections sur le terrain.

### Les coteaux boisés

Les coteaux sont constitués d'arbres relativement jeunes qui ont colonisé les terrasses où la vigne était cultivée auparavant. L'absence de gestion du milieu a conduit à un enrichissement progressif des coteaux aujourd'hui majoritairement recouverts de boisement de type chênaie verte. Actuellement la forte colonisation du robinier sur ces milieux pose question et un projet de réhabilitation des coteaux est en cours de réalisation.



Coteaux de Saint-Vallier

### Les boisements des berges de la Galaure

Comme présenté au chapitre précédent (partie concernant la ZNIEFF de type 1 « Gorges de la Galaure »), ce milieu particulier est constitué de boisements de Chêne vert, accompagnés d'un ensemble d'arbustes d'origine méridionale. Au niveau des gorges, le climat frais et humide est propice au développement de grandes fougères mâles. C'est aussi au niveau des ravins qu'on retrouve les peuplements forestiers les plus matures qu'il est important de préserver.



Boisement en bord de la Galaure

### Prairies du bord du Rhône

Les prairies situées au Sud de la commune sur l'îlot granitique Saint Vallier-Tain sont des prairies sèches à mésophiles, en partie enfrichée. On y retrouve notamment la cotonnière des champs, espèce déterminante pour la classification de la zone en ZNIEFF de type 2.

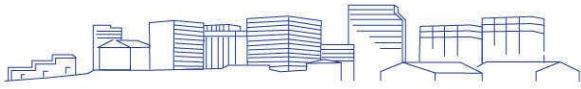


Landes ligneuses au Sud de Saint-Vallier

Les prairies situées au Nord de la commune sont en revanche plus humides. On recense la présence du Brome à grappe, une roselière est aussi implantée dans ce secteur.



Prairie humide du bord de Rhône au Nord de Saint-Vallier



### Prairies situées sur le plateau de la commune

Le plateau de Saint-Vallier est préservé de l'urbanisation dans sa partie haute. De grandes prairies occupent le plateau et sont utilisées pour le pâturage des troupeaux.



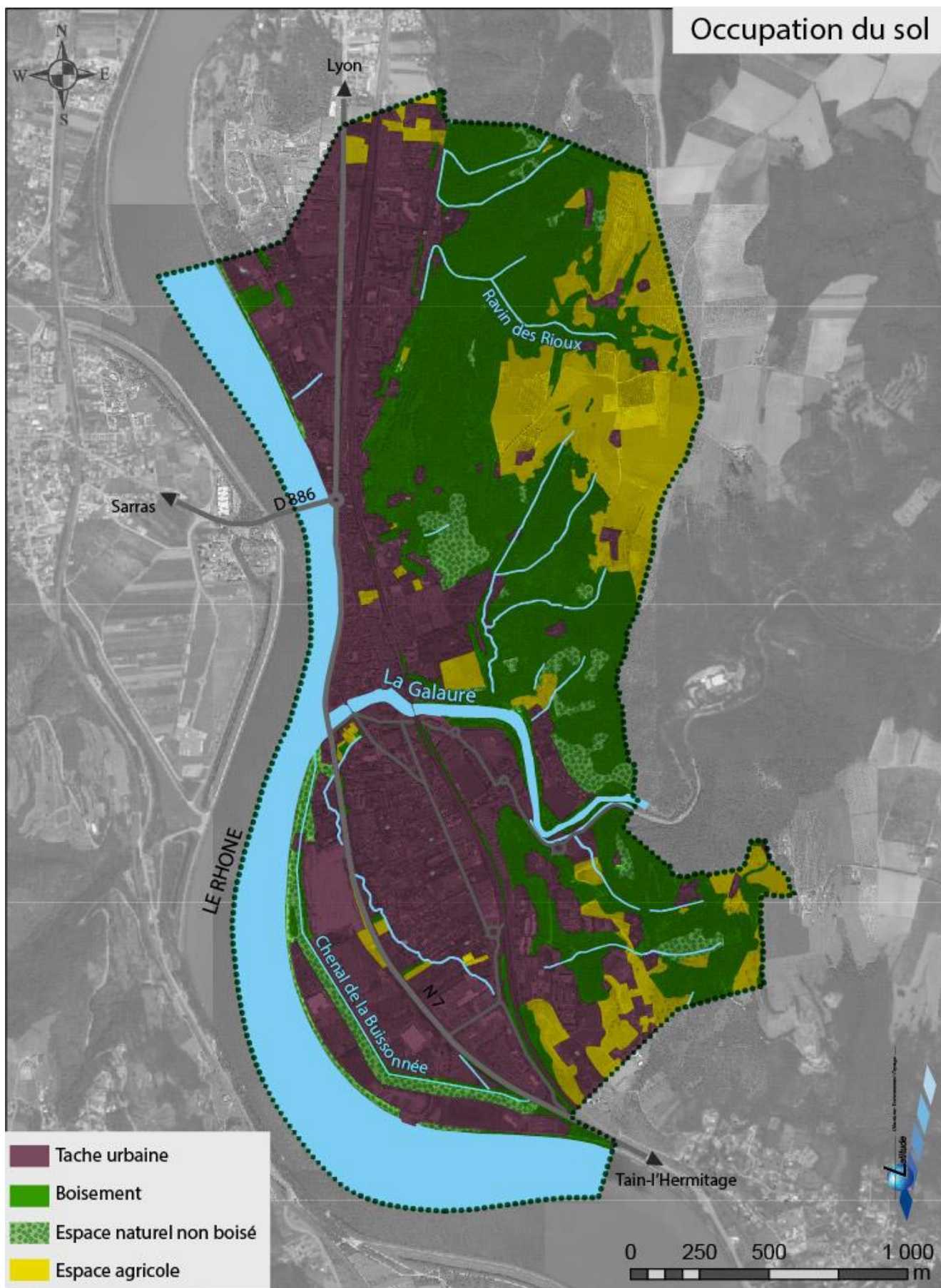
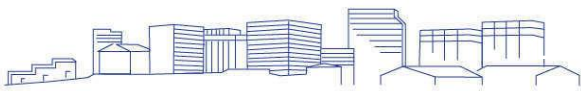
Prairies situées sur le plateau de la commune

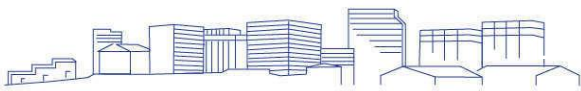
### Les friches

Quelques parcelles situées au Sud-Est de la commune sont en friche. La plupart du temps, ces milieux présentent une végétation herbacée. Dans certains cas une strate arbustive a commencé à s'installer. Le milieu devient alors favorable aux passereaux. Ce type de milieu est également favorable aux papillons, petits mammifères et reptiles, qui y trouvent la fraîcheur des formations buissonnantes et la chaleur des zones ouvertes.



Friche au niveau du chemin d'Ollanet au Sud de la commune





## La faune

Les données suivantes sont issues de la base de données de la Ligue de Protection des Oiseau et des investigations de terrain.

### - Les mammifères

5 espèces de mammifères ont été recensées sur le territoire communal, dont 2 sont menacées selon l'UICN (union internationale pour la conservation de la nature) : le lapin de garenne et le hérisson d'Europe.

La loutre est supposée présente, mais n'a jamais été observée.

Les chiroptères n'ont pas fait l'objet d'étude particulière.



Castor d'Europe (Source SIPA)

### - Les oiseaux

Au total, 91 espèces d'oiseaux ont été recensées. Les milieux forestiers de la commune accueillent différentes espèces parmi lesquelles : Hibou Grand-Duc, Mésange noire, Épervier d'Europe, Grive draine, Mésange nonnette, Mésange à longue queue et la Sittelle torchepot. Dans les milieux ouverts, les espèces comme le Verdier d'Europe, l'Hirondelle de fenêtre, le Serin cini et le Chardonneret élégant sont recensées.



Hibou Grand-Duc (Source Oiseau.net)

### - Les amphibiens et reptiles

À ce jour, quatre espèces de reptiles ont été recensées sur la commune, dont trois espèces de couleuvre.

En 2016, une espèce d'amphibien a également été relevée sur la commune ; il s'agit de la grenouille rieuse. La présence de zones humides sur le territoire communal laisse présager la présence d'autres espèces d'amphibien.



Couleuvre d'Esculape (Source Faune Drôme)

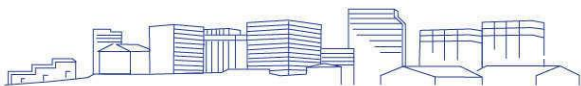
### - Les insectes

Les prairies et les espaces le long des cours d'eau de la commune offrent aux lépidoptères et aux odonates des milieux pour se développer. Ainsi, six espèces d'odonates ont été recensées dont cinq en 2016. Douze espèces de papillons ont été observées et enregistrées en 2016.



Paon du jour (Source Faune Drôme)

Bien que ces données soient nombreuses et récentes, la LPO estime que la biodiversité sur Saint-Vallier n'est pas suffisamment étudiée et que les connaissances naturalistes doivent être développées, notamment sur le plateau et les coteaux.



## Les corridors écologiques

Le **Schéma Régional de Cohérence Écologique** est élaboré conjointement par l'État et la Région, avec l'assistance technique de réseaux d'acteurs régionaux. Le SRCE porte sur les enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes a été adopté par délibération du Conseil régional du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral du 16/07/2014, n° 14-155 publié au recueil des actes administratifs Rhône-Alpes le 18 juillet 2014.

Le plan d'action de la région est organisé autour de plusieurs orientations :

- Prendre en compte la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement ;
- Améliorer la transparence des infrastructures et ouvrages vis-à-vis de la Trame Verte et Bleue ;
- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers ;
- Améliorer la connaissance ;
- Mettre en synergie les politiques publiques et favoriser leur cohérence.

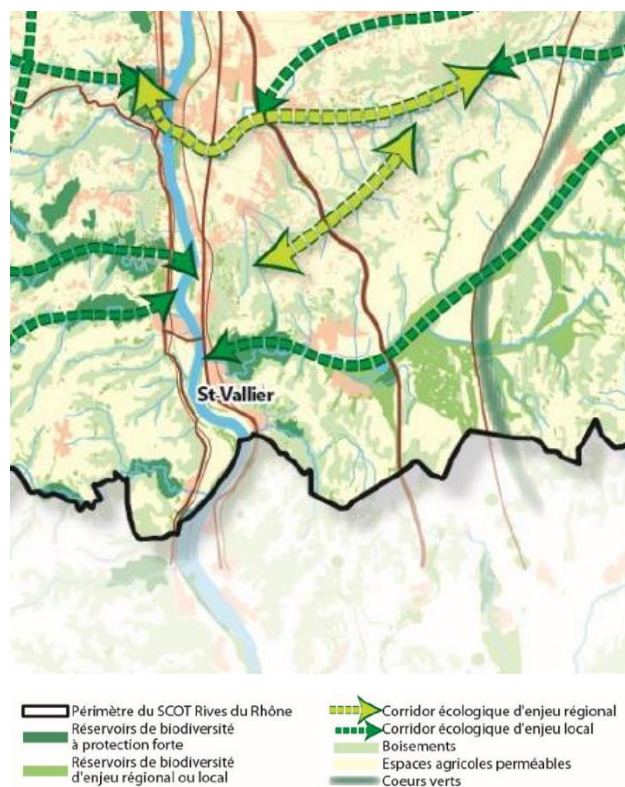
Ce schéma a cartographié les enjeux relatifs aux continuités écologiques en utilisant les éléments établis par le RERA (Réseaux Ecologiques Rhône-Alpes), des diagnostics territoriaux et des réunions partenaires.

Il n'existe aucun corridor écologique d'intérêt régional identifié sur la commune de Saint-Vallier.

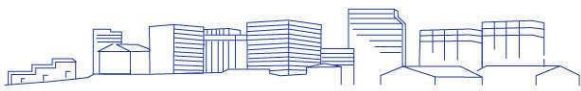
L'Est de la commune de Saint-Vallier, est concerné par la présence d'un réservoir de biodiversité « à préserver ou remettre en bon état » (il s'agit de la ZNIEFF de type 1) alors que le reste de la commune est un secteur urbanisé. La nationale 7 et la voie ferrée représentent une zone de conflit importante qui s'étend sur toute la longueur de la commune empêchant ainsi les déplacements terrestres sur un axe Est- Ouest. En revanche le Rhône et la Galaure constituent une trame bleue « à remettre en bon état ».

Le **SCOT des Rives du Rhône**, actuellement en cours de révision, intègre la commune de Saint Vallier dans son nouveau périmètre.

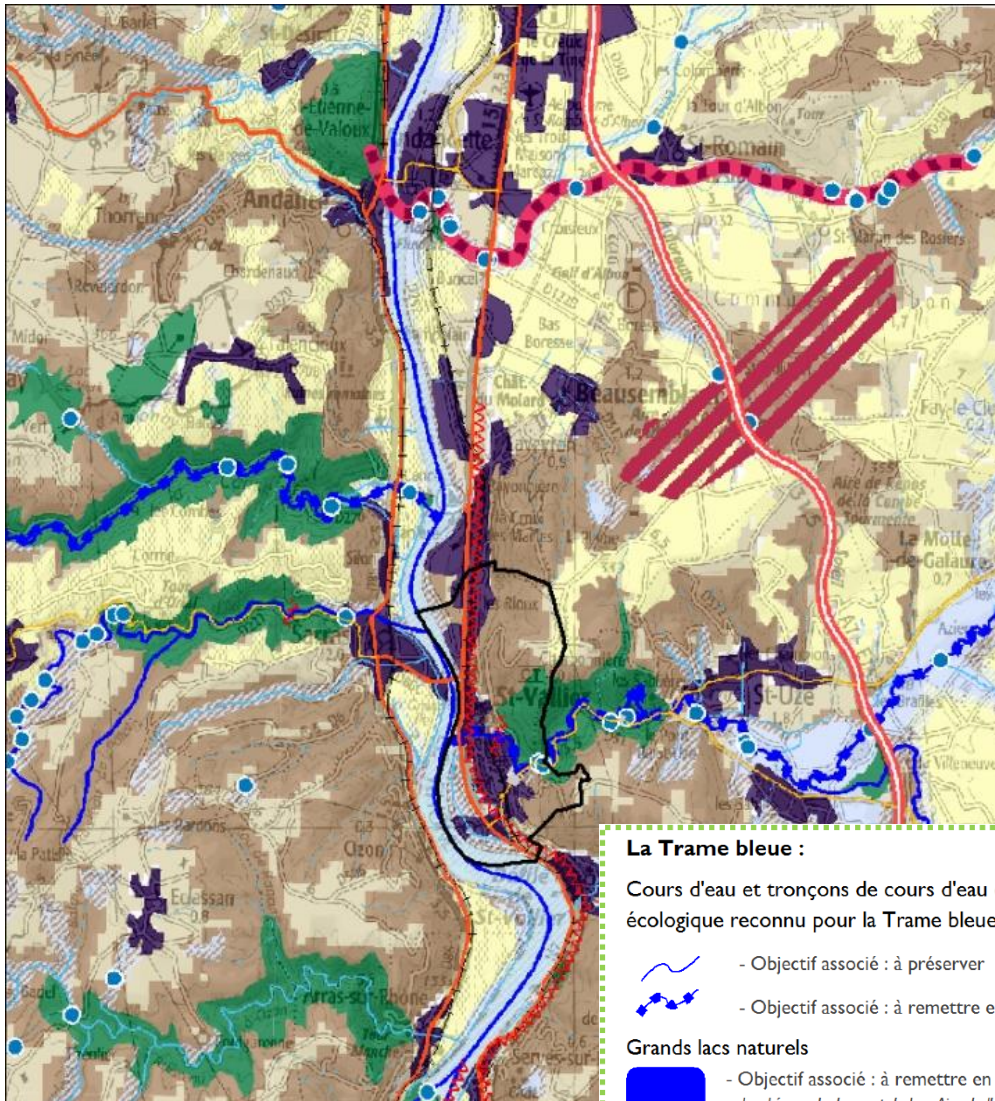
Le DOO du SCOT identifie les corridors à préserver. La carte ci-après est un extrait du DOO concernant la commune de St Vallier.



Il identifie la Galaure comme corridor d'enjeu local.



Carte extraite du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, identifiant les corridors d'intérêt régional.



**Réservoirs de biodiversité :**

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

**Corridors d'importance régionale :**

Fuseaux	Axes	Objectif associé :
		- à préserver
		- à remettre en bon état

**La Trame bleue :**

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

- Objectif associé : à préserver
- Objectif associé : à remettre en bon état

**Grands lacs naturels**

- Objectif associé : à remettre en bon état  
*Lac Léman, Le bourget du Lac, Aiguebellette, Lac de Paladru*
- Objectif associé : à préserver  
*Lac d'Annecy*

**Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau**

- Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

**Zones humides - Inventaires départementaux**

- Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état  
*Pour le département de la Loire, seules les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée sont représentées*

**Espaces perméables terrestres\* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité**

- Perméabilité forte
- Perméabilité moyenne
- Espaces perméables liés aux milieux aquatiques\*

\* constitués à partir des données de potentialité écologique du RERA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)

- Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire  
La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser

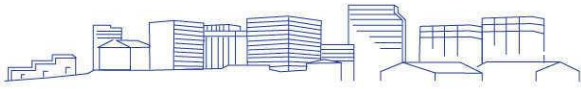
- Principaux secteurs urbanisés et artificialisés, localisés à titre indicatif (Corine Land cover, 2006)
- Plans d'eau
- Cours d'eau permanents et intermittents, canaux
- Infrastructures routières**
  - Type autoroutier
  - Routes principales
  - Routes secondaires
  - Tunnels
- Infrastructures ferroviaires**
  - Voies ferrées principales et LGV
  - Tunnels

**Inventaire des points et des zones de conflits (non exhaustif) :**

- Points de conflits (écrasements, obstacles...)
- Zones de conflits (écrasements, faïsses, obstacles, risques de noyade...)
- Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE VS, mai 2013)

**Projets d'infrastructures linéaires**

- Routes, autoroutes
- Voies ferrées  
Pour le tracé Lyon-Turin, les sections de tunnel ne sont pas représentées (Données non exhaustives)



## Les corridors écologiques à l'échelle communale

Au Nord de la commune, les zones d'activité et les clôtures le long de la voie ferrée empêchent les déplacements de la faune selon un axe Est/Ouest.



Obstacles sur un axe de passage potentiel

Au Sud, les terrasses artificielles et le mur de soutènement au-dessus de la voie ferrée sont trop hauts pour permettre un franchissement fonctionnel entre les boisements à l'Est et les rives du Rhône.



Aménagements de la voie ferrée au Sud de Saint-Vallier

Ainsi, aucun déplacement Est-Ouest des espèces n'est possible sur la commune de Saint-Vallier.

A l'Est de la commune, les coteaux boisés et le plateau agricole constituent des zones de perméabilité au sein desquelles les espèces peuvent se déplacer relativement librement.

Les seuls corridors écologiques fonctionnels identifiés sur la commune concernent les cours d'eau et milieux naturels associés (trame bleue). La ripisylve des cours d'eau constitue en effet un milieu privilégié pour la migration des oiseaux en fond de vallée.

Le Rhône est un corridor écologique reconnu à l'échelle nationale et européenne. Il s'agit d'un couloir migratoire important qu'il faut préserver des nuisances. Sur les rives du fleuve, on note la présence d'habitats naturels (prairies, zones humides, bras morts...) et d'espèces remarquables ou d'intérêt communautaire (Butor étoilé, Courlis corlieu, Fritillaire pintade...).

La rive Ouest du Rhône est constituée de landes ligneuses et de formations herbacées ponctuées par quelques îlots de feuillus de faibles superficies.



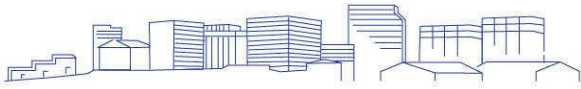
Ripisylve des bords du Rhône

La Galaure et ses berges constituent elles aussi un élément fonctionnel quant aux déplacements de la faune. Le tracé de la rivière se situe principalement en milieu boisé, ainsi la continuité écologique associée au cours d'eau est assurée. Ce n'est que lorsque la Galaure arrive à Saint-Vallier que l'urbanisation contraint la continuité.



La traversée de Saint-Vallier par la Galaure



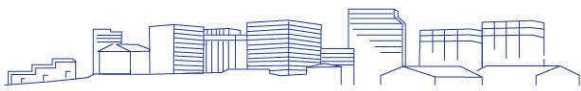


Le contre canal de Saint-Vallier est le dernier corridor présent sur la commune de Saint-Vallier. Le long du contre canal de Saint-Vallier, une ripisylve est bien présente et sa continuité est relativement maintenue.

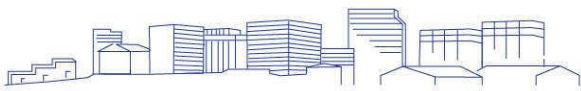


Ripisylve du contre canal de Saint-Vallier

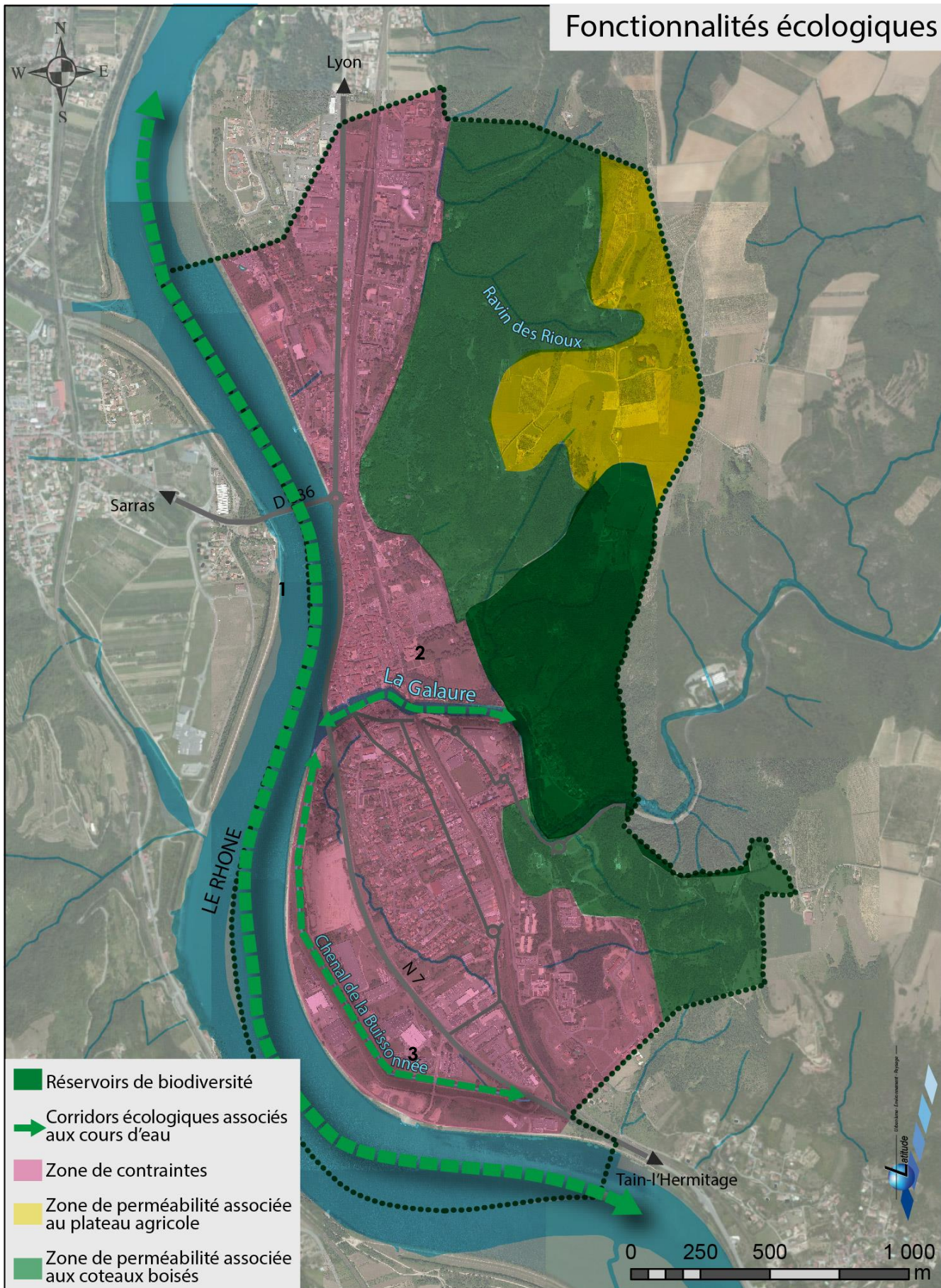
La strate arborée de ces ensembles boisés est dominée par le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et quelques Peupliers (*Populus* sp.).

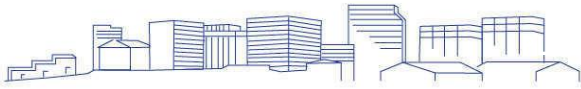


n° du corridor	Intérêt	Type	Éléments constitutifs	Etat	Mesures de gestion
1	Corridor d'intérêts national et européen identifié par le SRCE «à préserver»  Élément constituant de la trame bleue	Corridor écologique associé aux milieux aquatiques et aux habitats associés tels que les berges, les ripisylves et les bras morts	Fleuve du Rhône et sa ripisylve constituée de landes ligneuses, de formations herbacées et de bosquets de feuillus (frênes, chênes et ormes)	L'état et la fonctionnalité de ce corridor sont bons  Le Rhône est un couloir migratoire pour les populations ornithologiques	Ce corridor doit être préservé des pollutions et des nuisances pour assurer un maintien des populations aquatiques et aviaires
2	Corridor d'intérêt régional identifié par le SRCE «à remettre en bon état»  Élément constituant de la trame bleue	Corridor écologique associé aux milieux aquatiques et aux habitats associés tels que les berges et les ripisylves	Rivière de la Galaure dont les berges constituées de chênes verts principalement sont intégrées à une entité boisée continue	Ce corridor est catégorisé comme «à remettre en bon état» par le SRCE  La continuité des berges est préservée le long de la rivière sauf au niveau de la confluence avec le Rhône où les berges sont aménagées au sein de l'espace urbain	Pour renforcer la fonctionnalité écologique du corridor, des aménagements paysagers pourraient être intégrés le long de la Galaure au niveau de l'espace urbain
3	Corridor d'intérêt local  Élément constituant de la trame bleue	Corridor écologique associé aux milieux aquatiques et aux habitats associés tels que les berges et les ripisylves	Contre canal de Saint-Vallier longeant le Rhône dans la partie sud de la commune  La ripisylve est constituée de peupliers et d'aulnes, elle n'est pas continue	Etat de conservation est bon, le milieu est fonctionnel  Le milieu est en revanche propice à la colonisation par des plantes invasives	La ripisylve du contre canal doit être gérée pour éviter l'apparition d'espèces végétales envahissantes



## Fonctionnalités écologiques





### 3.4 Les enjeux concernant l'état initial de l'environnement

#### **Les atouts :**

Présence d'une trame bleue dense associée au Rhône, au contre canal de Saint-Vallier et à la Galaure, corridors écologiques d'intérêt, pour certains, régional et intégrés dans le réseau des zones humides.

La présence de réservoirs de biodiversité fonctionnels (trois ZNIEFF).

Un plateau préservé de l'urbanisation où les perméabilités écologiques sont maintenues.

Présence d'un réseau de boisements en partie Est du territoire, sur les coteaux, qui constitue une zone de perméabilité au déplacement des espèces.

#### **Les contraintes ou fragilités :**

Un territoire où les fonctionnalités écologiques sont affectées par des infrastructures routière et ferroviaire importantes et par l'urbanisation.

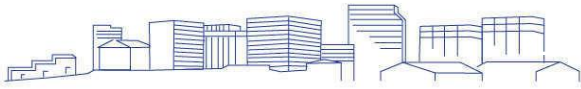
Un risque de fermeture des milieux ouverts dû à l'absence de gestion des coteaux et à l'enfrichement progressif de certaines parcelles.

#### **Les enjeux**

Préservation de la qualité des cours d'eau au regard des différentes réglementations.

Préservation et gestion des espaces boisés situés à l'Est de la commune.

Valorisation écologique des bords du Rhône et de la Galaure, intégration des fonctionnalités écologiques dans l'espace urbain.



## 4 Risques et nuisances

### 4.1 Les risques naturels

La commune est exposée à plusieurs risques majeurs : inondation, séisme, incendie, retrait et gonflement des argiles.

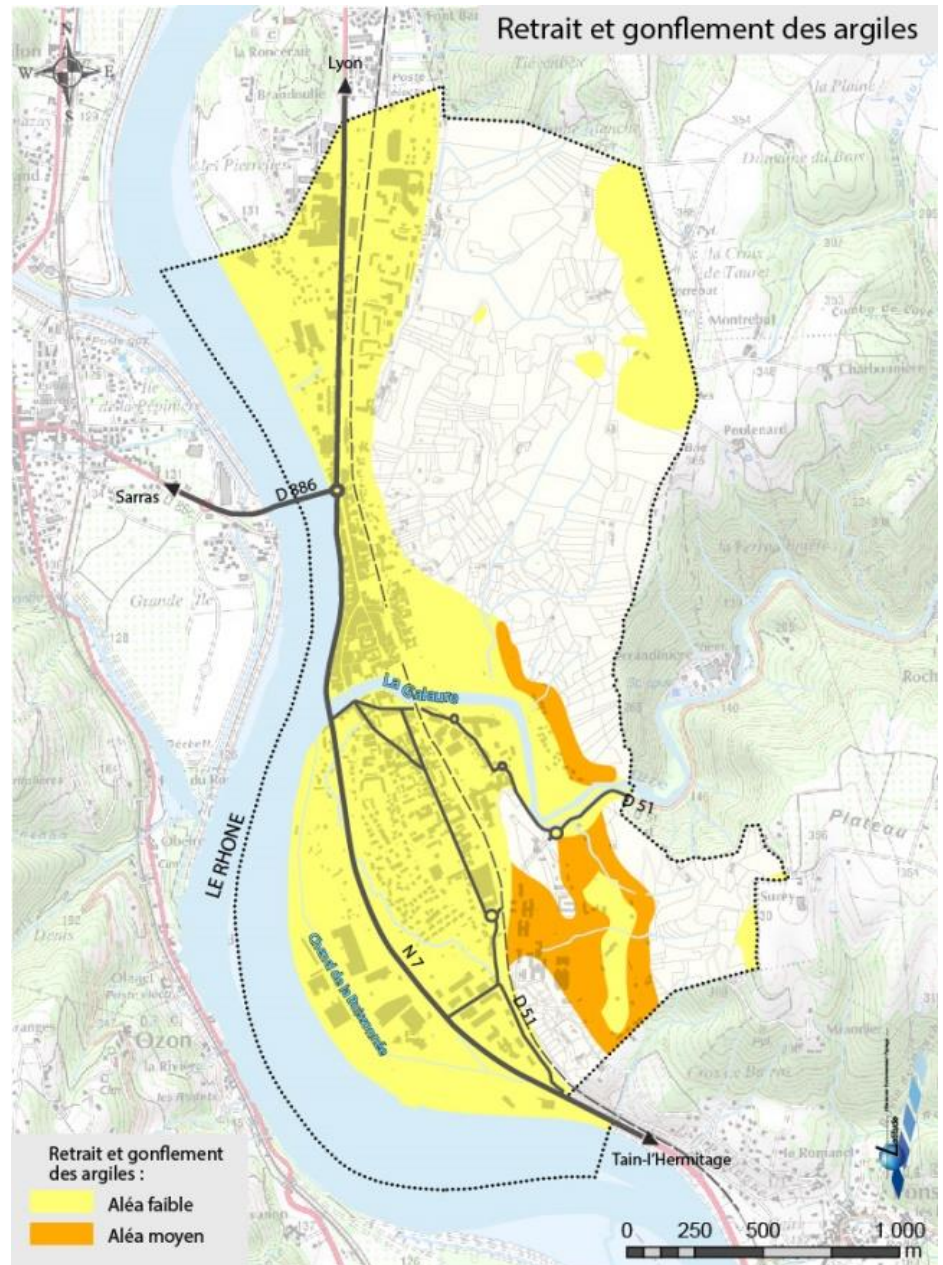
#### L'aléa lié au retrait et gonflement des argiles

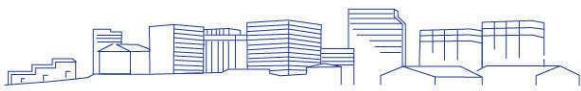
La variation de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produit des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches) qui peuvent avoir des conséquences sur les bâtiments n'ayant pas pris en compte cet aléa dans leur conception.

Il existe un risque moyen à faible sur la commune. Seuls quelques secteurs (Cf. cartographie ci-après) ne sont pas concernés par ce risque.

Il faut noter que la cartographie de ce risque réalisée par le BRGM n'a une validité qu'à une échelle du 1/50 000ème et ne peut être traduite à l'échelle parcellaire.

Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent à quelques principes. Leur mise en application peut se faire selon des techniques différentes dont le choix reste de la responsabilité du constructeur. Ces principes concernent la profondeur et les ancrages des fondations, la rigidité de la structure, la régulation de la teneur hydrique du sol entourant la construction, etc. Des études de sols spécifiques relevant de la responsabilité du constructeur doivent être menées pour tout projet. Ces principes ne relèvent pas des règles d'urbanisme et n'entrent pas dans le champ réglementaire du PLU.





### Les risques d'incendie- feux de forêt

Par arrêté préfectoral n° 07-4393, le plan départemental de protection des forêts contre les incendies a été approuvé pour une période de 7 ans.

Au regard de l'arrêté préfectoral n° 08-0012 du 2 janvier 2008, la commune de St Vallier est concernée par les dispositions de l'article L133-1 du code forestier. Le maire est chargé du contrôle des obligations légales de débroussaillage (art. L134-7 du code forestier).

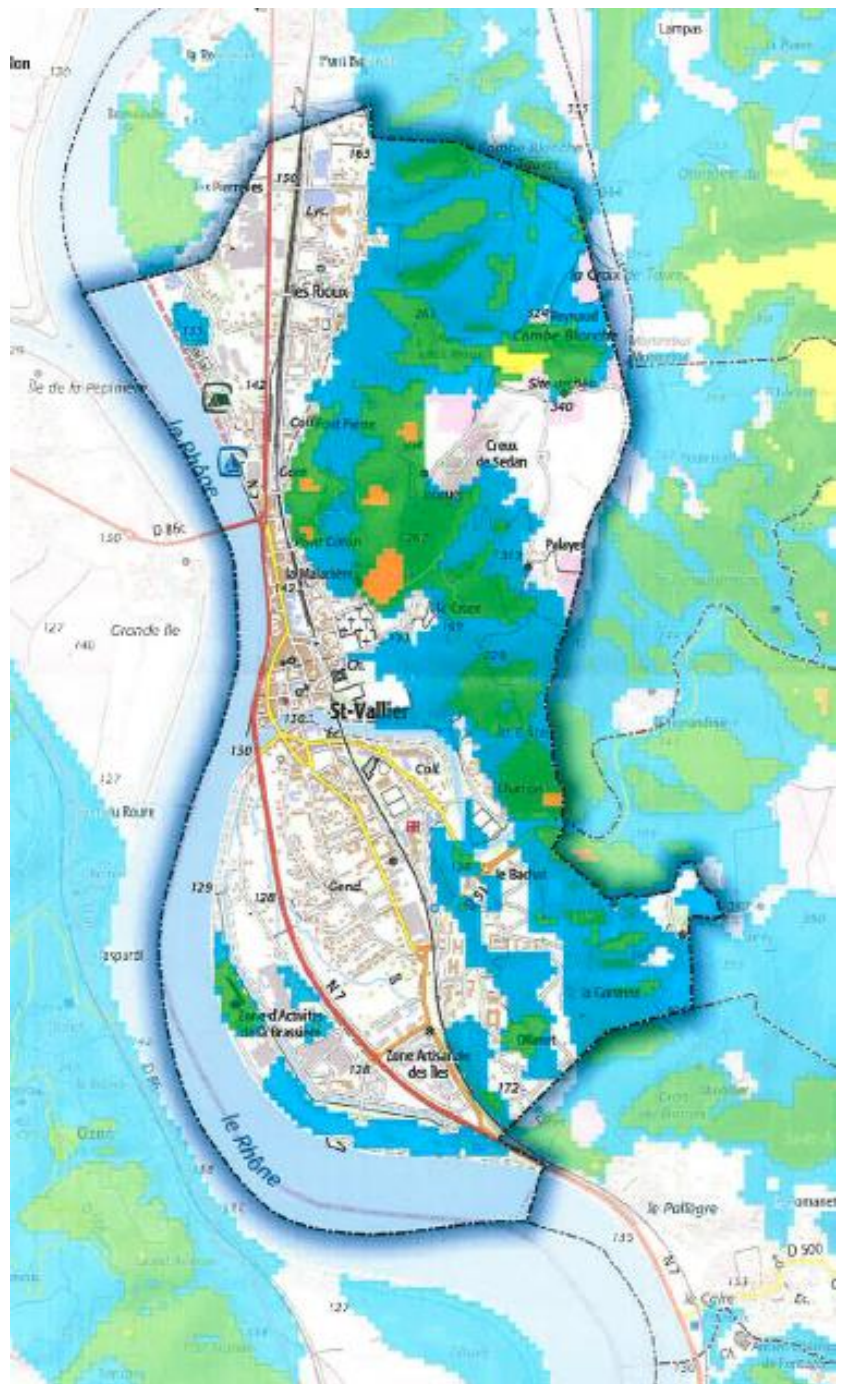
Un atlas départemental des risques a été élaboré et approuvé en 2002. Cet atlas a pour objectif de déterminer les communes prioritaires en matière de PPR et de servir de support pour le « porter à connaissance » au moment de l'élaboration des PLU. Une carte d'aléa feu de forêt a été établie sur la commune. La carte définit les secteurs d'aléa moyen à localement élevé, modéré ou faible à très faible.

Depuis, le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les incendies (PDPFCI) qui recouvre la période 2017/2026 a été approuvé le 20 mars 2018. Une révision de la cartographie a été menée en même temps et remplace la précédente cartographie. Ces éléments ont été transmis à la commune de St Vallier le 28 janvier 2019.

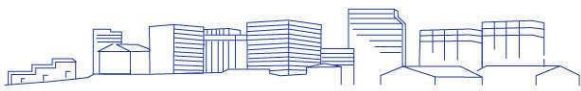
Il est précisé dans ce Porter à connaissance que cette cartographie a une valeur « aux échelles variant du 1/100000 ème au 1/25000 ème. Elle n'est pas adaptée pour une analyse à l'échelle parcellaire ».

« Le risque résulte du croisement entre un aléa et les enjeux proposés compte tenu de leur défendabilité. La carte d'aléas n'est donc pas un zonage du risque incendie de forêt. »

La carte ci-jointe est extraite de ce porter à connaissance.



- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort



### Le risque de mouvements de terrain

Outre plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles (inondations et coulées de boue), la commune est concernée par plusieurs risques de mouvements de terrain localisés au niveau des coteaux. Le risque de glissement de terrain est le plus important, il est lié au relief marqué notamment au niveau des ravins.

### Le risque sismique

Un zonage sismique est entré en vigueur le 1er mai 2011. Ce zonage est défini d'après l'annexe des articles R.563-1 à R.563-8 du Code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 et l'arrêté du 22 octobre 2010.

La commune est en zone de sismicité 3 (modérée) imposant des règles de construction parasismique applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

### Le risque d'inondation

La commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé par arrêté préfectoral du 30 juin 2012.

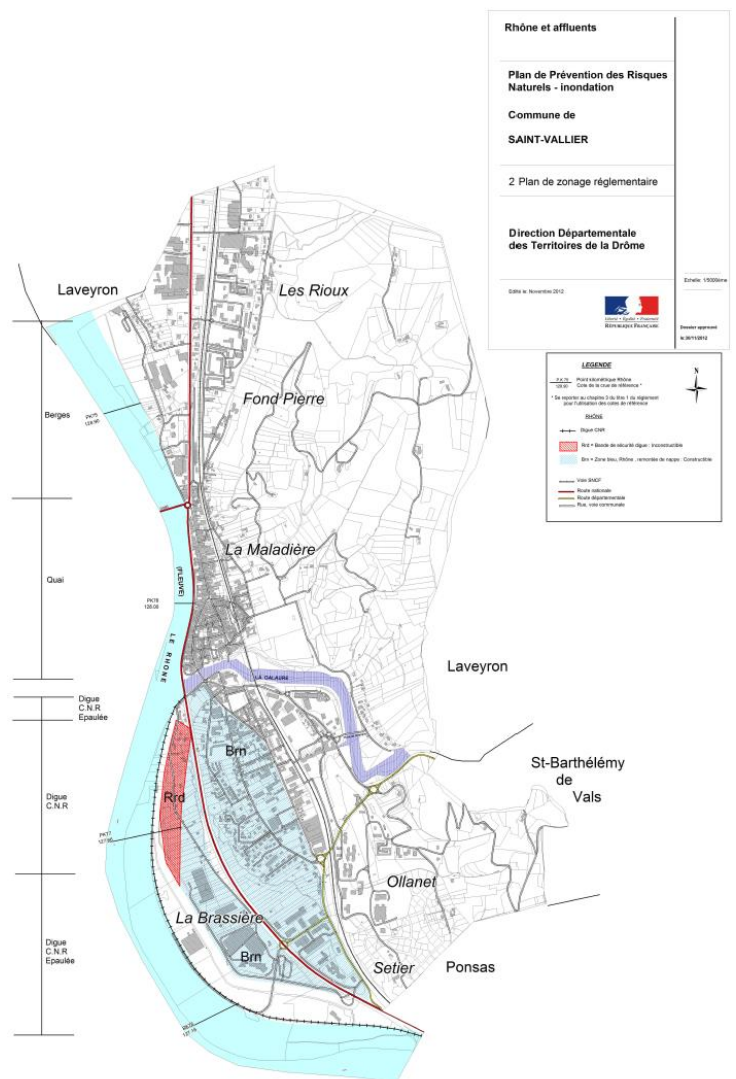
Différentes zones sont réglementées sur le territoire de Saint-Vallier :

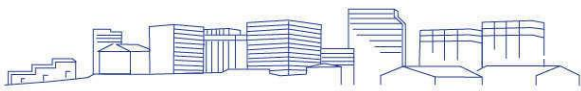
- La zone rouge, inconstructible, liée au risque de rupture de digue, concerne les bords du Rhône au Sud-Ouest de la commune,
- La zone bleue permet de nouveaux projets sous réserve qu'ils respectent certaines prescriptions. Elle englobe le Sud de la commune entre le Rhône et la voie ferrée, à partir de la confluence de la Galaure.

La Galaure est aussi concernée par le PPRI en raison des crues torrentielles avec des montées des eaux rapides et des durées de submersion courtes. Ces crues ont par ailleurs souvent été accompagnées de coulées de boue. Le dernier épisode date de l'été 2016.

Le PPRI est une servitude d'utilité publique. La carte ci-contre en est extraite.

Ce document est annexé au PLU.





## 4.2 Risques technologiques et industriels

### Plan de Prévention des Risques Technologiques

La commune de Saint-Vallier n'est pas concernée par la présence d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

### Transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, voie ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Les conséquences possibles d'un accident TMD sont de trois types :

- Une explosion
- Un incendie
- Un dégagement de nuage toxique

Le territoire communal est concerné par le risque de transport de matières dangereuses via :

- Les infrastructures de transports (RN7 et voie fluviale)

Les passages sont importants sur ces deux axes et représentent un risque potentiel. Des aménagements et réglementations existent pour limiter les vitesses et réguler les flux.

- Les canalisations

Ces canalisations de gaz naturel sont exploitées par GRTgaz. Elles sont situées au Nord-Ouest de la commune, au bord du Rhône et tout au Nord de Saint-Vallier.

Cette canalisation a fait l'objet d'une servitude d'utilité publique mise en place par arrêté préfectoral du 29 nov. 2016. Cette servitude prend en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Cette servitude est annexée au PLU.

Ouvrages traversant la commune :

#### Ouvrages traversant la commune

Nom de la canalisation	PMS (bar)	DN	Longueur dans la commune (en mètres)	Implantation	Distances S.U.P. en mètres (de part et d'autre de la canalisation)		
					SUP1	SUP2	SUP3
ANNEYRON- ST VALLIER- DAVEZIEUX	67,7	100	693	enterré	30	5	5
ANNEYRON- ST VALLIER- DAVEZIEUX	67,7	100	300	enterré	30	5	5
ANNEYRON- ST VALLIER- DAVEZIEUX	67,7	100	137	aérien	30	13	13
ANNEYRON- ST VALLIER- DAVEZIEUX	67,7	100	171	enterré	30	5	5
ANNEYRON- ST VALLIER- DAVEZIEUX	67,7	100	721	enterré	30	5	5
ANNEYRON- ST VALLIER-	67,7	100	32	aérien	30	13	13

Nom de la canalisation	PMS (bar)	DN	Longueur dans la commune (en mètres)	Implantation	Distances S.U.P. en mètres (de part et d'autre de la canalisation)		
					SUP1	SUP2	SUP3
DAVEZIEUX							

NOTA : Si la SUP1 du tracé adjacent enterré est plus large que celle d'un tronçon aérien, c'est elle qui doit être prise en compte au droit du tronçon aérien.

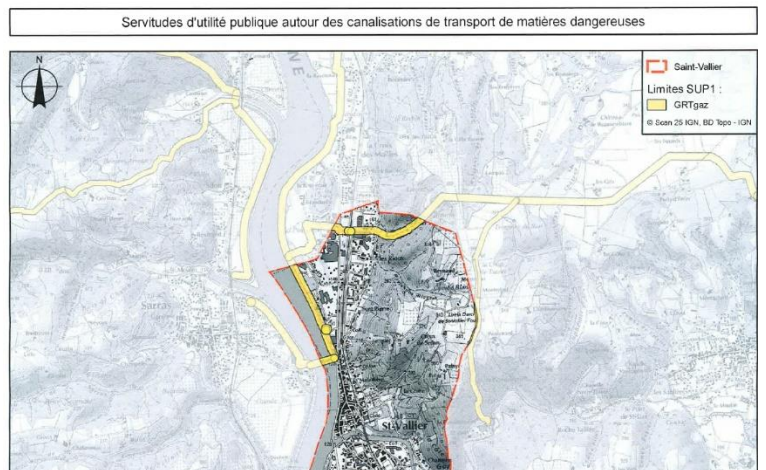
Ouvrages ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets atteignent la commune :

Nom de la canalisation	PMS (bar)	DN	Implantation	Distances S.U.P. en mètres (de part et d'autre de la canalisation)		
				SUP1	SUP2	SUP3
Alimentation LAVEYRON EMIN-LEYDIER FERRANDINIÈRE	67,7	80	enterré	20	5	5

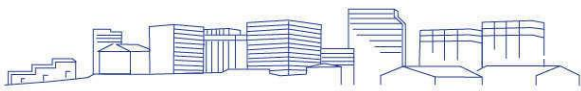
Installations annexes situées sur la commune :

Nom de l'installation	Distances S.U.P. en mètres (à partir de l'installation)		
	SUP1	SUP2	SUP3
SAINT-VALLIER SECT DP	35	6	6

NOTA : Si la SUP1 du tracé adjacent est plus large que celle de l'installation annexe, c'est elle qui doit être prise en compte au droit de l'installation annexe.







### Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

La commune de Saint-Vallier compte trois entreprises classées ICPE soumises à autorisation :

- Kalistrut Aerospace, entreprise de fabrication de bielles à destination des applications de commandes de vols et structure spécialisées en aéronautiques ;
- Serkol Emballages, entreprise de création d'emballage en carton ondulé.
- Hopitaux Nord Drôme, l'ICPE concerne la blanchisserie qui gère le linge des sites de Romans et Saint-Vallier.

Aucune de ces installations n'est classée SEVESO.

### Sites et sols pollués

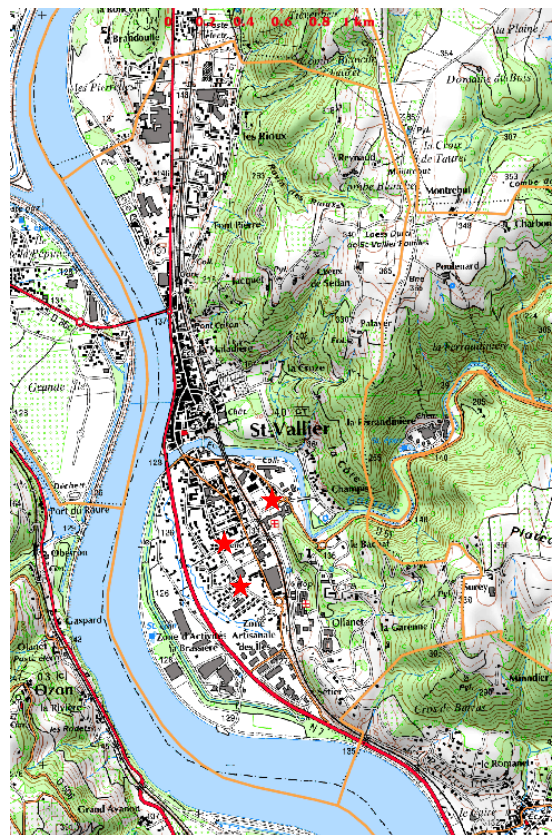
La base de données BASIAS (Inventaire historique de sites industriels et activités en service) du bureau de recherches géologiques et minières a recensé trois sites sur la commune de Saint-Vallier :

- Maréchalerie de M. Pommarel, activité terminée
- Blanchisserie de M. Lafont, activité terminée
- Dépôt GDF, activité terminée

La base de données BASOL, qui recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, a recensé les installations suivantes :

- Kalistrut Aerospace
- Agence EDF GDF service
- Etablissement Novex, société de fabrication d'objets en céramique aujourd'hui installée à Laveyron sous le nom de Novoceram
- Etablissement René Chatain, entreprise de transport, d'entretien de véhicule et de vente d'hydrocarbures

A noter que l'existence encore actuellement de ces pollutions n'est pas vérifiée. De plus l'entreprise Chatain a fait l'objet d'une démolition et d'une dépollution dans le cadre de la mission foncière d'EPORA en vue de sa remise en état pour l'urbanisation.



Localisation des sites Basias recensés sur la commune (Source : BRGM)

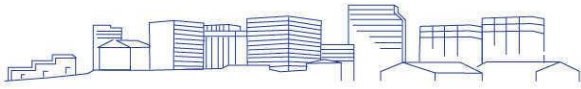
### Exposition aux champs électromagnétiques

La commune de Saint-Vallier est traversée par une ligne de transport d'électricité à haute tension (63 000 volts). Une zone d'exclusion de minimum 100 m de part et d'autre du réseau peut être mise en place notamment pour éviter les nouvelles constructions d'établissement recevant du public sensible (hôpitaux, écoles...).

## 4.3 Les nuisances

### Les nuisances sonores

En application de l'article 13 de la loi n° 92 1444 du 31 Décembre 1992, les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée. La largeur maximum de cette zone est de 300 mètres. La largeur du secteur dépend de sa catégorie (300 m en catégorie 1, 250 m en catégorie 2, 100 m en catégorie 3, 30 m en catégorie 4 et 10 m en catégorie 5).



La commune est concernée par les nuisances sonores d'infrastructures routières faisant l'objet d'un classement au titre des infrastructures bruyantes (Arrêté préfectoral du 7 janvier 1999).

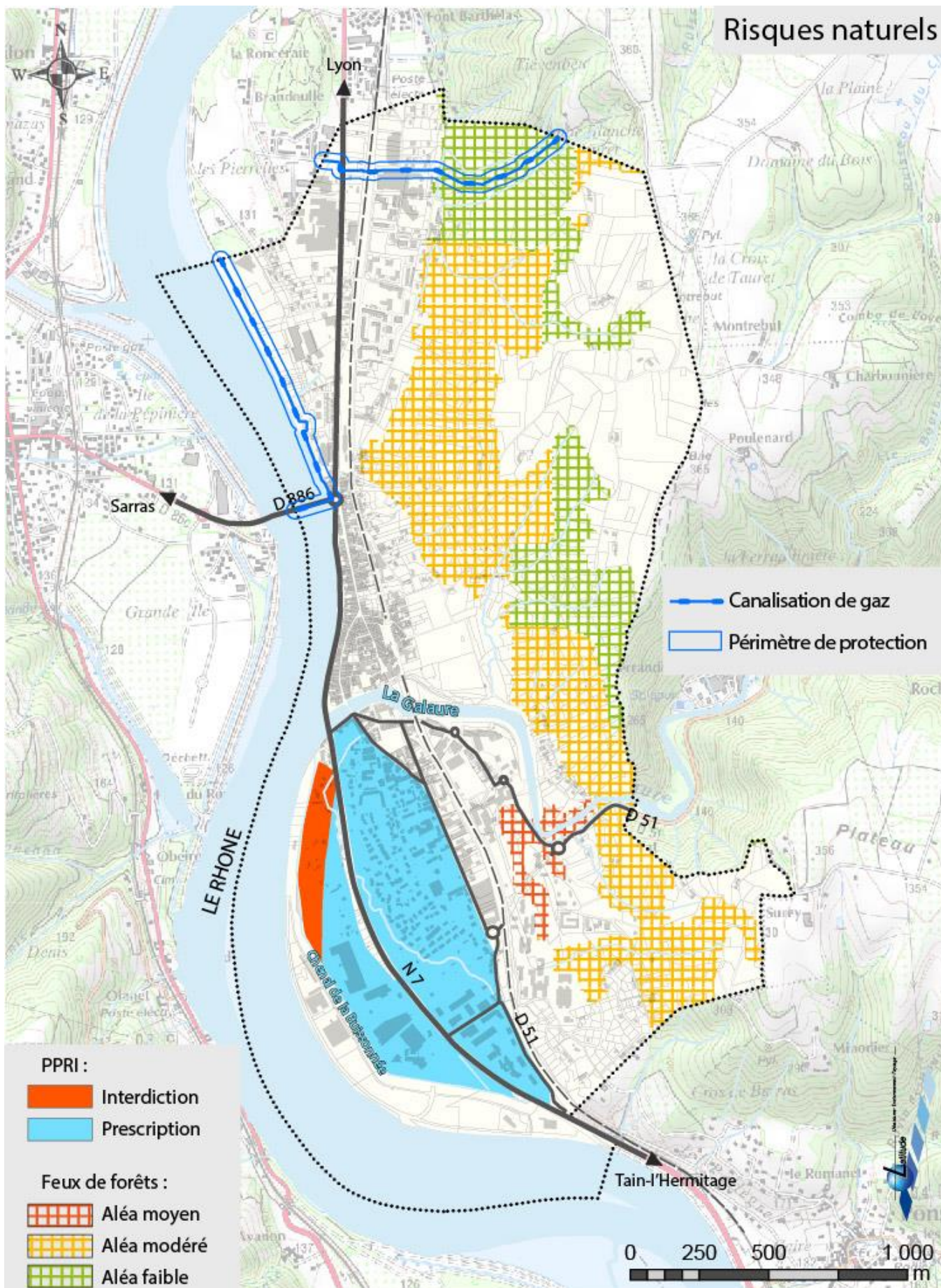
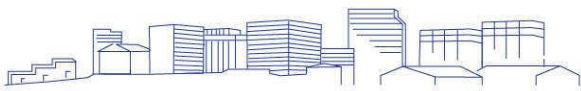
La RN7 est classée en catégorie 3 sur la commune de Saint-Vallier. La largeur affectée par le bruit est de 100 mètres de part et d'autre de la voie. La rue Wilson, l'avenue Jean Jaures et l'est de la rue Picpus sont aussi classés en catégorie 3 avec la même emprise.

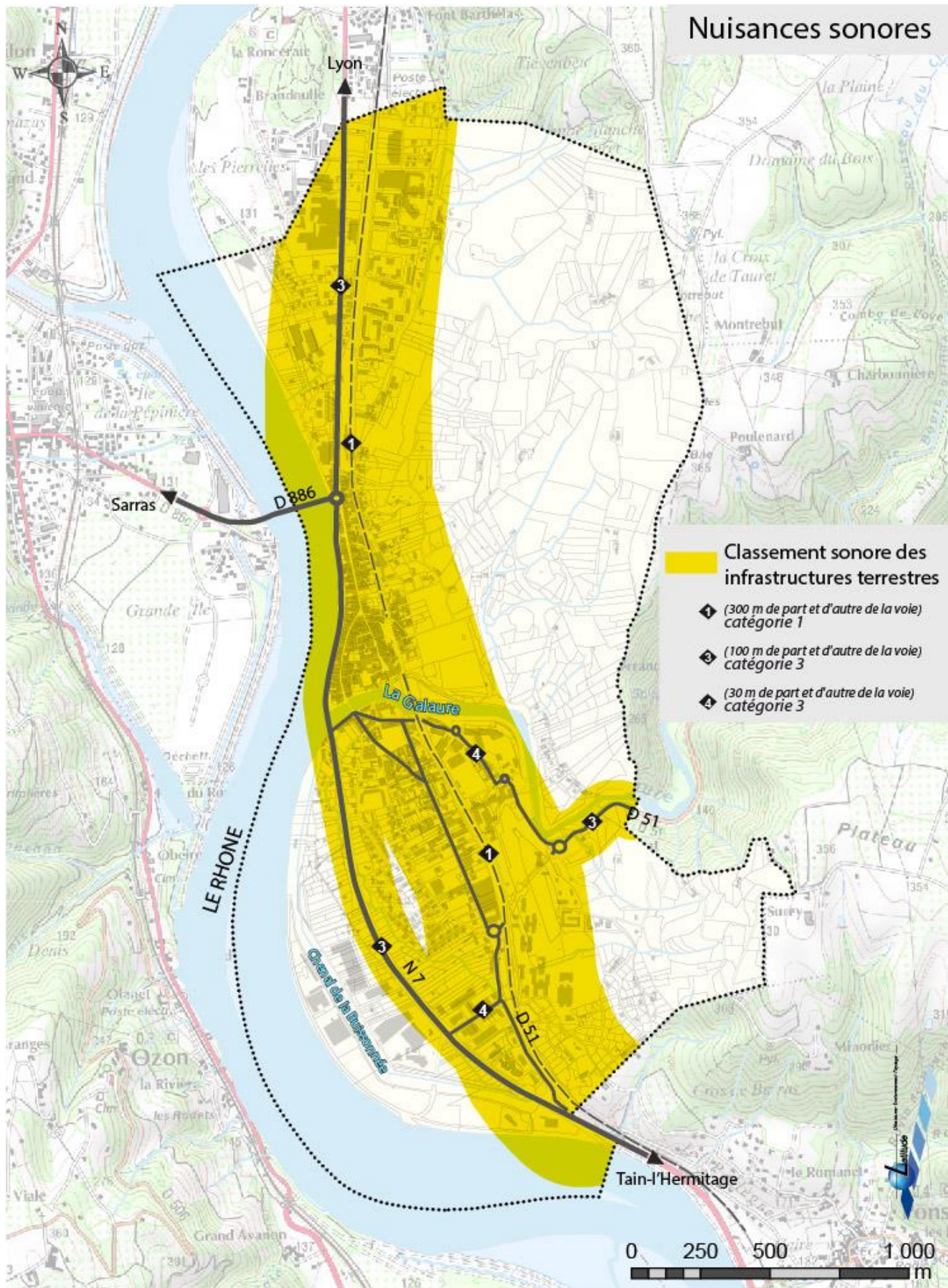
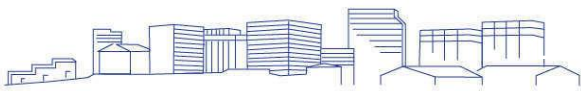
La RD51, le pont de Saint-Vallier et le pont de Pierre ainsi que l'ouest de la rue de Picpus sont quant à eux classés en catégorie 4 avec une emprise de 30 mètres de part et d'autre.

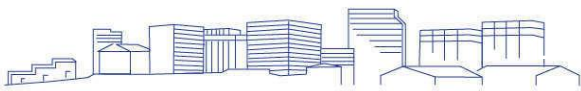
Enfin la ligne TGV Lyon-Marseille qui traverse la commune est classée en catégorie 1 avec une emprise de 600 mètres.

Dans ces périmètres, des mesures spécifiques en matière d'isolation phonique doivent être prises pour la construction de bâtiments sensibles (habitat, établissements d'enseignement, de soin et de santé et d'action sociale).

En dehors de ces identifications réglementaires, la commune est concernée par des activités économiques qui peuvent être sources de bruit. Le développement résidentiel à proximité est à maîtriser.







## La qualité de l'air

La directive européenne « cadre » du 27 septembre 1996 (96/62/CE) établit les principes de base d'une stratégie européenne commune. Elle planifie et organise la surveillance autour de directives "filles" par polluants, qui précisent les seuils et modalités techniques de surveillance.

La directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 relative à la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, fusionne la directive "Cadre" et les directives "Filles" adoptées entre 1999 et 2002.

Les directives européennes ont été conçues en tenant compte des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui détermine des seuils à ne pas dépasser pour une vingtaine de polluants en fonction de leurs impacts sur la santé humaine. L'ensemble de ces valeurs a été repris dans le droit français.

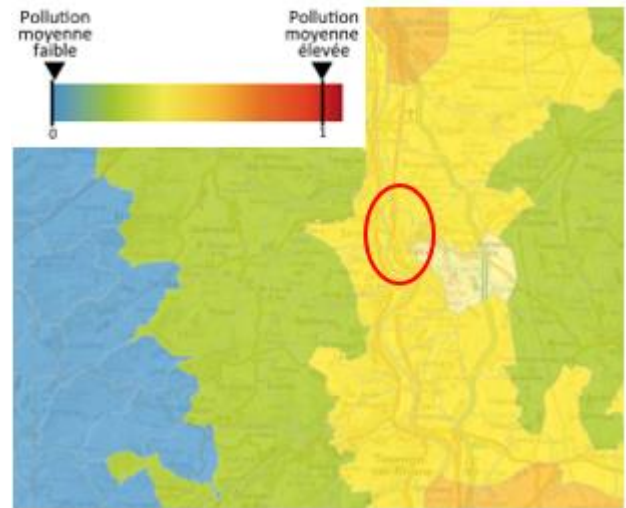
Les différentes directives de l'Union Européenne ont fixé des valeurs guides et des valeurs limites pour les niveaux de pollution de plusieurs polluants dont notamment : le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), l'oxyde d'azote (NOX), les poussières en suspension (PS), l'ozone (O<sub>3</sub>), l'oxyde de carbone (CO) et les métaux lourds comme le plomb (Pb).

Le cadre réglementaire français relatif à la protection de l'air a été introduit par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) du 30 décembre 1996, communément dénommée "loi sur l'air", et par ses différents décrets d'application.

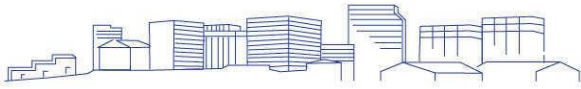
Air Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Rhône-Alpes.

La carte annuelle de la pollution atmosphérique permet de connaître l'exposition des populations à la pollution atmosphérique.

En 2014, à l'échelle de Saint-Vallier, la valeur limite d'émission en dioxyde d'azote a été dépassée sur 17 jours. Cependant, l'indicateur annuel communal est de 0.5 ce qui correspond à une pollution moyenne.



Qualité de l'air en 2014 (Air Rhône-Alpes)



#### 4.4 Les enjeux concernant les nuisances et les risques

##### **Les atouts :**

Des risques naturels et technologiques connus et maîtrisés.

##### **Les contraintes ou fragilités :**

Un risque inondation sur la frange Sud-Ouest de la commune et une partie du centre-ville qui représente une contrainte forte pour l'urbanisation.

Des risques de mouvements de terrain, de feux de forêt et de coulées de boue sur les coteaux à l'Est de la commune.

Des risques technologiques liés à 3 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), des lignes électriques haute tension et des canalisations de gaz

La présence de la RN7 et de la voie ferrée qui traversent la commune sur un axe Nord-Sud et qui représentent une source de nuisances sonores et entraîne une pollution de l'air et induit un risque lié au transport de matières dangereuses.

##### **Les enjeux**

Tenir compte des risques naturels et technologiques du territoire, notamment gérer et aménager les coteaux pour limiter et maîtriser les risques naturels. La remise en état agricole du coteau constitue un moyen de lutte contre le risque incendie.

Intégrer les nuisances sonores dans les projets de développements urbains



## 5 Environnement humain

### 5.1 La mobilité

#### Le réseau de voirie

La commune est traversée par plusieurs infrastructures routières. Elle est desservie principalement par :

- La RN7. Cette voie traverse la commune du Nord au Sud. Cette nationale est classée comme voie à grande circulation.
- La D886 est aussi une voie à grande circulation.
- La RD51, qui permet de traverser la commune du Sud vers l'Est.

En dehors de ces axes principaux, il convient de citer l'axe suivant :

- La rue de Picpus qui longe la Galaure de sa confluence avec le Rhône jusqu'à la RD51 à l'Est de la commune.

Enfin, les voies communales permettent une desserte plus fine du territoire communal et des quartiers résidentiels concentrés dans la vallée.

#### Le réseau ferroviaire

La ligne TGV Marseille/Lyon passe par Saint-Vallier, mais ne dessert pas la commune.

En revanche, la gare située dans le centre-ville est bien desservie par des lignes TER. Les villes principales ralliées sont Avignon, Valence, mais aussi Macon et Lyon. Une gare routière est aussi présente sur place.

#### Les transports collectifs

La commune est desservie par les lignes de bus de la Drôme 2, 3 et 9. Elles relient la commune avec les autres centralités situées au Nord et à l'Est.

La gare de Saint-Vallier est le point de dépôt et de collecte principal.

#### Les déplacements piétonniers et cyclistes

La commune de Saint-Vallier présente un fort potentiel de liaisons de modes doux pour les déplacements de proximité.

Les berges du Rhône sont aménagées avec la ViaRhôna et permettent des modes de déplacement autres que la voiture sur toute la traversée Nord de la commune jusqu'au pont de Saint-Vallier où elle passe sur l'autre rive, à Sarras en Ardèche.

Les berges au Sud sont quant à elles équipées d'un chemin qui longe le contre canal de Saint-Vallier.

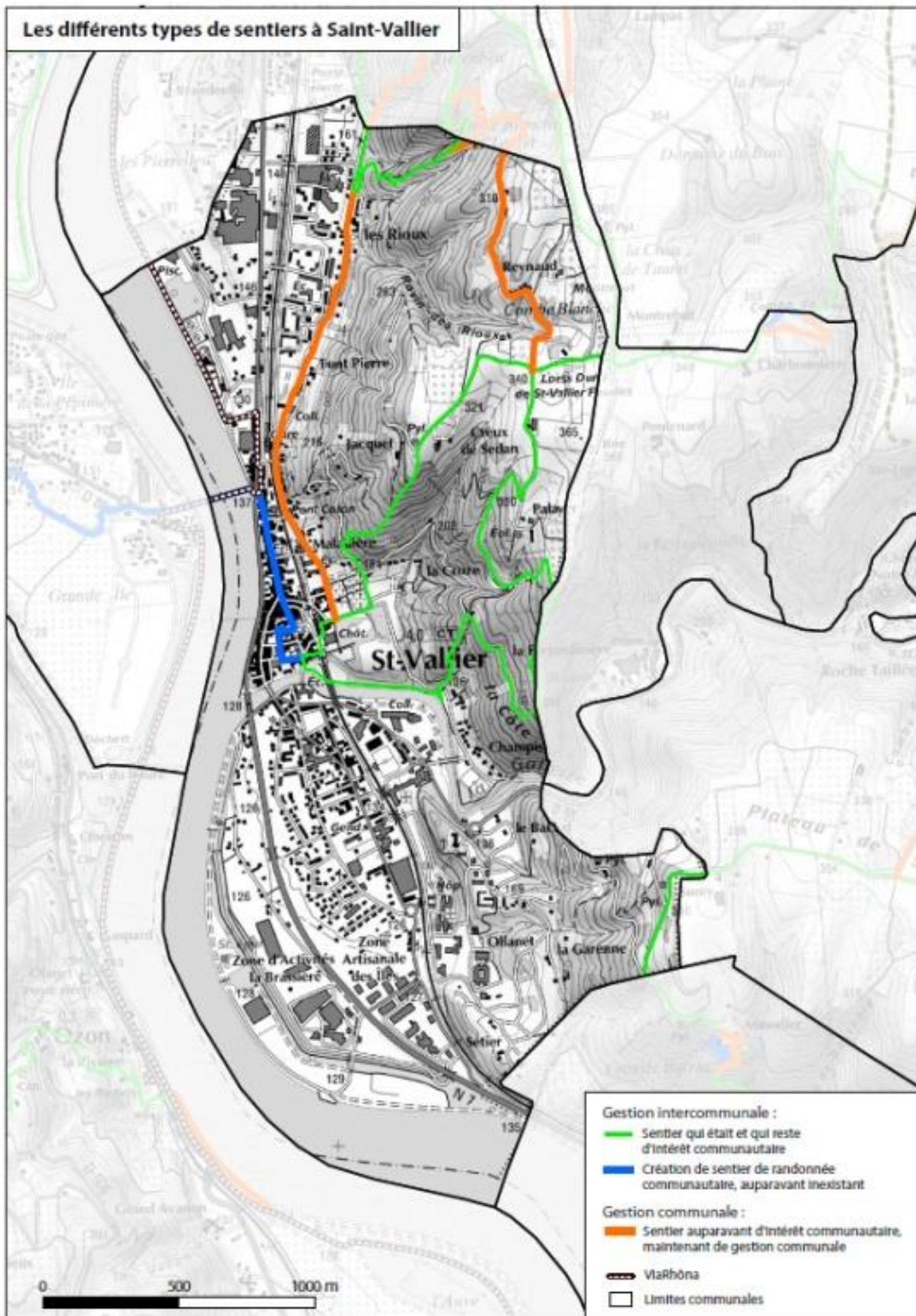
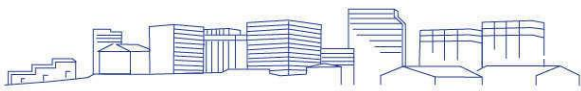
Des circulations piétonnes existent ou peuvent facilement être aménagées depuis le centre-ville, en bord du Rhône en direction des quartiers pavillonnaires plus périphériques. Des projets sont actuellement en cours pour développer ses liaisons.

Le dénivelé important sur les coteaux à l'Est de la commune ne permet pas des circulations facilement accessibles à tous.

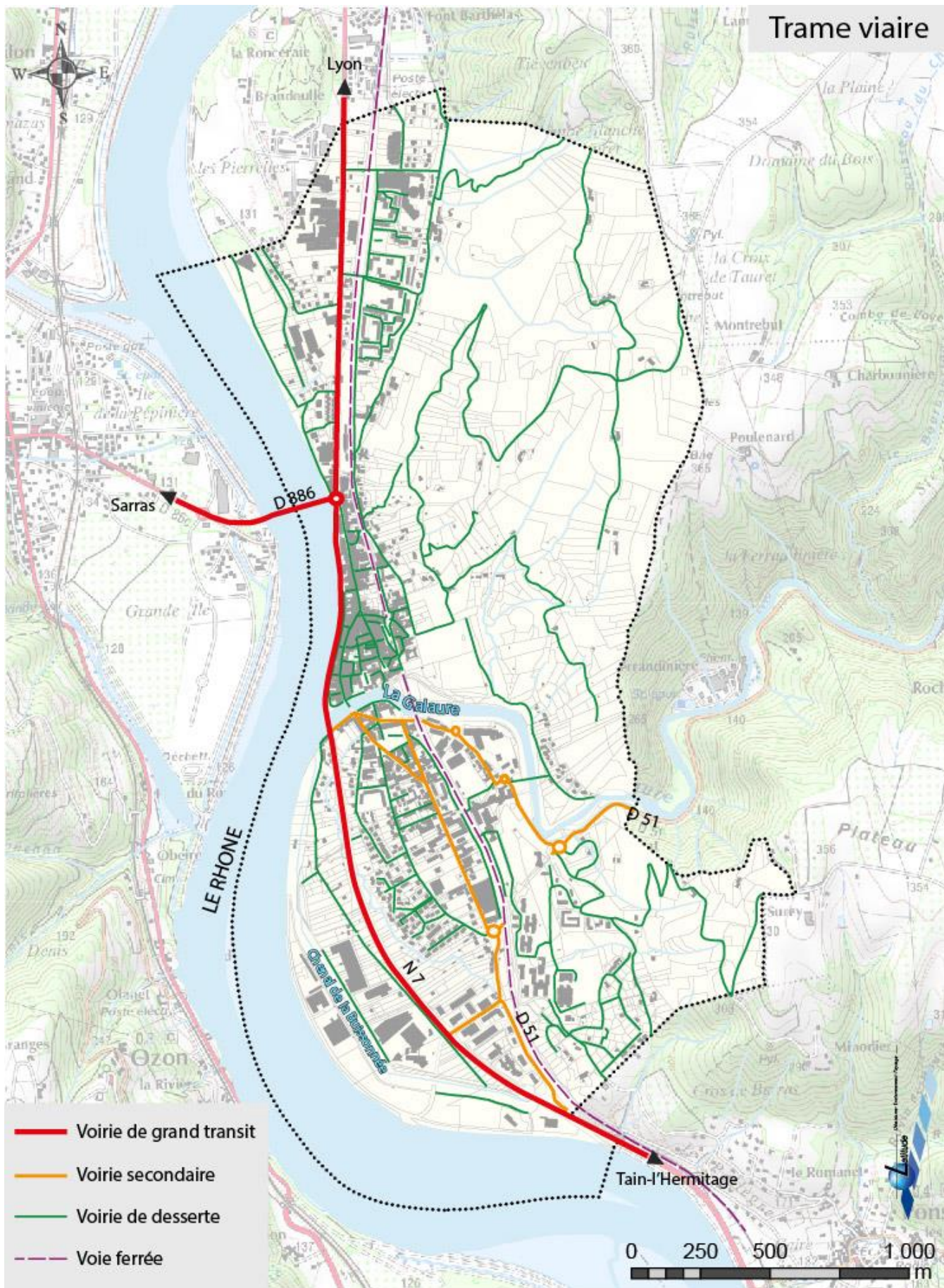
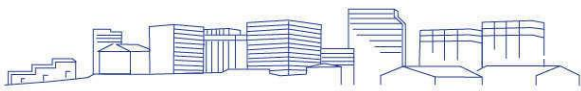
Les déficits sont surtout liés :

- Aux liaisons Est/ouest, où un maillage en modes actifs plus fin est rendu difficile par la présence de la voie ferrée et la RN7.
- Le quartier Nord de la Croisette apparaît éloigné du centre pour les déplacements piétons, lesquels doivent majoritairement suivre la RN7 peu attractive pour ce type de déplacements au regard de son aménagement routier et au fort trafic.

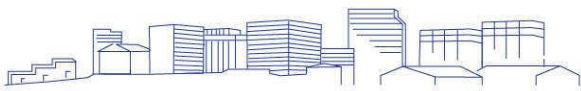
Les enjeux de requalification de la RN7 sur l'ensemble de la traversée de St Vallier dans un mode plus urbain apparaît majeur pour faciliter les liaisons entre les différentes polarités de la commune (centre, Interval, gare, zone de la Brassière, pôles d'équipements...)











## 5.2 Les déchets

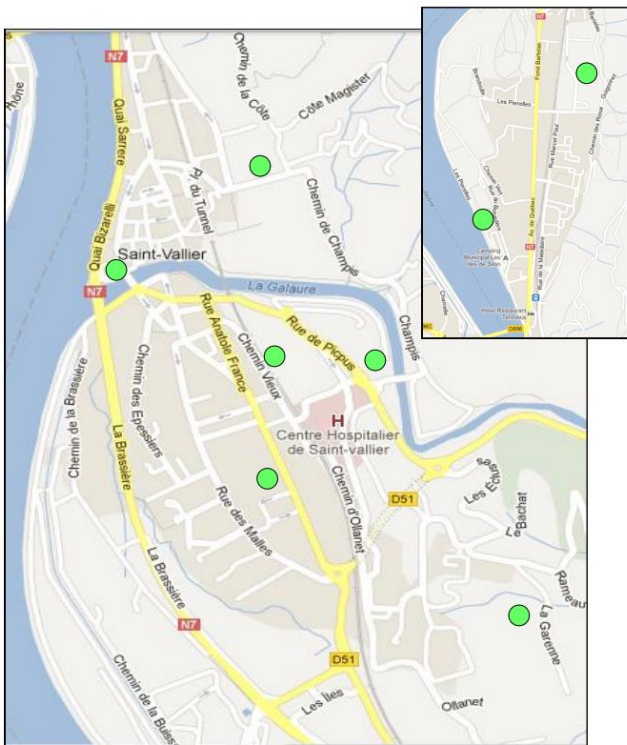
Le SIRCTOM (Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

Les déchetteries les plus proches de Saint-Vallier sont celles de Sarras et d'Andancette :

- Horaires d'ouvertures Hiver : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Horaires d'ouvertures Eté : du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

La collecte des déchets s'effectue trois fois par semaine sur la commune, le lundi, mercredi et vendredi matin.

La carte ci-dessous situe les points de collecte et de tri sur la commune (Source SIRCTOM).



Points de collecte de déchets à Saint-Vallier

## 5.3 Les réseaux

### Compétences

A Saint-Vallier, c'est la municipalité qui assure le pompage et l'acheminement de l'eau potable, la collecte et le transport des eaux usées jusqu'à la station de traitement des eaux usées intercommunale, la gestion des abonnés, la réparation des réseaux...

Il s'agit d'une gestion en régie, ou gestion directe. Les services d'eau et d'assainissement sont deux services publics bien distincts.

La commune est responsable de la qualité et du bon fonctionnement de chacun de ces services.

### L'eau potable

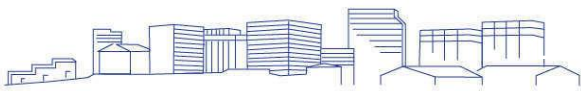
La ressource en eau est d'origine souterraine et provient de 3 forages profonds situés « puits de Serves » sur la commune de Saint-Uze à l'Est de Saint-Vallier. Le linéaire de canalisation est d'environ 36 km. Depuis fin octobre 2011 la commune a interconnecté son réseau d'adduction d'eau potable avec celui du Syndicat Cance-Doux par la pose d'une canalisation en inox calorifugée de diamètre 200 mm suspendue sous le tablier du pont traversant le Rhône en direction de SARRAS.

A ce titre une convention d'achat et de vente d'eau a été signée avec ce syndicat Cance-Doux en novembre 2010.

L'eau acheminée par la canalisation de transfert de diamètre 300 mm depuis les forages de Saint Uze est ensuite stockée dans 2 réservoirs de 1.000 m<sup>3</sup> et 800 m<sup>3</sup> situés dans l'enceinte de l'hôpital. A partir de ceux-ci deux autres réservoirs sont alimentés par surpression, le premier celui d'Ollanet d'une contenance de 500 m<sup>3</sup> qui alimente principalement la ZAC d'Ollanet et l'hôpital et le deuxième celui de la Croisette d'une capacité 500 m<sup>3</sup> qui alimente le quartier Nord.

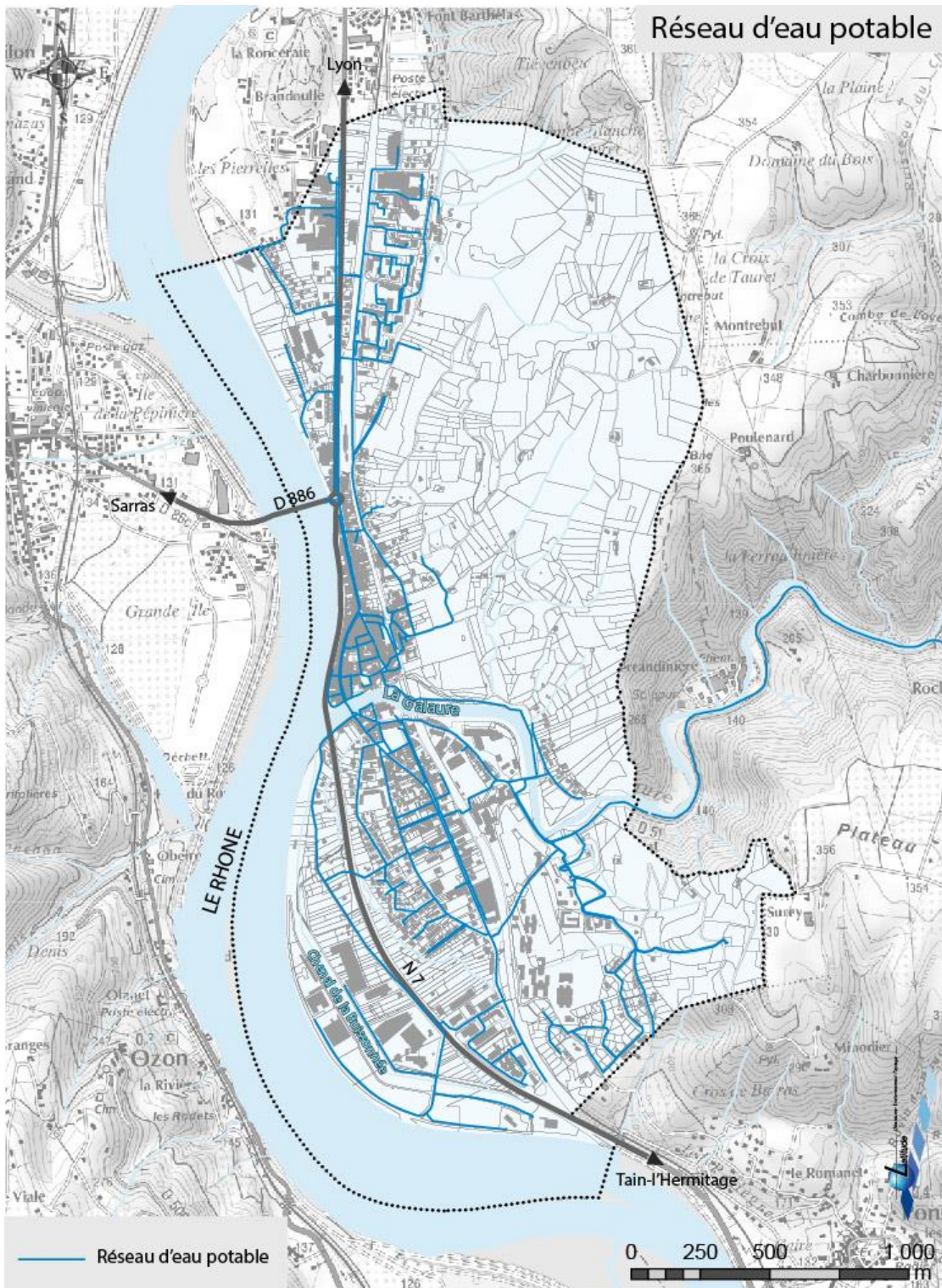
En résumé, la capacité totale de stockage d'eau potable est de 2.800 m<sup>3</sup> soit une réserve d'environ 2.5 jours de consommation (valeur 31/12/2018)

L'eau est distribuée sans traitement et son bon état bactériologique est maintenu.



Au 31/12/2018, la commune avait recensé 2183 abonnés au service d'eau potable, le volume annuel de prélèvement était de 392.100 m<sup>3</sup> soit un volume moyen/jour de 1074 m<sup>3</sup>. Le rendement du réseau atteignait la valeur de 70%.

Pour conclure, le schéma directeur d'alimentation en eau potable prévoit, à l'horizon 2040, 800 habitants supplémentaires sur la commune. Avec une capacité de production actuelle à hauteur de 1800 m<sup>3</sup>/jour, suite à l'amélioration du rendement du réseau AEP d'une valeur actuelle de 70% les 3 captages de Saint Uze suffisent pour contenir l'augmentation de consommation engendrés par les 800 habitants supplémentaires sans compter sur l'interconnexion avec le réseau AEP Cance-Doux réceptionné fin octobre 2011 pouvant fournir à minima 1.200 m<sup>3</sup>/jour.





## L'assainissement

### Les eaux usées

Le service est exploité en régie pour les parties « collecte » et « transport » des eaux usées. Au 1er janvier 2009, la compétence « Traitement des eaux usées et élimination des boues » a été transférée à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, propriétaire de la Station d'Épuration des Eaux Usées située à St Vallier.

Depuis fin 2008, date de mise en service de la station d'épuration, cette dernière présente de très bons rendements épuratoires, conformes voir supérieurs aux contraintes définies par la réglementation. La station d'épuration a une capacité de 16 500 Equivalents Habitants. Elle traite les eaux usées de Saint-Vallier, Sarras, Laveyron, Saint-Uze et Saint-Barthelemy de Vals. Elle est équipée d'une serre de séchage solaire de boue. En sortie de serre, les boues partent en épandage agricole.

Au 31/12/2015, 256 902 m<sup>3</sup> ont été traités par la station d'épuration. Ce volume concerne les eaux usées de Saint-Vallier, les importations en provenance des communes rattachées représentent 355 227 m<sup>3</sup>. Pour l'année 2015, la commune a recensé 2047 abonnés au service d'assainissement soit un taux de desserte de 97,5% (différence entre nombre d'abonnés potentiel et réel).

Les habitations en assainissement autonome se situent principalement sur les hauteurs de Saint-Vallier, à l'Est.

Deux demandes d'autorisation de déversement d'effluents industriels sont en cours d'examen et concernent Cat'innov et les Hôpitaux Drôme Nord.

### Les eaux pluviales

Le réseau de collecte des eaux pluviales est peu développé sur la commune, il est principalement constitué de surverses créées à partir des réseaux unitaires. Le principal réseau fonctionnant en surverse est un collecteur diamètre 1000 mm implanté en Est Ouest qui relie le quartier de la Croisette aux îles de Silon au droit du camping municipal. Deux autres collecteurs diamètre 1000 et 1200 mm acheminent les eaux de ruissellement du quartier de la basse ville en direction du contre canal Nord.

Des déversoirs d'orage implantés en rive de la rivière Galaure délestent le réseau unitaire du centre-ville.

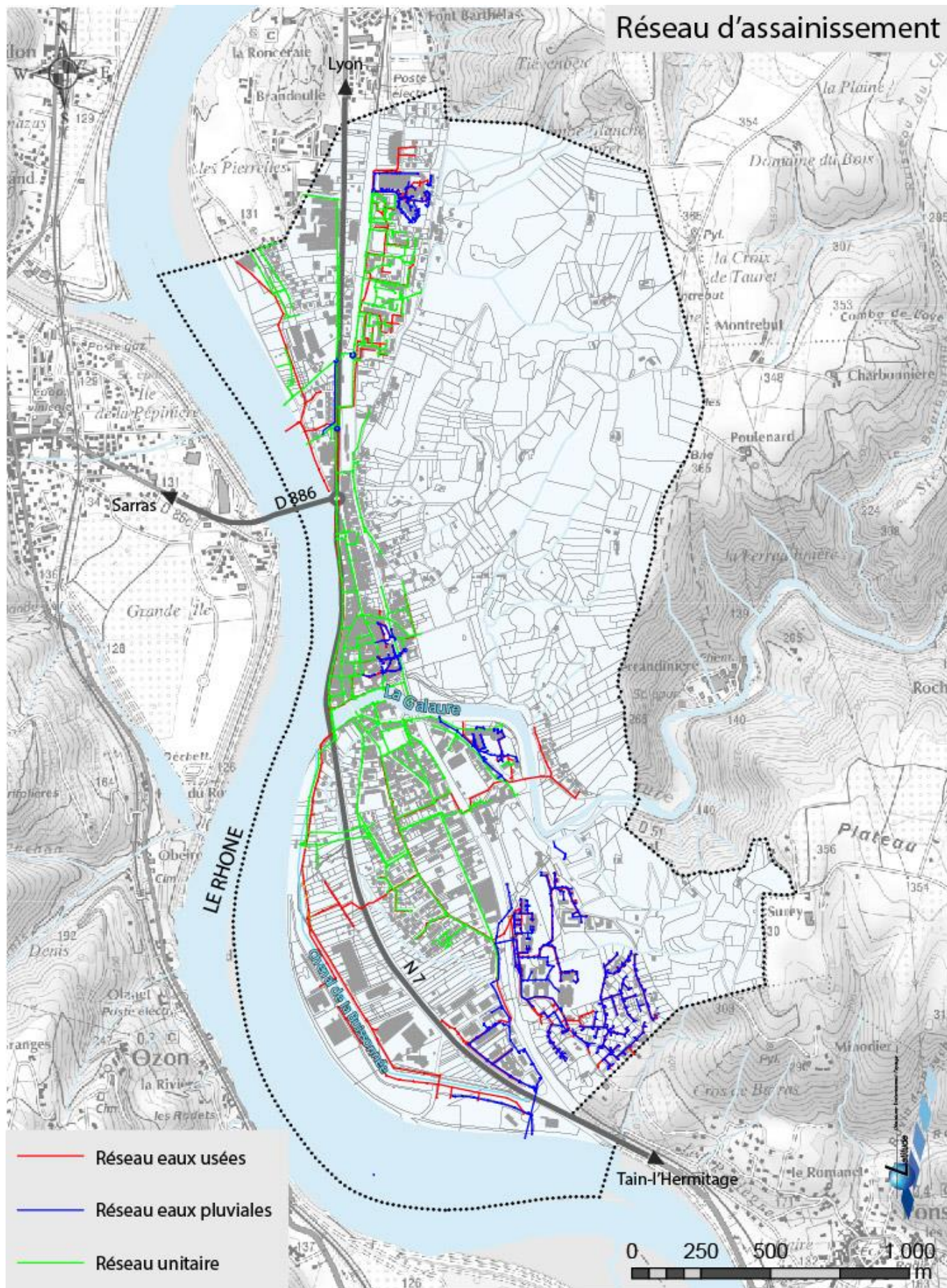
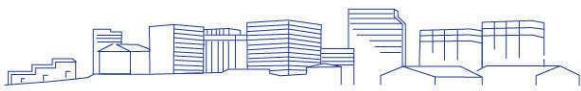
Des drains implantés sous le quai Bizarelli (le long des quais du Rhône) ainsi que de part et d'autre de la rivière Galaure, acheminent les eaux d'infiltration, via un siphon sous le Galaure, vers le contre canal nord du Rhône qui se déverse dans le lit du Rhône.

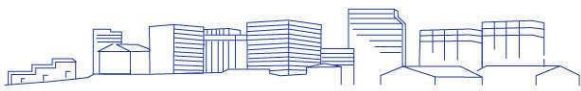
Un ruisseau artificiel dit de la Brassière, est mis en eau l'été par manœuvre de vannes implantées sur les berges de la Galaure. Cette eau est acheminée à travers la ville basse jusqu'au deuxième contre canal situé au Sud. Ce ruisseau assure toute l'année l'acheminement des eaux de ruissellement vers le contre canal du Rhône. La gestion de ce système est assurée par la Compagnie Nationale du Rhône depuis les aménagements des années soixante-dix.

Les collecteurs neufs d'eaux usées posés depuis une dizaine d'années visent à assumer le passage d'un fonctionnement en réseau unitaire vers un fonctionnement en réseau séparatif. Les services techniques municipaux assistés de bureaux d'études réalisent la maîtrise d'œuvre des travaux.

L'aménagement de la ZAC d'habitation située au quartier d'Ollanet a intégré un dispositif particulier de gestion des eaux pluviales. Afin de limiter le volume d'eaux pluviales à acheminer en milieu naturel, une centaine de parcelles sont équipées d'une cuve individuelle béton d'un volume de 6 m<sup>3</sup> ayant une capacité résiduelle de 3 m<sup>3</sup>. Pour compléter le système, un bassin de rétention d'eau pluviale d'un volume de 2 000 m<sup>3</sup> a été réalisé avant d'acheminer les eaux de fuite vers le canal de la Brassière via un dispositif de débit contrôlé indépendamment du niveau d'eau.

Cet aménagement a pour but de limiter et retarder la montée des eaux en cas de fortes précipitations.





Données sur la Station d'épuration de St vallier.

**Saint Vallier**

**Description de la station**

**Nom de la station :** Saint Vallier (Zoom sur la station)  
**Code de la station :** 060926333001  
**Nature de la station :** Urbain  
**Réglementation :** Eau  
**Région :** AUVERGNE-RHONE-ALPES  
**Département :** 26  
**Date de mise en service :** 31/03/2008  
**Service instructeur :** DREAL Auvergne Rhône  
**Maitre d'ouvrage :** COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE  
**Exploitant :**  
**Commune d'implantation :** SAINT-VALLIER  
**Capacité nominale :** 16300 EH  
**Débit de référence :** 2900 m3/j  
**Autosurveillance validée :** Validé  
**Traitement requis par la DERU :**  
 - Traitement secondaire  
 - Filières de traitement :  
 Eau - Boue activée moyenne charge  
 Boue - Centrifugation

**Chiffres clefs en 2017**

**Charge maximale en entrée :** 8393 EH  
**Débit entrant moyen :** 1146 m3/j  
**Production de boues :** 128.60 tMS/an

**Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :**

**Milieu récepteur**

**Bassin hydrographique :** RHONE-MEDITERRANEE-CORSE  
**Type :** Eau douce de surface  
**Nom :** Rejet Saint Vallier  
**Nom du bassin versant :** RMC

**Zone Sensible :** Hors Zone Sensible  
**Sensibilité azote :** Non  
**Sensibilité phosphore :** Non  
**Consulter les zones sensibles**

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

**Agglomération d'assainissement**

**Code de l'agglomération :** 060000126216  
**Nom de l'agglomération :** SAINT-VALLIER-26  
**Commune principale :** SAINT-VALLIER  
**Tranche d'obligations :** [ 10 000 ; 100 000 [ E  
**Taille de l'agglomération en 2017 :** 8393 EH  
**Somme des charges entrantes :** 8393 EH  
**Somme des capacités nominales :** 16300 EH  
**Liste des communes de l'agglomération :**  
 SARRAS  
 LAVEYRON  
 SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS  
 SAINT-UZE  
 SAINT-VALLIER

**Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) :** Oui

**Respect de la réglementation en 2017**

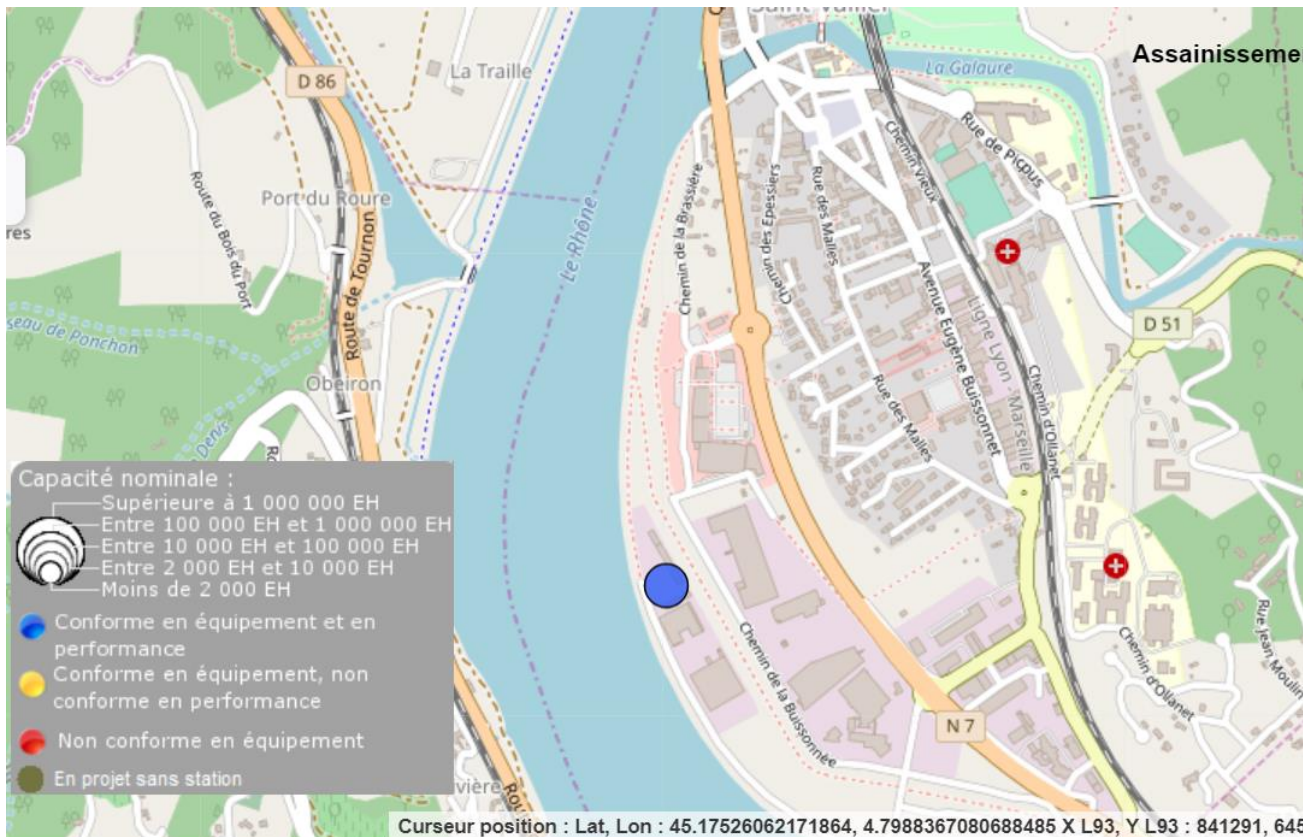
**Conforme en équipement au 31/12/2017 :** Oui  
**Date de mise en conformité :** 31/03/2008  
**Abattement DBO5 atteint :** Oui  
**Abattement DCO atteint :** Oui  
**Abattement Ngl atteint :** Sans objet  
**Abattement Pt atteint :** Sans objet  
**Conforme en performance en 2017 :** Oui

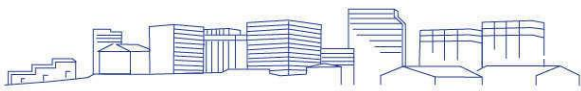
**Réseau de collecte conforme (temps sec) :** Oui  
**Date de mise en conformité :** 31/12/2005

**Respect de la réglementation en 2016**  
**Respect de la réglementation en 2015**  
**Respect de la réglementation en 2014**  
**Respect de la réglementation en 2013**  
**Respect de la réglementation en 2012**  
**Respect de la réglementation en 2011**

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018





## Les réseaux numériques

### Les antennes relais

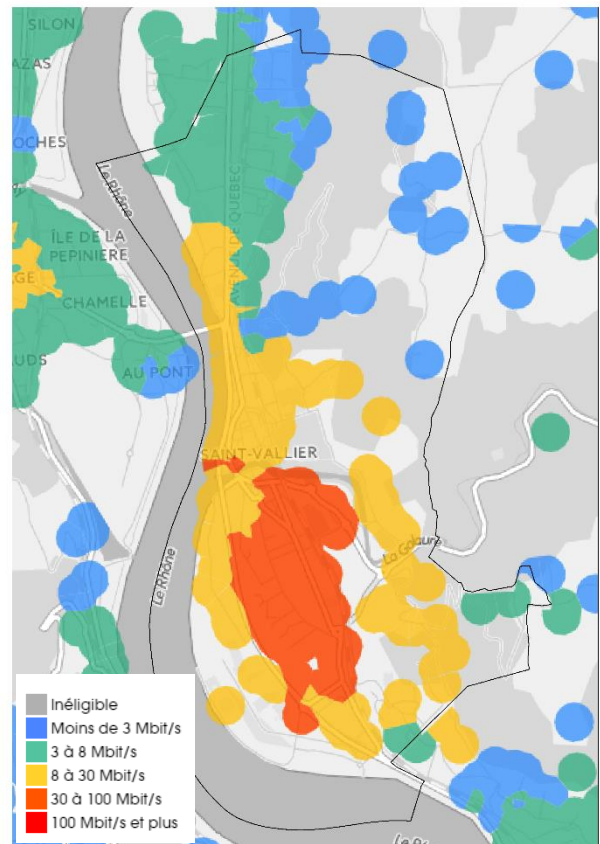
Trois antennes relais sont installées sur la commune. Leurs principales caractéristiques sont décrites dans le tableau suivant :

Opérateur	Réseau	Localisation
SFR	2G/3G	Rue de la Maladière
SFR, Free, Bouygue	2G/3G/4G	Le Bachat, Pittancerie
Orange	2G/3G/4G	Chemin rural, Pittancerie

### Internet

Les débits apparaissent moyens à faibles au Nord de la commune et moyens à élevés sur le reste de la commune.

Un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique a été élaboré en Juillet 2012. Le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a engagé le déploiement d'un réseau de communication Haut Débit et Très Haut Débit. Un effort particulier est fait pour ouvrir le service très haut débit prioritairement sur les zones économiques, ou encore dans les secteurs où le réseau de communication électronique est de qualité médiocre (zones blanches ADSL ou débit ADSL inférieur à 2 Mbps). Ces secteurs seront desservis en priorité, mais le projet prévoit la disponibilité de la fibre dans tous les foyers du territoire en 10 ans.



Couverture internet

Source : <http://observatoire.francethd.fr/>





## 5.4 Les enjeux concernant l'environnement humain

### Les atouts :

De nombreux parcours permettant les déplacements en modes doux, ou actifs et la présence de la Via Rhôna comme axe touristique fédérateur

Une commune relativement bien desservie par les transports collectifs et le train.

La présence de deux déchèteries à proximité, à Sarras et Andancette.

Un taux de raccordement au réseau d'assainissement collectif de 97,5%.

La présence d'un dispositif de traitement des eaux usées qui présente une capacité résiduelle largement dimensionnée (16 500 EH).

Une amélioration progressive du réseau d'eau pluviale (zonage pluvial en cours).

### Les contraintes ou fragilités

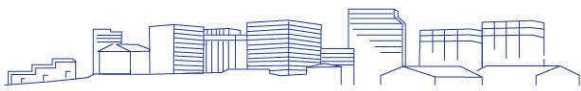
Une installation de captage qui n'aura pas une capacité suffisante pour prélever la quantité d'eau nécessaire à l'alimentation de la population prévue à l'horizon 2040.

Un réseau d'eau pluviale encore peu développé et sous-dimensionné qui génère des ruissellements urbains lors d'épisodes pluvieux importants.

### Les enjeux

Amélioration de la gestion des eaux pluviales : développement du réseau séparatif et de la rétention en amont, et limitation de l'imperméabilisation des sols dans le cadre de nouveaux développements urbains.

Déploiement de la fibre optique sur la commune.



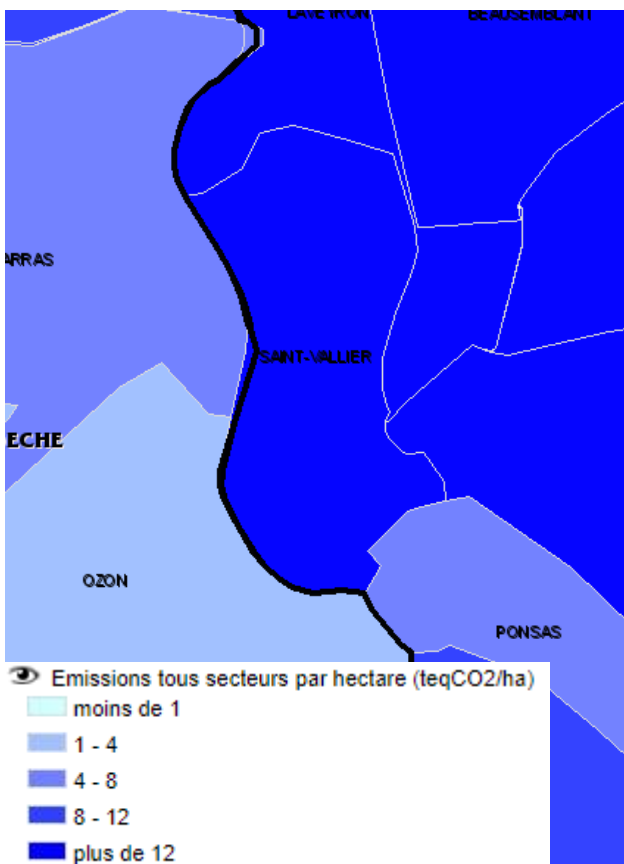
## 6 L'énergie

### 6.1 État des lieux

L'OREGES (Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre) Rhône-Alpes établit, chaque année, des bilans de production d'énergie, de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

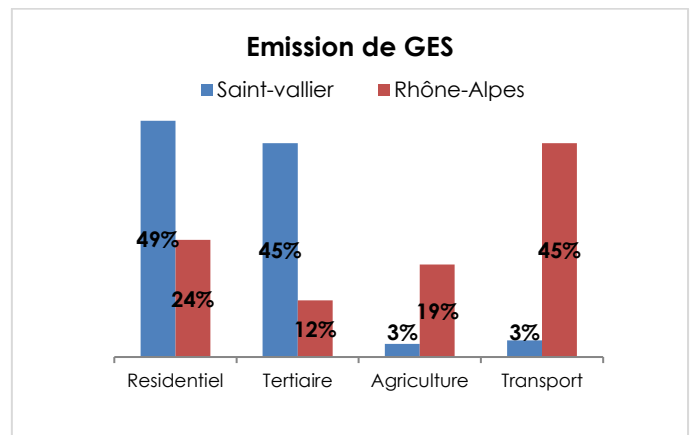
#### Émission de gaz à effet de serre

En 2013, les émissions de gaz à effet de serre au sein de la commune sont importantes puisqu'elles représentent 301 teqCO<sub>2</sub>/ha.



Émissions de gaz à effet de serre (tous secteurs), 2014

Elles sont représentées majoritairement par le secteur résidentiel et le tertiaire. Contrairement à la moyenne régionale, l'agriculture et les transports représentent une part quasi nulle des émissions de gaz à effet de serre sur la commune de Saint-Vallier.



Émission de gaz à effet de serre par secteur en 2012

#### Les énergies renouvelables (existant ou potentiel)

##### L'énergie éolienne

La région Rhône-Alpes bénéficie d'un potentiel éolien intéressant et souhaite développer la valorisation de ce potentiel en soutenant aussi l'installation d'éoliennes de petite puissance, adaptées à un usage « domestique » (particuliers, PME, agriculteurs...).

Les objectifs nationaux rappelés dans le cadre du Grenelle de l'environnement visent à porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France à l'horizon 2020 (contre 11 % environ en 2009). Le petit éolien peut donc contribuer en partie à la réalisation de cet objectif. Le développement du petit éolien est susceptible de contribuer à une meilleure autonomie énergétique des territoires. Il peut aussi constituer un renfort et un soutien à l'éolien classique.

La commune est située dans un secteur favorable au développement de l'éolien.

Sur la commune, aucune installation d'éolienne n'est recensée.

##### L'énergie hydraulique

En France, l'énergie hydraulique constitue la deuxième source de production d'électricité et la première source d'électricité d'origine renouvelable. Elle représente 12% de la production totale d'électricité, avec une capacité de production de 67 TWh en année moyenne et une puissance installée de l'ordre de 25,4 GW.



La région Rhône-Alpes dispose de ressources hydroélectriques importantes. Avec un peu plus de 465 aménagements hydroélectriques et une puissance installée s'élevant à environ 10,7 GW, la productibilité annuelle moyenne est estimée à 28 TWh, représentant environ 40 % de la production nationale d'électricité d'origine hydraulique.

Trois départements se partagent 70% de la productibilité, soit les départements de la Savoie (26%), l'Isère (22%) et l'Ardèche (25%).

Le département de la Drôme compte 36 centrales hydroélectriques.

Aucune usine hydroélectrique n'est installée sur le territoire de Saint-Vallier.

### **L'énergie photovoltaïque**

Concernant l'énergie photovoltaïque, le territoire est situé dans une zone présentant un rendement photovoltaïque de l'ordre de 1 100 KWh/KWc de panneaux photovoltaïques installés. Il s'agit d'un rendement intéressant et le territoire possède une réelle potentialité au développement du photovoltaïque.

Le PLU pourra favoriser l'apport de l'énergie solaire dans les constructions :

- Localisation des zones de développements futurs sur des sites orientés au Sud ;
- Gradation des hauteurs de bâti et mise en place d'orientations d'aménagement pour limiter les masques solaires.

6 installations photovoltaïques sont recensées sur la commune, ce qui représente une puissance de 50kW.

### **Les filières bois-énergie**

La filière bois-énergie est en forte expansion en Rhône-Alpes. Les ressources sont abondantes et leur valorisation participe à l'application du protocole de Kyoto sur le changement climatique.

On ne recense pas de chaudière bois-énergie sur la commune.

### **La méthanisation**

En région Rhône-Alpes, la production de biogaz s'élève à environ 105 GWh. Un peu plus d'une dizaine de sites ont été recensés. La moitié des installations font l'objet d'une valorisation exclusivement thermique pour un total estimé d'environ 54 GWh. Il s'agit pour la plupart des installations de stations d'épuration des eaux usées. Par ailleurs, 5 installations valorisent le biogaz produit par cogénération pour une production annuelle d'environ 15,6 GWh. Historiquement, le développement du biogaz a été porté par la valorisation énergétique du biogaz des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Toutefois, depuis quelques années, des exploitations de méthanisation agricole commencent à voir le jour avec notamment 2 installations en service depuis 2009 et plusieurs en projets.

L'agriculture est très peu développée sur la commune. Il n'y a pas d'installation ni de projet de méthanisation.

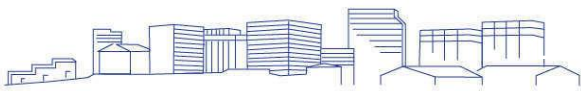
## **6.2 Le logement et les performances énergétiques sur le territoire**

### **Un bâti ancien, à faible efficacité**

A Saint-Vallier, 38% des logements ont été construits avant 1946, et 50% entre 1946 et 1990.

Les 1<sup>ères</sup> normes énergétiques sont entrées en vigueur en 1975. La mise à niveau énergétique représente un enjeu important pour les prochaines décennies.

Dans le cadre des réhabilitations, il s'agit de favoriser cette requalification (isolations par l'extérieur, utilisation des énergies renouvelables...) dans le parc ancien qui concentre les logements les moins performants sur le plan énergétique. L'enjeu est de favoriser l'accès à l'énergie des habitants, dans un contexte où la production neuve de logements répond à des critères de performance énergétique (BBC par exemple).



### Un chauffage électrique qui représente un coût important pour les ménages

Si les éléments de confort sont globalement présents, l'importance de la catégorie « chauffage tout électrique » (près de 22% des résidences principales en 2013) pose la question de la performance énergétique des logements dans les prochaines années.

	2013	%	2008	%
<b>Ensemble</b>	<b>1870</b>	<b>100</b>	<b>1811</b>	<b>100</b>
<b>Chauffage central collectif</b>	288	15	328	18
<b>Chauffage central individuel</b>	1111	59	1050	58
<b>Chauffage individuel « tout électrique »</b>	415	22	386	21

Confort des résidences principales à Saint-Vallier  
(Source INSEE 2013)

La moyenne française pour les dépenses énergétiques est d'environ 700 € par personne et par an, mais elle inclut les logements collectifs des grandes villes (qui sont bien moins énergivores que les maisons individuelles).

Au total, près de 15 % des ménages français ont un taux d'effort énergétique dépassant 10 % : ils dépensent plus de 10 % de leurs revenus pour se chauffer. On peut alors parler de précarité énergétique, puisque près de 70 % de ces ménages sont parmi les plus modestes.

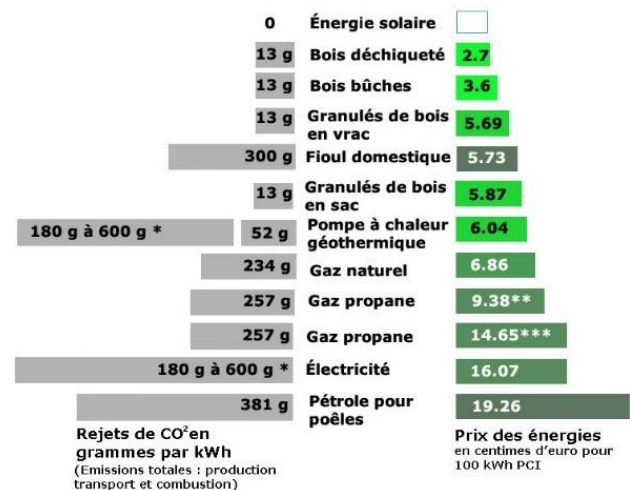
Le type d'énergie utilisée a également un impact. Parmi les ménages en inconfort thermique pour des raisons financières, 48 % se chauffent à l'électricité, alors qu'en moyenne 33 % des ménages utilisent ce type de chauffage.

Le graphique suivant présente, pour le mois de janvier 2016, le coût d'un kWh de l'énergie en centimes d'euros. Ce comparatif est établi sur la base d'une consommation type donnée pour le seul usage du chauffage, l'unité est la même, afin de pouvoir comparer le coût de ces différentes énergies.

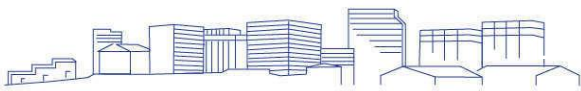
Il indique que l'électricité reste une des énergies les plus onéreuses.

Les énergies fossiles (gaz, fioul) sont celles qui ont le plus augmenté depuis le début des années 2000. À l'inverse, les combustibles bois sont les énergies qui ont le moins augmenté, voire dont le prix n'a pas bougé depuis le milieu des années 2000.

Devant ces constats d'augmentation des coûts de l'énergie, mais également dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les réglementations thermiques se durcissent. Ainsi, un logement construit en 2013 doit consommer 4 fois moins d'énergie qu'un logement réalisé en 2005.



Coût d'un kWh d'énergie en centimes d'euros et rejets en CO<sub>2</sub> (Source : acqualys,)



### Le diagnostic de performance énergétique

La consommation annuelle en énergie finale n'est plus prise en compte. On s'exprime dorénavant par une consommation en énergie primaire exprimée en kWh-ep/m<sup>2</sup>/an.

**0 - 50 classe A.** Les maisons neuves les plus performantes ; difficilement atteignable en rénovation, mais accessible pour la construction neuve au logement conforme au label réglementaire « Bâtiments basse consommation »,

**51 - 90 classe B.** Atteignable en construction neuve à condition de disposer d'un système de chauffage et d'ECS performant (pompe à chaleur, chaudière à condensation, système solaire...). Atteignable en rénovation. Concerne certaines constructions neuves conformes au label réglementaire « Très Haute Performance Energétique »

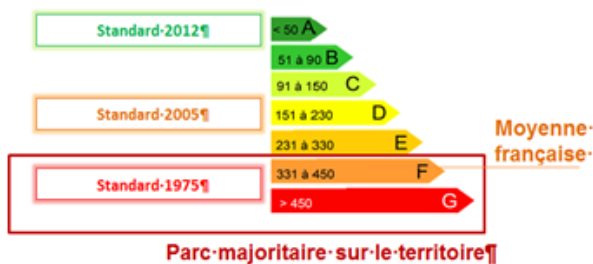
**91 - 150 classe C.** Standard dans la construction neuve des maisons chauffées au gaz en France (la RT 2005 impose par exemple à Paris au maximum 130 kWh-ep/m<sup>2</sup>/an).

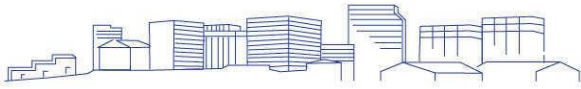
**151 - 230 classe D.** Standard dans la construction neuve des maisons chauffées à l'électricité en France (la RT 2005 impose par exemple à Paris au maximum 250 kWh-ep/m<sup>2</sup>/an) Standard des années 80 et 90 pour les chauffages à combustibles. Des améliorations substantielles sont facilement atteignables notamment par le remplacement de chaudière et l'isolation des combles et fenêtres, ou par le passage à une pompe à chaleur pour les systèmes électriques.

**231 - 330 classe E.** Des logements avant le premier choc pétrolier ou des logements anciens chauffés à l'électricité.

**331 - 450 classe F.** Des logements anciens généralement construits entre 1948 et 1975. Les économies réalisables sont très importantes, le rendement économique (retour sur investissement) est évident.

**451 -... classe G :** Épave thermique, logement ancien construit sans isolation à rénover en priorité





### 6.3 Les enjeux concernant l'énergie

#### **Les atouts :**

Une situation favorable au développement de l'éolien domestique

#### **Les contraintes ou fragilités**

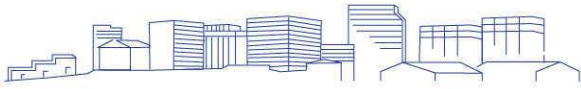
Des énergies renouvelables encore peu exploitées.

Un parc de logements globalement marqué par une faible efficacité énergétique et par l'importance du chauffage électrique (d'après l'INSEE).

#### **Les enjeux**

Développement des énergies renouvelables en particulier dans la construction neuve.

La mise à niveau énergétique (isolation, production d'énergies renouvelables...) du parc ancien en équilibre avec les enjeux patrimoniaux



## 7 La situation urbaine

### 7.1 Les dynamiques urbaines

La commune est caractérisée par une dynamique urbaine relativement classique avec des particularités liées à la position géographique très contrainte de la commune entre Rhône et coteau avec :

- Un noyau historique important en proportion du tissu bâti, avec un premier renouvellement urbain en partie sud lié à la reconstruction après-guerre suite aux bombardements.
- Des extensions urbaines qui se sont diffusées au Sud et au Nord soit par nappes pavillonnaires successives au fur et à mesure des opérations de constructions, soit par le développement des espaces économiques pour les plus récents au sud de la commune.
- Les dynamiques le plus récentes sont marquées par des opérations de renouvellement urbain résidentiel (rue Jean Jaurès, av de Québec notamment), par la poursuite de l'extension urbaine avec la ZAC de l'Ollanet et par la démolition de friches industrielles (Châtain).



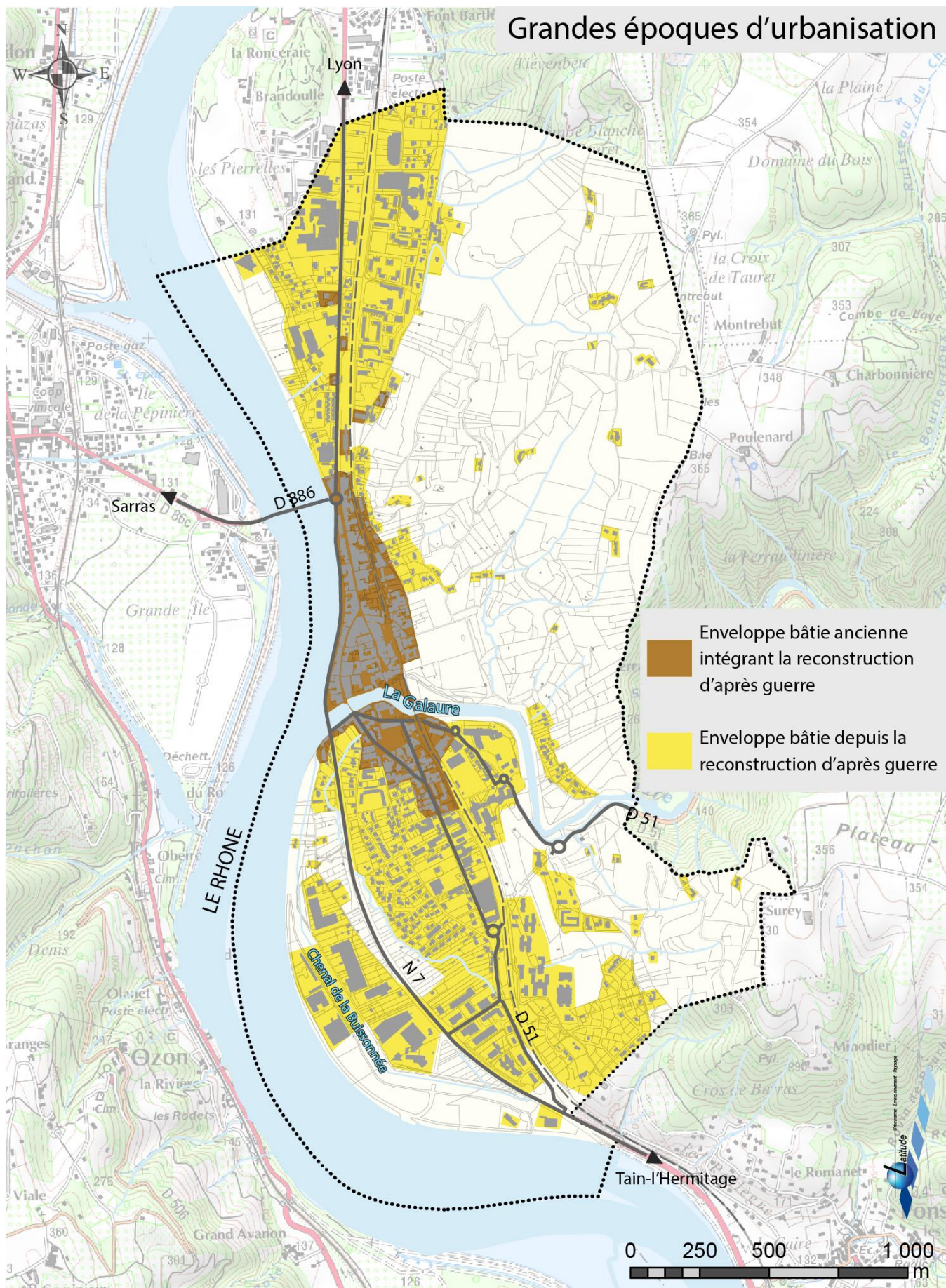
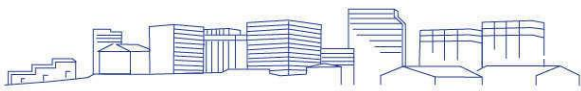
La reconstruction après-guerre



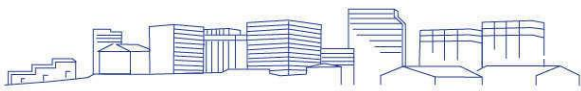
La ZAC de l'Ollanet aménagée en cours de construction



Le renouvellement urbain rue Jean Jaurès







## 7.2 L'organisation urbaine et les typomorphologies

L'histoire urbaine se repère dans le tissu urbain, et les typomorphologies urbaines.

### Le tissu urbain du centre historique et ses confortements urbains

Le centre historique est composé d'un tissu bâti homogène, qui se concentre principalement autour de son centre d'origine médiévale et les extensions en faubourg du XIXe siècle. Le bâti est resserré en alignements continus, ponctuellement semi-continus.

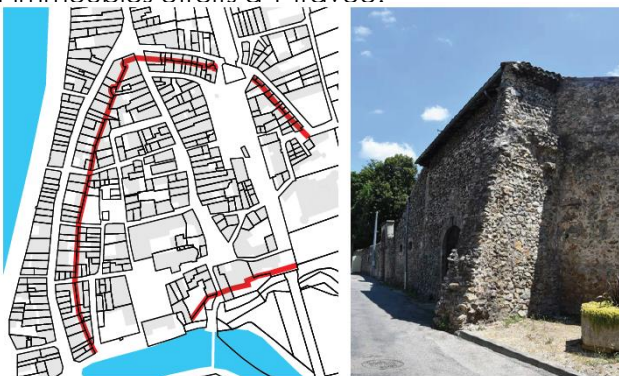
Le parcellaire s'organise en lanières étroites généralement perpendiculaires à la rue à la rue. L'emprise bâtie est très importante et occupe souvent 100% de la parcelle. Les hauteurs moyennes sont à R+2 +combles mais atteignent aussi le R+3 sur le bâti historique.

Les sens de faitage sont majoritairement parallèles à la voie principale (et très ponctuellement perpendiculaires).

Les éléments qui suivent sont issus de l'étude SPR et retracent les évolutions urbaines et les typomorphologies du bâti historique :

- **La période médiévale**

La structure générale (enceinte et principales voies) et la trame parcellaire permettent encore de lire la structure médiévale. Bien que les immeubles aient été remaniés, on retrouve au niveau de la rue de Verdun, cette trame parcellaire médiévale avec une typologie d'immeubles étroits à 1 travée.



Rempart partiellement visible ou inséré en cœur d'îlot (devenu mur d'appui des immeubles construits de part et d'autre)



- **La période moderne**

Durant cette période, on assiste à de profondes mutations urbaines avec d'une part la création d'hôtels particuliers intra-muros. Organisés autour d'une cour d'honneur, ils sont parfois visibles depuis les principales rues ou places du bourg ou renvoyé en cœur d'îlot suite aux opérations d'alignement des XVIIIe et XIXe siècles.

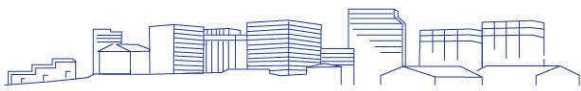
Les premières sources écrites reflétant l'activité artisanale florissante et variée de Saint-Vallier datent de cette époque. La poterie et la production céramique semblent dominer, mais les archives mentionnent à leurs côtés des activités de production artisanales assez diverses. Cette production, vraisemblablement associée à une activité portuaire, se répartissaient le long du Rhône, au nord du bourg, tandis que ce dernier accueillait les habitations et des jardins.

Si les quais ont été plusieurs fois remaniés avec la disparition des bâtiments d'activités, les faubourgs qui se développent à cette époque en lien avec le port demeurent et structurent aujourd'hui les entrées de ville.



Hôtel particulier enclavé en cœur d'îlot

Extraits de l'étude SPR- Raphaneau



• **Epoque contemporaine**

La toute fin du XVIIIe s., le XIXe s. et le début du XXe s. correspondent, pour Saint-Vallier, à un développement massif de l'industrie, développement qui s'inscrit finalement dans la continuité des activités artisanales qui caractérisaient jusque-là l'occupation du site (cordelier, bourrelier, menuisier, etc.). La production céramique demeure importante avec l'installation de fabriques poteries, tuileries, tissages, filature, moulin, fours à chaux, usine à gaz). Ces industries se développent au nord et au sud du bourg « médiéval ».

Les axes de communication se développent parallèlement à l'industrie : le pont de Pierre est élevé en 1811, un pont suspendu est construit au-dessus du Rhône en 1835, tandis que la voie de chemin de fer Paris-Marseille devient opérationnelle au milieu du XIXe s. et le tramway de la Galaure à la fin de ce même siècle. La construction de la voie ferrée entraîne de profondes modifications urbaines :

- Elle coupe le bourg en deux ;
- La ville est dotée d'une gare jusqu'à laquelle s'étend le faubourg Nord

Des opérations d'alignement sont réalisées dans le centre-bourg.

Les grandes emprises industrielles structurent l'urbanisation de la plaine au Nord et produisent un paysage industriel caractéristique, marqué par de vastes bâtiments en Shed, les cheminées d'usines qui ont bien souvent disparus. Les bâtiments les plus monumentaux ont été conservés mais forment désormais des enclaves dans un paysage périurbain



La caisse d'Epargne accompagne l'essor économique du XIXe siècle



Construction de la halle en 1852



Elargissement de la rue des Pénitents

Démolition (PLM) et reconstitution d'une nouvelle façade

Extraits de l'étude SPR- Raphaneau

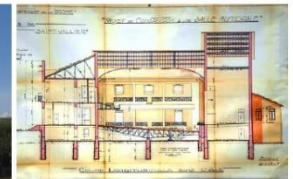
• **Première moitié du XXe siècle**

Le patrimoine des années 30 est significatif pour cette ville ouvrière avec des petites villas qui accompagnent le développement de la ville au sud.

S'il n'y a pas de réalisation de cité jardin, ces maisons forment de véritables quartiers le long des rues existantes complété par la réalisation d'équipements tel que la salle des fêtes de style Art déco.



Silo à grain, dit silo de Saint-Vallier - 1933 - Salomon Goerges (architecte) - labellisé patrimoine XXe 10/03/2003



Salle des fêtes inaugurée en 1934, architecte Jean BRUNEL, verrerie réalisée par l'entreprise THOMAS, maître verrier

Extraits de l'étude SPR- Raphaneau

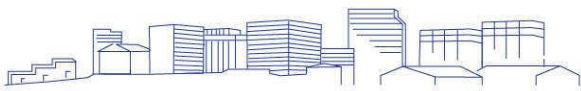
• **Après-guerre**

Le bombardement du 16 août 1944

À la suite du débarquement de Provence, afin de ralentir la fuite des Allemands et leur remontée de la vallée du Rhône, l'armée américaine a pour mission de détruire les ponts (route et voie ferrée) qui permettent de traverser la Galaure. Le bombardement manque son objectif, s'abat sur le champ de Mars et détruit une grande part de la zone sud de Saint-Vallier, modifiant en profondeur l'urbanisme de cette partie de la ville.

Une opération de reconstruction permettra la réalisation d'un quartier avec des bâtiments collectifs caractéristiques des années 50.

Le réaménagement des quais pour l'adapter au transit automobile apportera une transformation radicale de l'ancien boulevard et marquera une rupture avec le fleuve.



Sur le secteur nord de la ville, les emprises industrielles mutent au gré des transformations de la production et le quartier d'habitat social de la Croisette-Rioux sera réalisé sur l'emprise du parc du château des Rioux.



Extraits de l'étude SPR- Raphaneau

### Les extensions résidentielles à dominante pavillonnaire

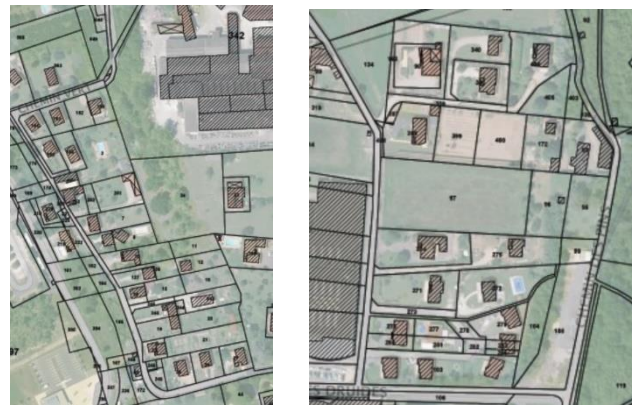
Réalisées au fil des années, elles ont investi les espaces Nord et Sud du centre historique et ont commencé à se développer de façon très diffuses en coteau.

Le tissu urbain est caractéristique de développements de lotissements successifs. Il existe en revanche relativement peu d'opérations individuelles, hors aménagement d'ensemble (surtout présentes sur les coteaux) et ponctuellement dans des espaces résiduels.

Ces opérations présentent deux types d'aménagement :

- Les tissus urbains peu maillés.

Ils caractérisent surtout les secteurs résiduels au Nord de la commune. Les connexions sont complexes, peu lisibles et ces quartiers apparaissent plutôt enclavés.



Secteurs mal connectés : chemin des Pins et chemin Vert

- Les tissus urbains mieux structurés.

Ils caractérisent surtout les lotissements au sud organisés à partir de voies structurantes comme la rue des Mailles : les connexions sont réelles, mais de nombreuses impasses sont présentes, les liaisons Est Ouest sont plus complexes pour les modes actifs et manquent de repères pour l'usager extérieur.



Secteurs les systèmes en impasse se distribuant à partir de la rue des Mailles

Ces tissus urbains sont caractérisés par une très large dominante pavillonnaire avec quelques collectifs ponctuellement présents (La résidence, les terrasses du Rhône etc.).

Le bâti est en retrait des voies et des limites et avec une hauteur dominante à R+1.



### Le quartier de Liora- les Rioux

Issus des développements de l'après-guerre, ce quartier est caractéristique de l'urbanisme de tours et de barres de cette période, avec de faibles emprises au sol, des volumétries importantes, et des espaces verts de taille significative. Ce quartier a aujourd'hui mal vieilli, il souffre d'une sorte d'enclavement « derrière » la voie ferrée et apparaît relativement éloigné du centre même si des équipements structurants sont présents en continuité : lycées, complexe sportif, école de la Croisette, centre social...).



Il apparaît important de préserver des marges de développement pour ces espaces qui sont structurants également à l'échelle de la communauté de communes.

Le tissu urbanisé est marqué par les grandes volumétries et des emprises bâties relativement importantes.



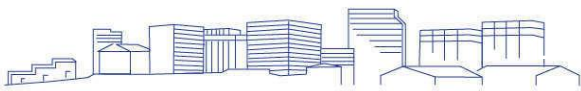
Les volumétries des grands équipements

### Les tissus d'équipements et économiques

#### Le typologie morphologies des équipements

Ils sont soit intégrés au tissu urbain traditionnel du centre évoqué précédemment, soit regroupés en plusieurs pôles très structurants pour les équipements sportifs, de loisirs et scolaire, ou encore médicaux :

- Pôle entre la voie ferrée et la Galaure (collège, halle des sports, salle de gymnastique, stade...)
- Pôle des Rioux (LEP et LEG, complexe sportif des deux rives,
- Pôle hospitalier au sud
- Le pôle de loisirs le long du Rhône desservi par la via Rhôna.



## Le tissu économique

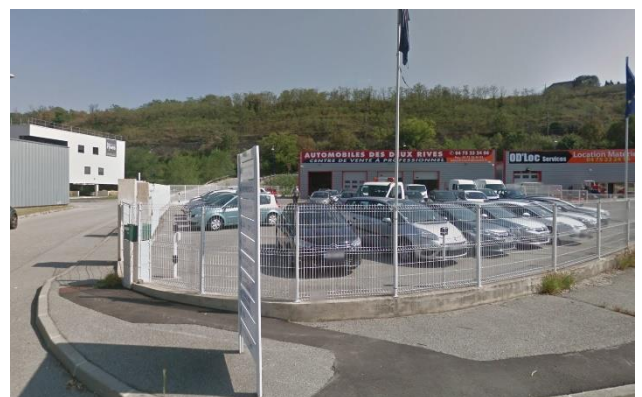
Ce tissu est marqué par deux grands types de morphologies :

- Les activités hors zone comme CERALEP au Nord issues d'implantations historiques
- Les activités intégrées dans les zones : La Brassière, Les Isles, Interval. Ces zones sont regroupées de façon continue au Sud de la commune desservies par la RN7.

Ces espaces sont marqués par un certain manque de lisibilité liée aux voiries parfois en impasse (Les Isles, Interval), ou sinueuses (la Brassière).

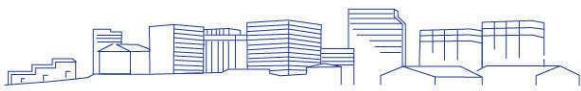
Les emprises bâties et imperméabilisées sont importantes, les espaces végétalisés minoritaires.

La zone d'Interval tranche avec les autres par la qualité de son aménagement.



*Les écarts de qualité des zones d'activités*





### Les espaces publics

Les espaces publics majeurs sont concentrés dans le centre historique. La majorité des espaces publics du centre sont investis par le stationnement.

On peut en distinguer plusieurs types d'espaces publics :

- Les places dédiées au stationnement : François Mitterrand, Mezel, Auguste Delay...
- Les places occupées par la circulation automobile : place de la Pompe ? Aristide Briand
- Les places mixtes aménageant à la fois des espaces dédiés au stationnement et des espaces dédiés à la déambulation (place du souvenir, place du champ de mars, place Delaye)
- Les jardins, aires de jeux de proximité : ils sont surtout présents dans le quartier Liora en accompagnement des logements collectifs. Mais on peut aussi inclure le parc Witsenhausen ainsi que le square Grenier qui amène une vraie plus-value aux quartiers anciens avec sa vue en belvédère sur le Rhône.
- Les jardins structurants à l'échelle de la ville : avec les jardins de la Galaure.

Les enjeux de ces espaces sont de plusieurs types :

- La poursuite de la requalification des places du centre à l'instar du réaménagement récent de la place du Champ de mars permettant une plus grande mixité d'usages.
- La dédensification de certains espaces du centre historique pour permettre de retrouver des espaces publics et une qualité du cadre plus attractive (en accompagnement de la requalification résidentielle).
- Le renforcement des espaces verts de proximité dans le cadre de la densification à venir des quartiers.



Le parc de la Galaure



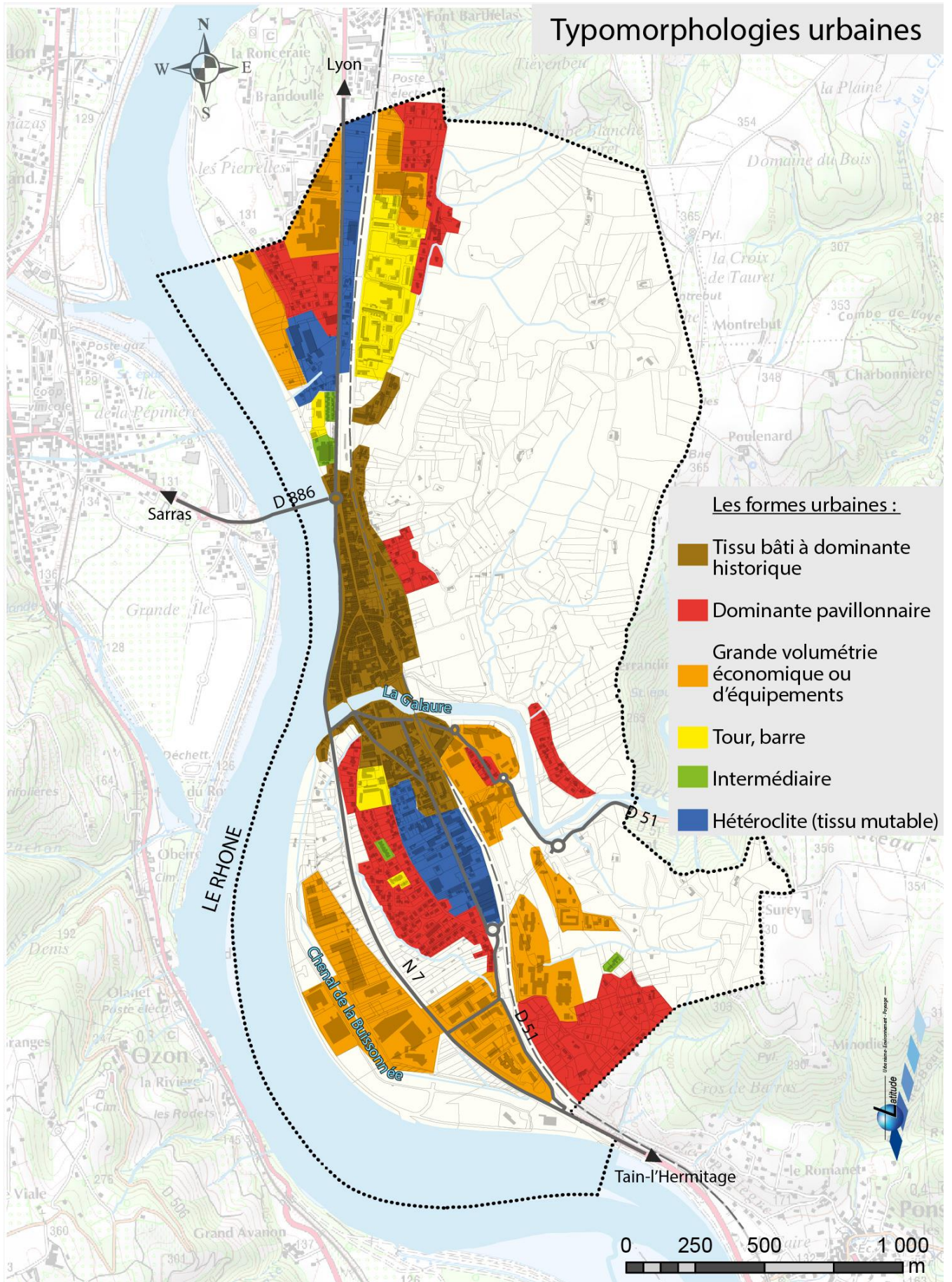
La place du souvenir



La place F. Mitterrand



Le square Grenier





### 7.3 Le fonctionnement urbain

#### À l'échelle de la commune

La commune de Saint Vallier est organisée autour de plusieurs polarités attractives.

L'ensemble de ces pôles joue un rôle fédérateur pour les habitants de la commune et bénéficie d'une attractivité supra-communale génératrice de déplacements automobiles provenant des communes voisines et se mêlant aux circulations de passage.

Les principales polarités sont :

- Le centre commerçant, administratif et culturel ;
- Les pôles d'équipements sportifs et de loisirs... ;
- Le pôle hospitalier
- Les bords du Rhône et les espaces de récréation et de loisirs liés, et la via Rhôna.
- Les zones d'activités sud et plus particulièrement le pôle commercial d'Interval.

#### A l'échelle supra- communale

St Vallier s'inscrit dans l'axe européen de la vallée du Rhône, traversée par la RN7 , axe de transits importants que ce soit de véhicules légers mais aussi de poids lourds

Les différents flux motorisés et modes actifs se confrontent aussi à des coupures physiques :

- La voie ferrée, et la RN7 qui sillonnent la commune et rendent difficiles les échanges Est Ouest,
- La Galaure, et le Rhône qui réduisent les points de franchissement
- La côtière, relief qui ne facilite pas la liaison avec le plateau (ce qui a aussi permis de préserver le plateau agricole vis-à-vis du développement t urbain).

Les confrontations entre les usages quotidiens, les trafics de passage et les contraintes du site génèrent plusieurs difficultés :

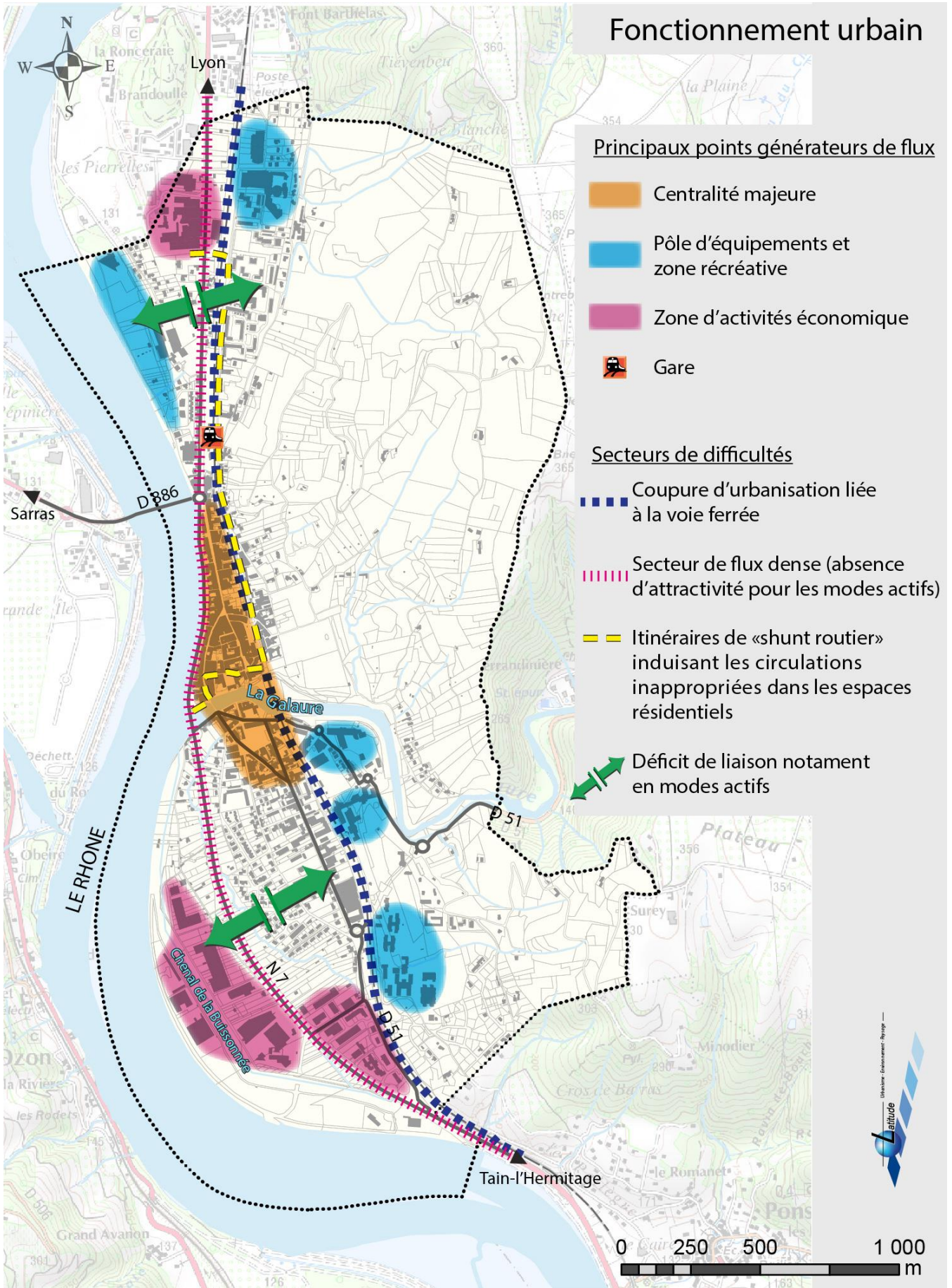
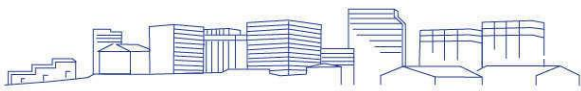
- Vitesses excessives et fort trafic sur la RN7 qui coupent la ville du Rhône, de la Via Rhôna et qui sont peu propices aux modes actifs Nord Sud.
- Des voies de Shunt routier qui lors des embouteillages de la RN7 viennent perturber la qualité des quartiers résidentiels et du centre (axe rues de la Maladière, Marcel Paul, et rabattement sur le centre historique).
- Les déficits de maillages sécurisés et attractifs pour les modes actifs (liaison Liora/centre et plus globalement Nord sud sur l'intégralité de l'espace urbain, et liaison Est ouest)

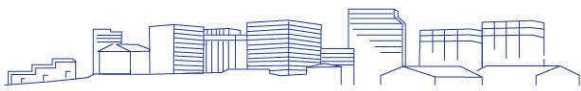
Les enjeux sont multiples :

- La requalification urbaine de la RN7 en réduisant les vitesses, et en aménageant des parcours dédiés et sécurisés pour les modes actifs.
- Retrouver des liaisons Est ouest en modes actifs ce qui suppose des franchissements de la voie ferrée.
- La revalorisation des chemins agricoles des coteaux dans des espaces de découverte (valorisation du patrimoine, belvédères sur la vallée du Rhône et de la Galaure).
- La meilleure lisibilité à donner à la via Rhôna et ses connexions avec le centre historique (découverte du patrimoine du centre, captation des flux vers les commerces du centre ...)

Il apparaît important de pouvoir réaménager les espaces de stationnement, et redistribuer les capacités dans l'espace urbain de façon à libérer des espaces publics attractifs pour les modes doux.







## 7.4 Les projets urbains structurants de la commune

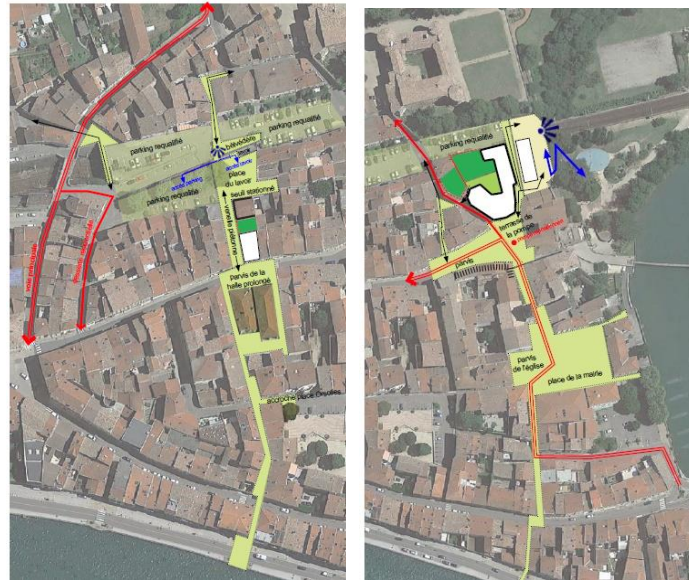
La commune de Saint Vallier met en œuvre de plusieurs années des projets de restructuration et de développement de l'espace urbain. Les principaux projets prioritaires pour les années à venir sont les suivants :

### - **La requalification du centre historique**

Cette priorité apparaît essentielle au regard de la paupérisation du centre, de sa déqualification résidentielle, de la faiblesse de qualité des réhabilitations de logements, de la vacance commerciale mais aussi de ses nombreux atouts patrimoniaux.

Plusieurs actions sont en cours :

- La mise en place du SPR qui permettra d'encadrer les requalifications du bâti ancien.
- L'OAPH RU qui permettra d'inciter à la revitalisation des logements.
- Le projet Val'ère avec l'aération du tissu historique notamment sur les îlots Mezel/Verdun face à la Halle et sur l'îlot de la cure. Ce projet prévoit la déconstruction de certains bâtiments, la requalification et la transformation d'usage, l'aménagement de nouveaux espaces publics et liaisons piétonnes.



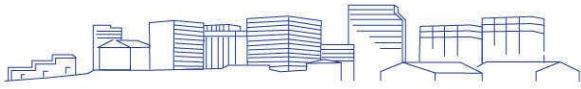
Les propositions d'aménagement des îlots Mezel Verdun et de la cure

### - **La requalification du quartier Liora-les Rioux**

Le projet vise au renouvellement urbain et résidentiel du quartier : déconstruction, construction de nouveaux logements, résidentialisation, recomposition des espaces publics et collectifs...



Le plan guide du réaménagement de Liora-Les Rioux



**- L'entrée Nord et la friche Chatain**

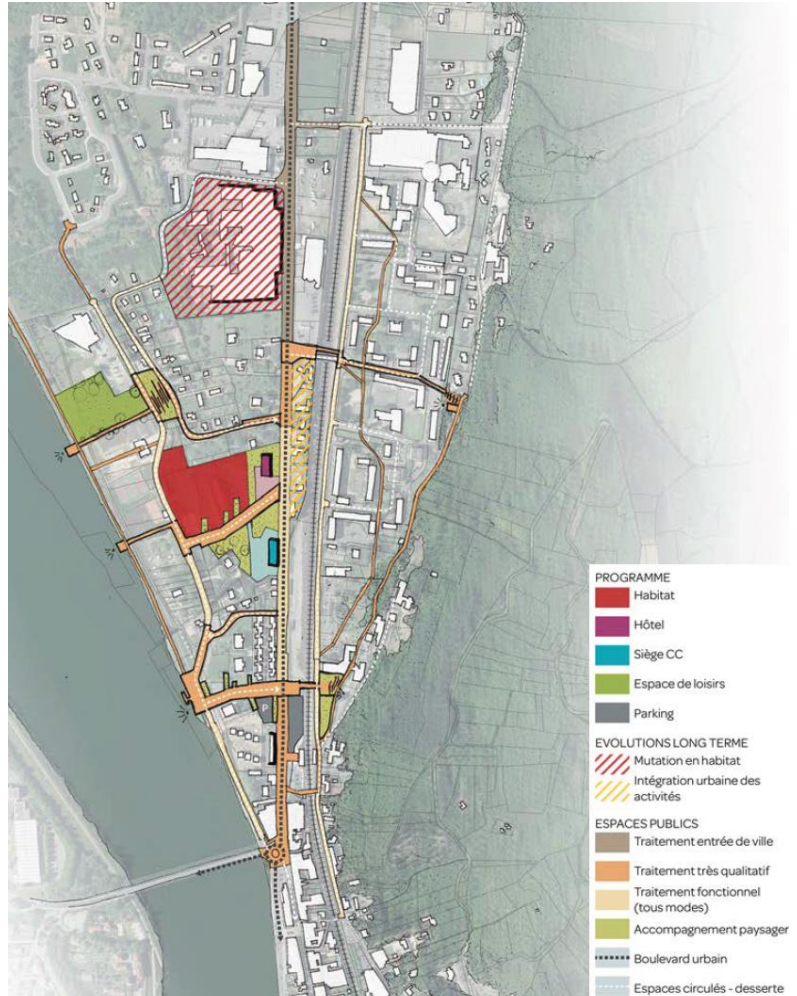
La commune et la communauté de communes ont lancé conjointement en 2018 une étude visant à requalifier l'entrée Nord de St Vallier et programmer l'opération de reconstruction sur la friche Chatain (portage EPORA de la friche).

Cette étude est en voie de finalisation elle a mis en avant les principes d'aménagement suivants :

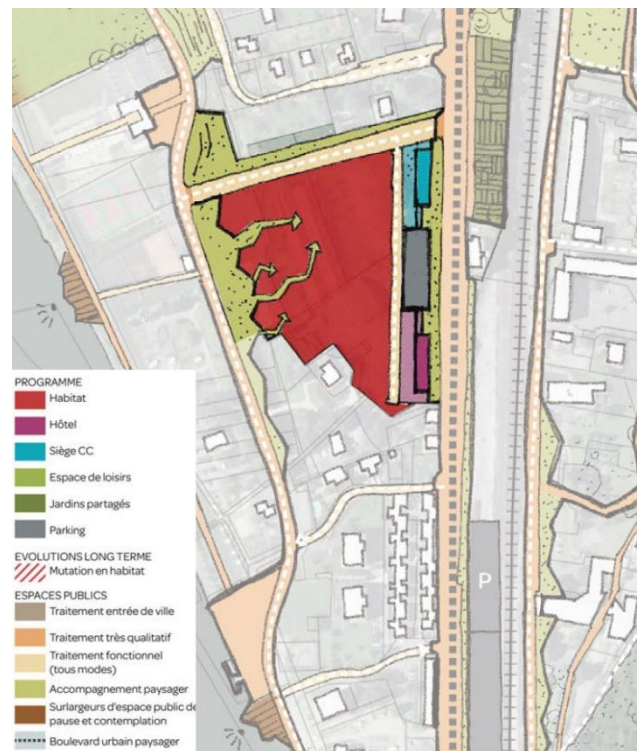
- L'aménagement de plusieurs transversales Est ouest qui permettent de relier la via-Rhône
- le réaménagement en bd urbain de la RN7 en plusieurs sections :
  - Une section entrée de ville étendue représentée en brun : moins d'aménagement à moyen terme avec l'entreprise Ceralep qui reste
  - Des aménagement qualitatifs aux croisements des agrafes avec la RN afin d'en atténuer le trafic et favoriser les liens Est-Ouest et en lien avec l'hypercentre aujourd'hui peu perceptible
  - Un aménagement fonctionnel sur le reste de la RN (des carrefours gérés par feux, là où il y a nécessité, permettant une facilité d'insertion et évitant les terre-pleins consommateurs d'espace, des sites à requalifier afin de changer l'image peu valorisante de la RN en lien avec les aménagements de l'espace public.

Plus précisément sur la friche Châtain, le projet détermine un réaménagement et une programmation :

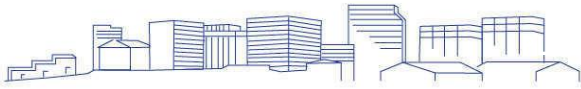
- Création d'une nouvelle voie structurante traversant le site.
- Des surlargeurs paysagères aménagées de jeux et/ou jardins partagés pour animer l'espace public
- Des petits collectifs ou individuel groupé ou intermédiaire pour retrouver une certaine densité, une implantation hôtelière et des équipements ou bureaux.



Les principes de requalification de l'entrée Nord- Extrait de l'étude ARTER



Les principes de réinvestissement urbain de la friche Châtain- Extrait de l'étude ARTER



## 7.5 Les densités et la consommation foncière

### Les densités

La question de la densité urbaine est essentielle dans un contexte de raréfaction du foncier, de préservation des espaces agricoles et naturels et de protection du paysage.

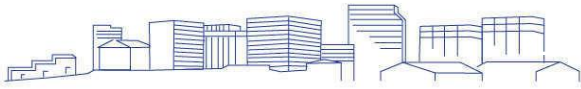
Une analyse des densités sur la commune montre que le développement urbain communal reste assez caractéristique des grandes évolutions urbaines nationales à quelques exceptions près. La commune présente la particularité d'offrir une gamme très large de densités liées aux différentes typologies de constructions. En articuler les opérations de ces dernières années ont permis d'élargir cette gamme par le développement de plusieurs opérations d'habitat intermédiaire, petits collectifs et individuels denses.

Les extraits suivants montrent les types de densités présentes sur la commune :

- Les espaces historiques traditionnels du centre : une densité de 45 à 70 logts/ha.

- Les quartiers de grands collectifs (Liora-les Rioux) : une densité de 45 logts/ha





- Le collectif isolé : de 45 à 60 logts/ha  
chemin du camping, rue du belvédère,  
les jardins de Diane...

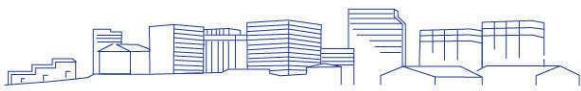


- L'habitat intermédiaire : autour de 35  
logts/ha (DAH à l'Ollanet)



- Le pavillonnaire groupé de 20 à 30  
logts/ha (av du Québec, rue des Malles,  
ch des Epeussiers...).





- L'habitat pavillonnaire « urbain » : 15 à 18 logts/ha (quartiers sud de St Vallier : Diane de Poitiers, ch des Epessiers, rue Bégot...).



- L'habitat pavillonnaire de la ZAC de l'Ollanet : 10 logts/ha.



### Le bilan de la consommation foncière

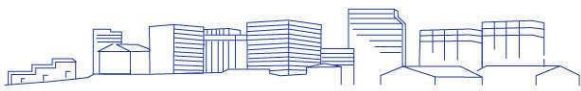
#### Méthodologie

Ont été comptabilisées les autorisations d'urbanisme accordées depuis 10 ans (2008/2018). Sont comptabilisées l'ensemble des autorisations d'urbanisme : foncier nu et renouvellement urbain (les extensions, les annexes aux habitations ne sont pas pris en compte).

#### Le bilan

Ce bilan est synthétisé dans le tableau ci-après. Globalement, il fait apparaître une densité moyenne de construction autour de 15 logements/ha.

On rappelle que le SCOT recherche une densité moyenne de 30 logts/ha pour la commune.

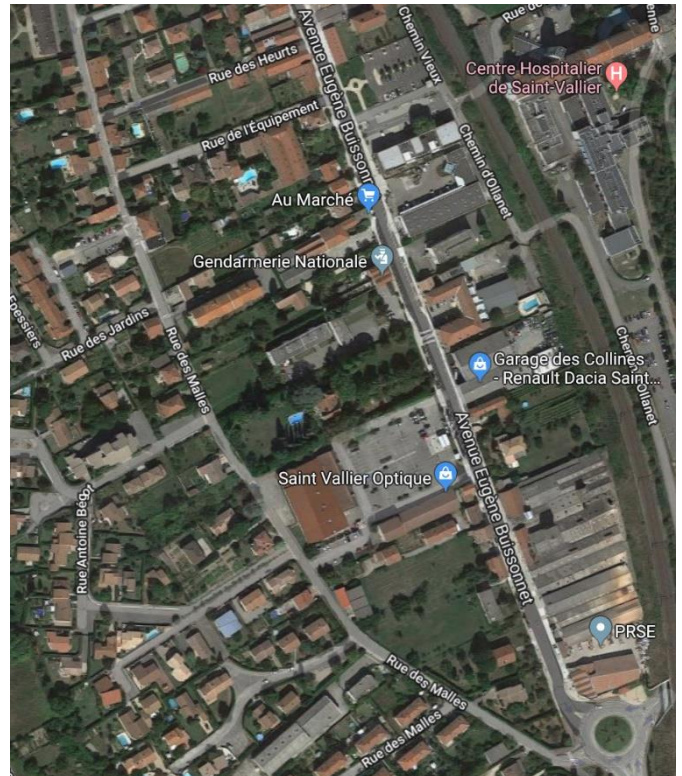


Ces autorisations d'urbanisme ont été localisées. La grande majorité est située dans l'enveloppe urbaine et ne constitue pas de consommation d'espace. Seule la ZAC de l'Ollanet en extension de l'enveloppe bâtie peut être considérée comme une consommation foncière sur des espaces agricoles ou naturels.

Depuis 2008, des autorisations d'urbanisme ont été accordées pour environ 86 logements en construction neuve répartis selon les typologies suivantes :

Dans l'enveloppe bâtie foncier nu et renouvellement urbain	Hors de l'enveloppe bâtie
Une cinquantaine de logements avec une densité moyenne de 55 logts/ha 0 ha de consommation foncière.	Une 30 aine de logements construits et environ 70 prévus dans la ZAC de l'Ollanet : avec une densité d'environ 9 logts /ha. Environ 11ha de consommation foncière en extension urbaine
En moyenne : une densité globale de 15 logts/ha	

Ces tènements sont souvent contigus d'anciens bâtiments d'activités, et/ou intégrés aux tissus urbains de moindre qualité. Ils représentent une dizaine d'ha. Tous ces tènements ne sont pas mobilisables et apparaissent très morcelés et donc difficiles à mobiliser pour une opération d'ensemble.



*Les ilots Sud de St Vallier juxtaposant des tènements non bâtis de taille significative et quelques ilots de faible qualité de construction dont le renouvellement pourrait être engagé*

## 7.6 Les capacités de développement urbain avant la révision du PLU

Une analyse des capacités potentielles de développement est réalisée à partir de l'analyse du tissu urbain à évoluer et des gisements en foncier nu.

On peut distinguer :

### Les secteurs en foncier nu et la division parcellaire

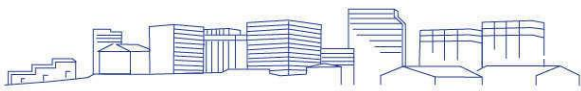
Ces secteurs sont tous situés dans l'enveloppe bâtie et sont situés en taille significative en partie Sud de la commune et sont principalement :

- Des espaces résiduels entre les opérations de constructions successives.
- Des grands jardins et friches.

En dehors des tènements, l'habitat pavillonnaire présente un tissu relativement dense et peu propice à de divisions parcellaires importantes. Il serait plutôt souhaitable de maintenir des espaces verts en proportion importante pour maintenir une certaine qualité.

### Les secteurs de renouvellement urbain et de densification

En dehors du site Châtain en cours de réinvestissement, la commune est marquée par de nombreux ilots soit dégradés (dans le centre historique), soit d'occupations économiques pas toujours bien insérées dans le tissu urbain.



Ces secteurs peuvent représenter des potentiels de renouvellement urbain permettant de :

- Renforcer les espaces publics
- Renouveler l'offre résidentielle
- Renouveler les usages économiques à proximité des besoins des habitants (services, artisanat de proximité etc...).

Ces secteurs (en dehors des ilots Mazel/Verdun et de la Cure) ne font pas l'objet d'opération publique et il y a peu de probabilité qu'ils fassent l'objet d'une opération de requalification à moyen terme au regard de la dureté foncière, des coûts de déconstruction, ou de réhabilitation/changement d'usage.

Toutefois il existe un enjeu à encadrer les tènements de taille significative mêlant renouvellement urbain potentiel et foncier nu pour favoriser une cohérence d'ensemble et un organisation qui s'intègre au fonctionnement urbain de la ville.

Le site CERALEP au nord de St Vallier peut aussi poser la question du maintien à long terme d'une fonction industrielle en pleine ville (nuisances, trafics etc.). Toutefois l'entreprise est encore en fonction, il apparait prématuré d'envisager le renouvellement de ce site à moyenne échéance, mais la question pourra se poser à plus long terme une fois les autres secteurs de la ville réinvestis.

Ces espaces de renouvellement urbain représentent (hors friche châtain et hors le site de CERALEP) une surface d'environ 4ha.

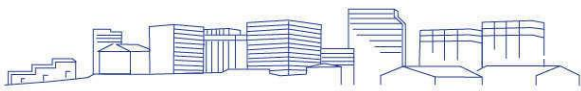


*Quelques secteurs de faible qualité urbaine pouvant présenter un potentiel de renouvellement urbain à*

### Les secteurs en extension urbaine

Il n'apparait pas opportun d'envisager de nouveaux sites en extension urbaine, le site de l'Ollanet étant encore non totalement commercialisé. De plus les contraintes topographiques, patrimoniales, et naturelles ne permettent pas d'envisager une telle hypothèse.





## 7.7 Les équipements

En tant que chef-lieu de canton et ville-centre d'un bassin de vie de plus de 15 000 habitants, la commune dispose d'un niveau d'équipements correspondant à ceux d'une ville de plus de 10 000 habitants.

En raison de la baisse démographique progressive qu'a connu Saint-Vallier ces dernières années (plus de 1 000 habitants), la commune peut s'inscrire dans une reconquête importante d'habitants sans devoir redimensionner son offre d'équipement.

**Sportifs et de loisirs :** Ces équipements sont essentiellement répartis à trois endroits :

- Le Nord de la commune, avec le complexe sportif « Les 2 rives » et le Boulodrome ;
- Le secteur de l'île de Silon, en bordure du Rhône (et de la ViaRhôna) qui comprend le centre aquatique intercommunal « Bleu rive », un espace de loisirs (salle polyvalente, jardin d'agrément) et de restauration (restaurant L'Ambigu + location de vélos), les tennis, le camping municipal, la halte fluviale ;

- Le secteur des rives de la Galaure : salle de gymnastique, stade, halle des sports, parc des jardins de la Galaure, parc Witsenhausen ;
- Le skate park à côté du cimetière).



Boulodrome

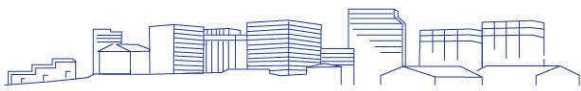


Espace de loisirs et de restauration

**Administratifs :** la commune compte une médiathèque, plusieurs salles communales (réception, spectacles), une imposante maison des associations, une Mission Locale, un centre social, un cinéma, un bureau de Poste, une gendarmerie, une antenne de la DDT, le siège de la CC Porte de DrômArdèche, un SDIS, le musée d'histoire et d'archéologie (et sa salle d'arts plastiques)...



Médiathèque



Maison des associations



Salle Désiré Valette

**Scolaires et périscolaires :** La commune compte deux écoles publiques (offrant un service de cantine et de garderie), une école privée, un centre de loisirs, une crèche, un collège public et un lycée d'enseignement général et professionnel public.

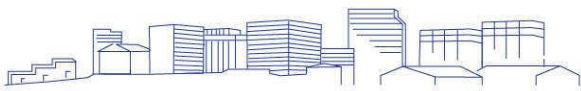


Collège André Cotte

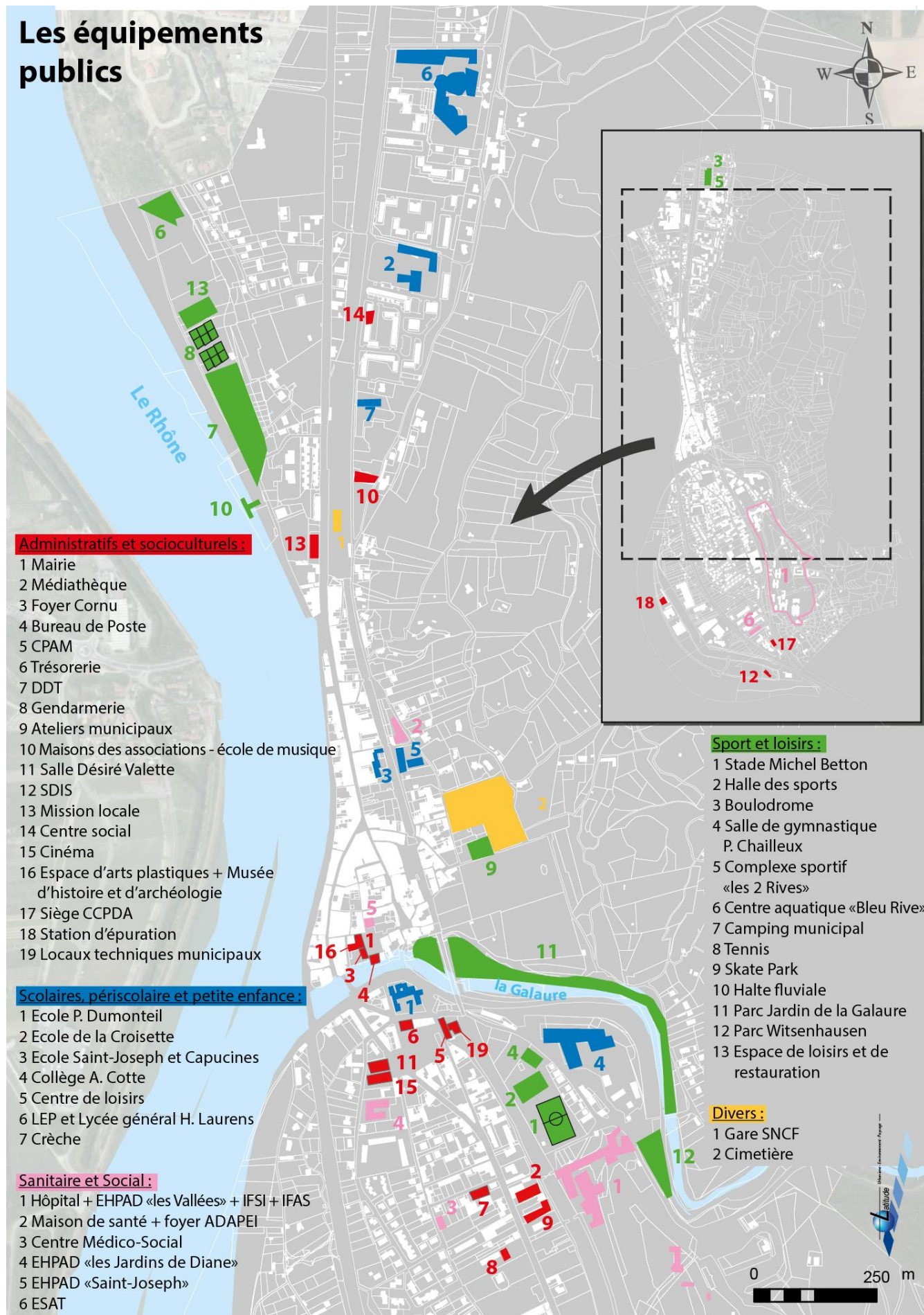
**Hébergement spécifique :** La commune compte trois EHPAD (plus de 200 lits pour personnes dépendantes) dont un rattaché à l'hôpital (EHPAD des Vallées), proposant 28 lits pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et 6 places en accueil de jour pour ce même public.

**Médicaux :** La commune compte un hôpital, une maison de santé (rassemblant plusieurs médecins, un centre de soins infirmiers associatif, un podologue, un kinésithérapeute, un hôpital de jour Psychiatrique et un foyer de vie pour adultes handicapés (ADAPEI). La commune compte également un centre médico-social.





# Les équipements publics



### Administratifs et socioculturels :

- 1 Mairie
- 2 Médiathèque
- 3 Foyer Cornu
- 4 Bureau de Poste
- 5 CPAM
- 6 Trésorerie
- 7 DDT
- 8 Gendarmerie
- 9 Ateliers municipaux
- 10 Maisons des associations - école de musique
- 11 Salle Désiré Valette
- 12 SDIS
- 13 Mission locale
- 14 Centre social
- 15 Cinéma
- 16 Espace d'arts plastiques + Musée d'histoire et d'archéologie
- 17 Siège CCPDA
- 18 Station d'épuration
- 19 Locaux techniques municipaux

### Scolaires, périscolaire et petite enfance :

- 1 Ecole P. Dumonteil
- 2 Ecole de la Croisette
- 3 Ecole Saint-Joseph et Capucines
- 4 Collège A. Cotte
- 5 Centre de loisirs
- 6 LEP et Lycée général H. Laurens
- 7 Crèche

### Sanitaire et Social :

- 1 Hôpital + EHPAD «les Vallées» + IFSI + IFAS
- 2 Maison de santé + foyer ADAPEI
- 3 Centre Médico-Social
- 4 EHPAD «les Jardins de Diane»
- 5 EHPAD «Saint-Joseph»
- 6 ESAT

### Sport et loisirs :

- 1 Stade Michel Betton
- 2 Halle des sports
- 3 Boulodrome
- 4 Salle de gymnastique P. Chailleux
- 5 Complexe sportif «les 2 Rives»
- 6 Centre aquatique «Bleu Rive»
- 7 Camping municipal
- 8 Tennis
- 9 Skate Park
- 10 Halte fluviale
- 11 Parc Jardin de la Galaure
- 12 Parc Witsenhausen
- 13 Espace de loisirs et de restauration

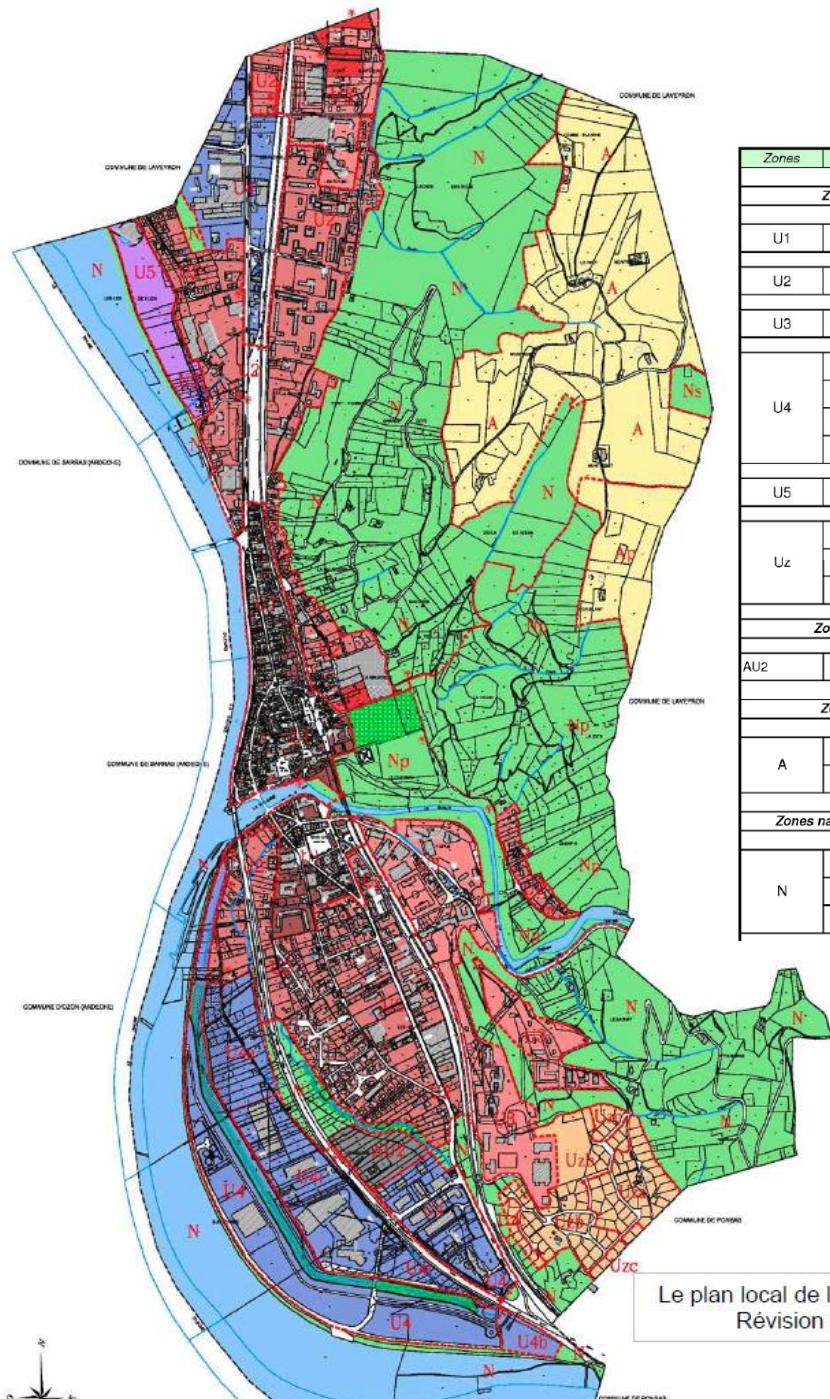
### Divers :

- 1 Gare SNCF
- 2 Cimetière



## 7.8 Le document d'urbanisme avant la présente révision

Le précédent PLU avait mis en place le zonage suivant :



Zones	Secteurs	Surfaces	Désignations
<b>Zones urbaines</b>			
U1		21,64	Zone urbaine, dense à vocation de mixité urbaine (habitats, commerces et activités non nuisantes) Baït en ordre continu
U2		73,98	Zone urbaine, dense à vocation de mixité urbaine (habitats, commerces et activités non nuisantes)
U3		31,47	Zone urbaine à vocation principale d'équipements ou de services publics ou privés d'intérêt général
U4	U4	27,91	Zone urbaine à vocation d'activités économiques mixtes
	U4a	5,71	Zone urbaine à vocation d'activités multiples sauf industries (application de l'article L111-1-4)
	U4b	1,41	Zone urbaine à vocation d'activités multiples (application de l'article L111-1-4)
	U4i	13,44	Zone urbaine à vocation d'activités industrielles
U5	U5	5,31	Zone urbaine à vocation d'activités de tourisme et de loisirs
Uz	Uza	4,57	Zone urbaine à vocation principale d'habitat - ZAC de l'Ollanet
	Uzb	7,61	Zone urbaine à vocation principale d'habitat - ZAC de l'Ollanet
	Uzc	1,75	Zone urbaine à vocation principale d'habitat - ZAC de l'Ollanet
<b>Zones à urbaniser</b>			
AU2	AU2	2,85	Zone d'extension urbaine à vocation d'activités multiples sauf activités nuisantes
<b>Zones agricoles</b>			
A	A	49,87	Zone agricole
	Ap	8,69	Zone agricole inconstructible - Protection de l'espace naturel dit Gorges de la Galaure
<b>Zones naturelles et forestières</b>			
N	N	211,74	Zone naturelle
	Np	55,70	Zone naturelle inconstructible - Protection de l'espace naturel dit Gorges de la Galaure
	Ns	1,39	Zone naturelle d'intérêt scientifique de Montrebat - Site préhistorique

Le plan local de l'urbanisme. Révision n°1.



## 7.9 Les principaux enjeux urbains

### **Les atouts :**

Un positionnement de ville centre disposant de l'ensemble des fonctions et équipements structurants

Un patrimoine bâti remarquable

La présence de la gare

Des dynamiques de développement qui commencent à renouveler le tissu urbain le plus déqualifié.

De nombreux secteurs potentiels de développement à l'intérieur de l'enveloppe bâtie

Des espaces publics structurants.

La Via Rhôna qui peut constituer à terme un facteur d'attractivité

### **Les contraintes ou fragilités**

La RN7 et la voie ferrée véritables difficultés pour les connexions entre les quartiers et avec le Rhône

Des interfaces urbaines entre secteurs d'habitat et secteurs économiques pas toujours traitées (Ceralep, La Brassière) pouvant à terme générer des difficultés de « cohabitation » entre les usages

Une lisibilité et continuités des connexions piétonnes qui pourrait être affirmées.

Une trame viaire de centre-ville héritée du Moyen-Age contraignante pour les circulations.

### **Les enjeux**

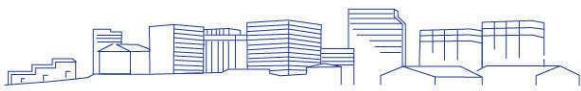
La mise en œuvre de la stratégie urbaine de requalification et de renforcement du centre dans toutes ses dimensions et à la mesure du positionnement de ville-centre (confortement des fonctions de centralité, valorisation du patrimoine et des espaces publics, maintien des linéaires marchands et valorisation des espaces de chalandise, connexions entre le centre et la via Rhôna...).

Le nécessaire redimensionnement de la RN7 très routière, dans une approche urbaine favorisant la mixité des usages et facilitant les connexions Est-Ouest

L'optimisation foncière et l'organisation des espaces urbains sur les tènements potentiels de développement de taille significative en privilégiant une organisation globale encadrant les opérations individuels sur un foncier morcelé.

Favoriser à court terme de réinvestissement de la friche Châtain proche de la gare en permettant une diversification de l'offre résidentielle.

La maîtrise de la densification des espaces pavillonnaires et le maintien de la cohérence paysagère et urbaine de ces quartiers.

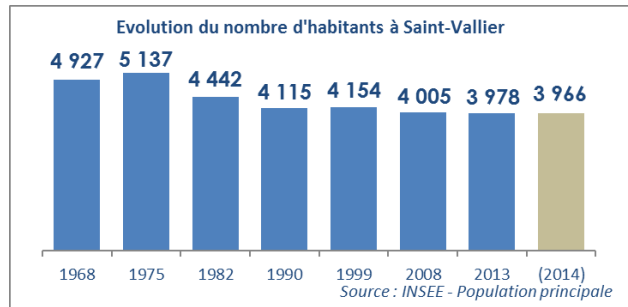


## 8 Les évolutions socio-économiques

### 8.1 3 966 habitants au 1/1/2014

#### Une perte d'habitants depuis 1975

La commune compte 3 966 habitants au 1/1/2014 (population principale en vigueur au 1/1/2017, hors doubles comptes<sup>1</sup>. Les données n'étant pas encore disponibles en totalité au 1/1/2014, l'analyse porte sur les données au 1/1/2013 (3978 habitants).



La commune a connu une érosion progressive de son nombre d'habitants, passant de 5 137 habitants en 1975 à moins de 4 000 habitants aujourd'hui.

La baisse démographique semble toutefois s'enrayer dans la période récente, avec une croissance passée de -0,3% de 1999 à 2008 à -0,1% de 2008 à 2013.

La commune compte 3 966 habitants au 1/1/2014 (population principale en vigueur au 1/1/2017, hors doubles comptes)

Cette évolution pour la ville-centre se démarque fortement de la croissance enregistrée à l'échelle de la CCPDA (une croissance de 1,6% par an de 1999 à 2013). Les communes de taille comparable à l'échelle du SCOT affichent également une croissance parfois très importante (0,6% par an de 1999 à 2013 pour Condrieu et 2,5% par an pour St-Rambert d'Albon).

#### Un solde migratoire qui redevient légèrement positif

Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès sur la commune) est de -0,4% par an entre 2008 et 2013. Le solde migratoire est quant à lui de 0,25%. Il redevient positif sur la période récente, mais sans parvenir à compenser pour le moment les pertes liées au solde naturel. Ce phénomène peut traduire la difficulté pour les ménages avec enfant(s) à poursuivre leur parcours résidentiel sur la commune en raison d'un manque de produits logements adaptés à leurs attentes, en termes de confort ou de prix.

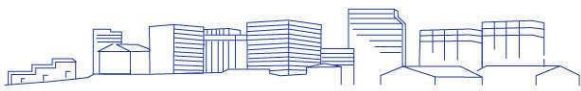
Population	INSEE 1999	INSEE 2008	Evolution annuelle	INSEE 2013	Evolution annuelle	Evolution annuelle
			1999-2008		1999-2013	2008-2013
Condrieu	3424	3762	1,1%	3873	0,9%	0,6%
Saint-Rambert-d'Albon	4297	5309	2,4%	6098	2,5%	2,8%
Saint-Vallier	4155	4005	-0,4%	3978	-0,3%	-0,1%
<b>CC Porte de DrômArdèche</b>	<b>36769</b>	<b>42322</b>	<b>1,6%</b>	<b>45748</b>	<b>1,6%</b>	<b>1,6%</b>
<b>SCOT</b>	<b>213200</b>	<b>235422</b>	<b>1,1%</b>	<b>244233</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,7%</b>
<b>Drôme</b>	<b>437817</b>	<b>478069</b>	<b>1,0%</b>	<b>491334</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,5%</b>
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>5645847</b>	<b>6117229</b>	<b>0,9%</b>	<b>6399927</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,9%</b>

Source : INSEE, population sans double compte

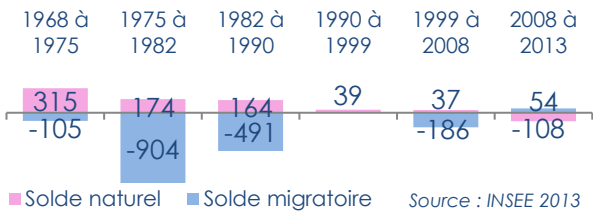
<sup>1</sup> La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret n°2003-485 du 8 juin 2003) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

La **population comptée à part** comprend :

- Les mineurs qui résident dans la commune du fait de leurs études, mais dont la résidence familiale est dans une autre commune ;
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (moyen ou long séjour en établissements sociaux ou de santé, maisons de retraite, foyers et résidences sociales, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires) ;
- Les étudiants de 18-25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune, mais non recensées dans la commune.



### Evolution de la répartition de l'évolution démographique entre solde naturel et solde migratoire pour Saint-Vallier

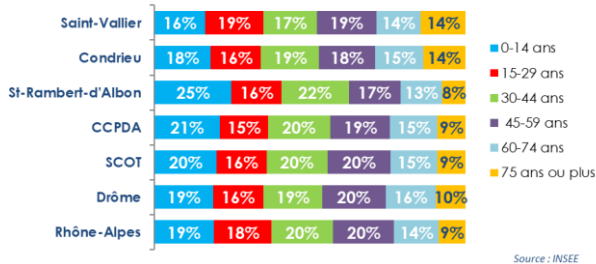


### Une part importante de population vieillissante, mais une évolution contenue

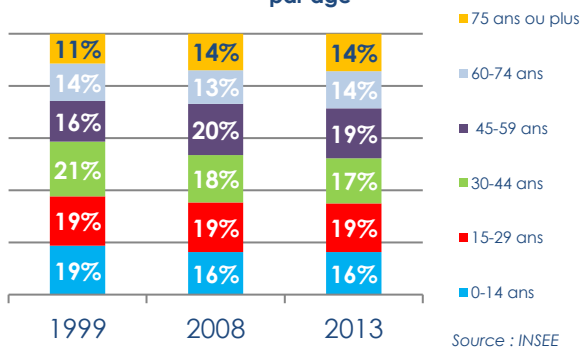
Le vieillissement démographique est amorcé sur la commune avec la part des 60 ans et plus qui a augmenté de 2 points entre 1999 et 2013 (contre plus de 5 points au niveau national et 4 points pour la Drôme).

Dans le même temps, la part des moins de 30 ans tend à diminuer, passant de 38% en 1999 à 35% en 2013.

Comparaison de la structure de la population par âge en 2013



Evolution de la répartition de la population par âge



Le territoire compte 8 jeunes de moins de 20 ans pour 10 personnes de 60 ans et plus (11 pour la CCPDA et Rhône-Alpes).

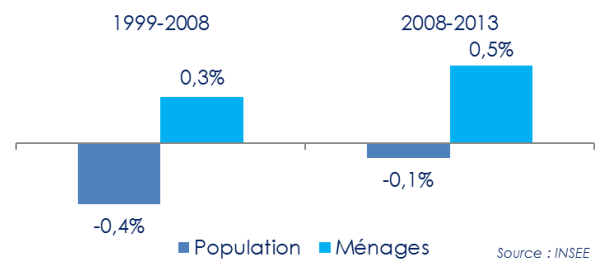
Le vieillissement s'installe en France pour plusieurs décennies encore, posant la question du positionnement de la commune en tant que centralité de la CCPDA, pour répondre à la demande en logements adaptés des personnes vieillissantes, à proximité des services, commerces et équipements.

## 8.2 Le nombre de ménages croît plus vite que le nombre d'habitants

La commune compte 1 869 ménages en 2013 contre 1 769 en 1999. La croissance des ménages se poursuit donc, à un rythme annuel supérieur à celui de la population avec 0,4% par an de 1999 à 2008 (contre -0,3% pour la population).

Malgré la baisse démographique observée pour la commune, les besoins en nombre de logements ont donc augmenté.

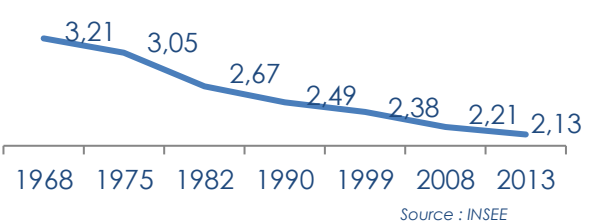
Evolution de la croissance démographique et des ménages à Saint-Vallier

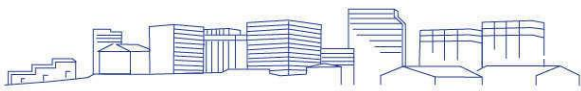


Cela traduit le phénomène de « desserrement des ménages », en raison de la décohabitation parentale des jeunes, des séparations familiales, des situations de veuvage liées au vieillissement.

À Saint-Vallier, la taille moyenne des ménages est en diminution régulière depuis les années 1970, la taille des ménages étant passée de 3,21 personnes par ménage en 1968 à 2,13 pers./mén. en 2013.

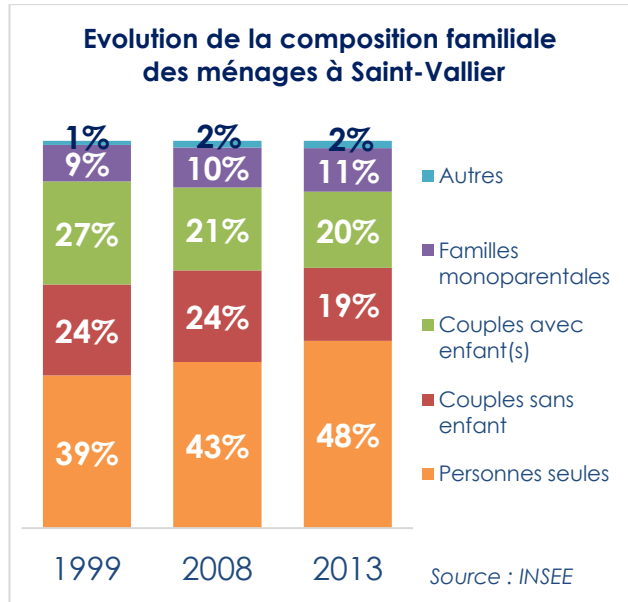
Evolution de la taille moyenne des ménages à Saint-Vallier





### 8.3 Un profil de moins en moins familial

La part des couples avec enfant(s) diminue fortement, de 7 points entre 1999 et 2013, celle des couples sans enfant de 5 points.

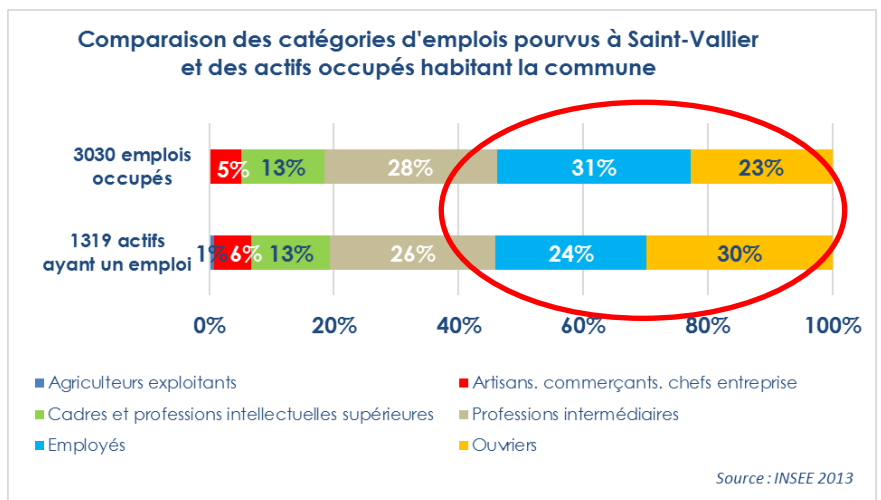


Dans le même temps, la part des personnes seules augmente de 9 points, celle des personnes seules avec enfant(s) de 2 points.

Le profil devient ainsi nettement moins familial pour les ménages habitant la commune, posant la question de la capacité de la commune à offrir un parcours résidentiel complet, notamment en ce qui concerne les jeunes ménages (type et typologie de logements, qualité, coûts...)

### 8.4 Les employés moins souvent logés sur la commune que les ouvriers,

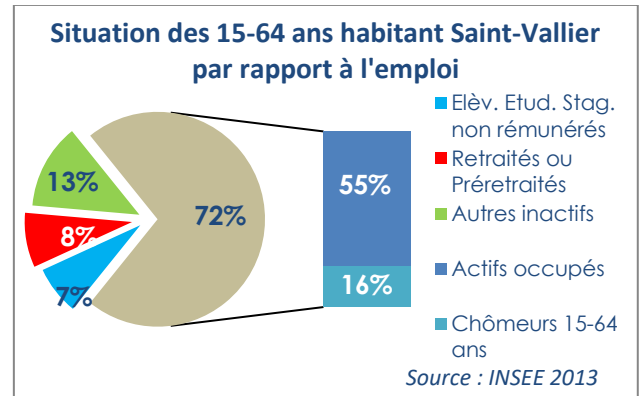
En comparant les catégories des 3030 emplois occupés par rapport aux 1319 actifs occupés habitant la commune (mais ne travaillant pas forcément sur celle-ci), la catégorie des ouvriers apparaît plus représentée parmi les habitants que parmi les emplois occupés à Saint-Vallier. À l'inverse, la catégorie des employés apparaît sous représentée. (Cf. graphique ci-contre). Cela peut induire une demande en logements abordables pour favoriser les parcours résidentiels sur la commune des ménages à ressources modestes ou intermédiaires.



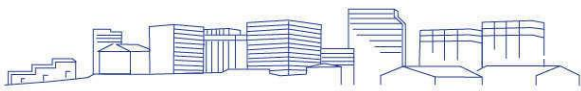
### 8.5 Un taux de chômage stable

Le territoire compte 2 430 personnes âgées de 15 à 64 ans au 1/1/2013, dont près des ¾ sont des actifs.

La part des actifs est stable (72% contre 71% en 2008), le taux de chômage au sens du recensement est en revanche plutôt élevé, de l'ordre de 16% (+2 points par rapport à 2008).





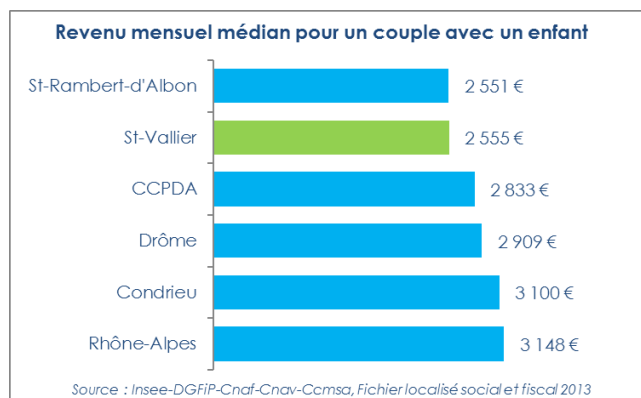


## 8.6 Un revenu médian de 17 032 € par UC en 2013

Le revenu médian disponible annuel par unité de consommation<sup>2</sup> à Saint-Vallier est inférieur à celui observé pour la CCPDA de la Drôme ou de Rhône-Alpes.

Ramené à l'échelle d'un couple avec un enfant (soit 1,8 UC), le revenu médian disponible est de l'ordre de 2 555 € par mois pour Saint-Vallier contre 2 833 € pour la CCPDA et 3 148 € à l'échelle de Rhône-Alpes.

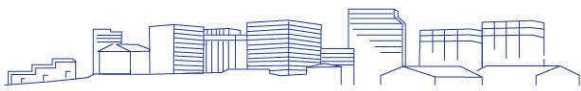
Ce niveau de revenu médian, bien inférieur au plafond d'accès à un logement locatif social classique (PLUS), s'explique notamment par une part importante de parc locatif public, permettant de loger des ménages à ressources modestes et très modestes sur la commune.



Plafond de ressources mensuels HLM hors Paris et IdF				
Au 1/1/2017 (Source Ministère du Logement)	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt Social de Location-Accession (PSLA)	Prêt locatif social (PLS)
Ménage + 1 personne à charge ou jeune couple	1 795 €	2 992 €	3 410 €	3 890 €

<sup>2</sup> L'Unité de Consommation (UC) permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle d'équivalence utilisée par l'INSEE (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :  
 - 1 UC pour le premier adulte du ménage ;

- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;  
 - 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

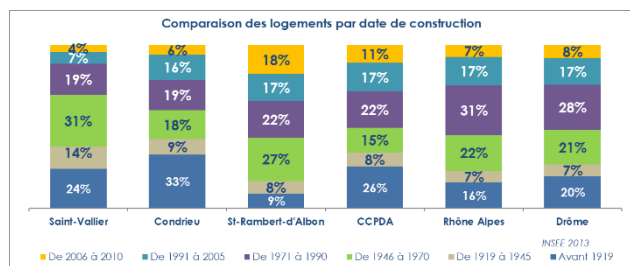


## 8.7 7 logements sur 10 en collectif

### Un parc ancien encore très fortement présent

La commune de Saint-Vallier compte 36% de son parc de logement qui date d'avant 1946, ce qui est un taux élevé pour une commune urbaine (moins de 20% pour Valence). La commune compte également une part importante de logements ayant été construits entre 1946 et 1990, souvent sans grande performance énergétique.

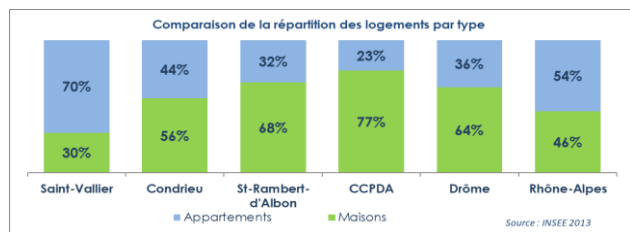
Seulement 11% des logements datent d'après 1990, contre 25% à l'échelle départementale.



### Une part très importante de collectif au regard de la taille de la commune

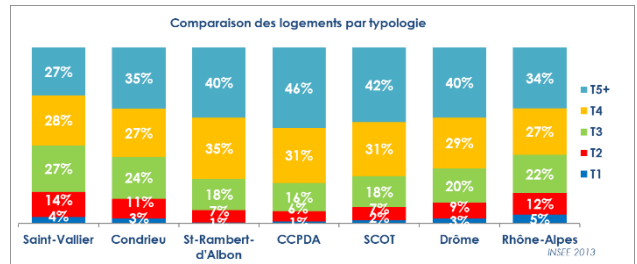
Le caractère urbain de la centralité de Saint-Vallier ressort particulièrement avec une part de logements collectifs de 70% (contre 23% pour la CCPDA ou même 44% pour Condrieu).

Cette part importante de logements en collectif par rapport à la taille de la commune (Valence en compte 75%) explique pour partie l'évasion des ménages, notamment au profil plus familial, vers des communes offrant un plus grand choix d'habitat individuel ou intermédiaire.



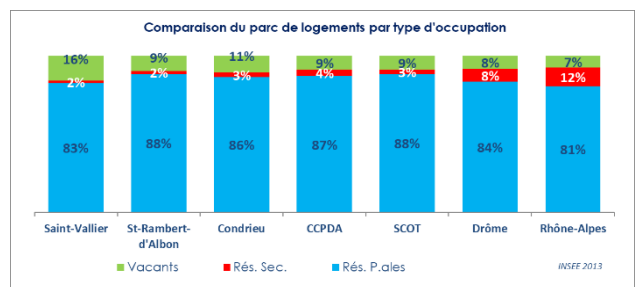
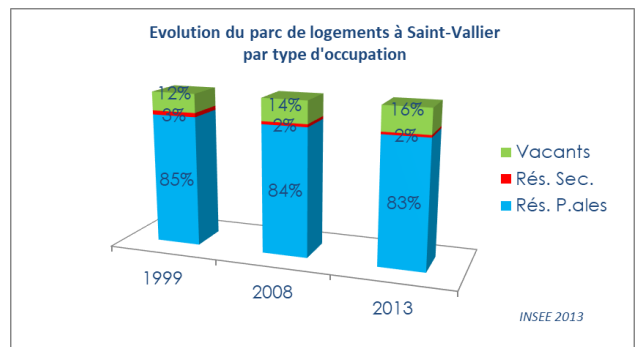
### Des typologies de logements variées

Malgré le poids du parc en collectif, le parc de logements apparaît assez varié, avec une part non négligeable de grands logements (27% de T5 et plus) et 28% de T4. Avec 18% de T1/T2, le parc est également en capacité de répondre au besoin de petits ménages.



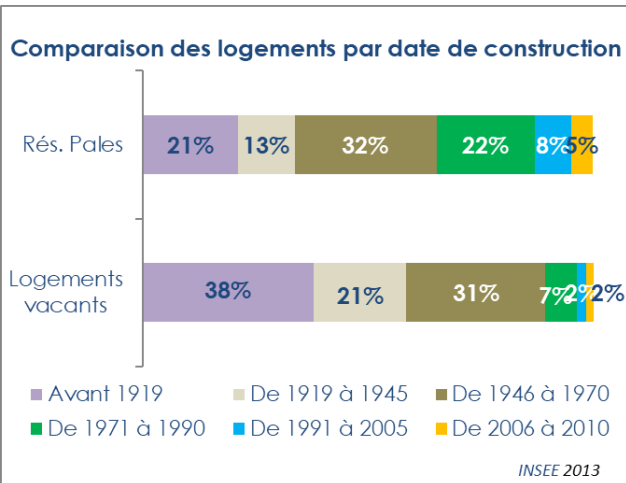
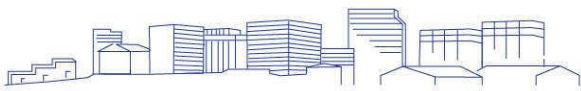
### Plus de 9 logements sur 10 sont des résidences principales

Le parc des 2 263 logements de la commune se répartit entre 1 870 résidences principales (83% du parc), 34 résidences secondaires ou logements occasionnels (2% du parc) et 359 logements vacants (16%). La part de logements vacants est importante et en croissance régulière. Elle est la plus importante par rapport aux échelles de comparaison (de 7% pour Rhône-Alpes à 11% pour Condrieu).



### 359 logements vacants au 1/1/2013

Le parc de logements vacants à Saint-Vallier présente des problématiques liées à son ancienneté (38% des logements ont été construits avant 1919 contre 21% pour les logements occupés) et à sa typologie (46% des logements sont des T1-T2 contre 18% pour le parc occupé).

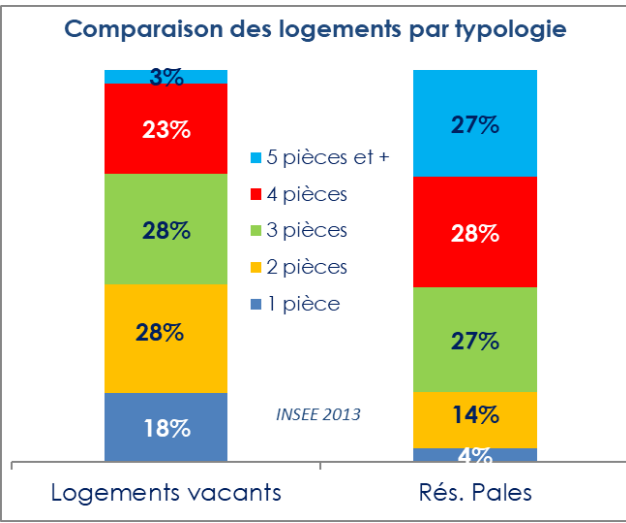


**20 logements vacants à remettre sur le marché pour 2017-2022 dans les orientations du PLH de Porte de DrômArdèche.**

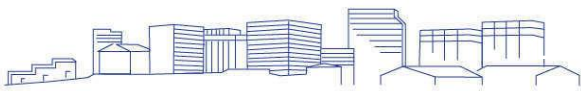
La mobilisation du parc de logements vacants est un enjeu essentiel dans la réponse aux besoins futurs en logement, car ces logements sont souvent plus présents dans les centres anciens, et donc souvent idéalement situés à proximité des services et commerces lorsqu'ils existent.

La mobilisation de ce parc permet donc souvent de favoriser le maintien de l'animation commerciale. Elle permet également de limiter d'autant le recours à la consommation foncière.

Cependant, tous les logements vacants ne sont pas mobilisables : obsolescence structurelle, rétention du propriétaire, indivision, etc.



À Saint-Vallier, l'OPAH-RU intercommunale qui a été animée de 2011 à 2016 n'a pas permis de remobiliser significativement le parc délaissé, notamment en raison de règles de l'Anah ayant favorisé l'amélioration des logements de propriétaires occupants. Une nouvelle OPAH-RU, cette fois à l'échelle communale, va être lancée dans les prochains mois et devrait permettre de mieux cibler ces logements, notamment en traitant certains îlots dans leur intégralité. Cela devrait permettre d'insuffler une nouvelle dynamique de rénovation globale du parc privé dans le centre ancien.



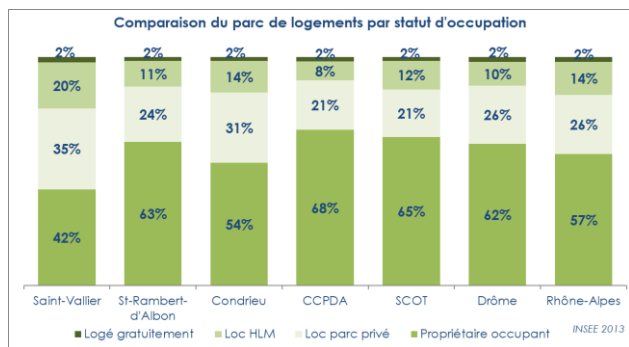
### 6 ménages sur 10 sont locataires

Saint-Vallier affirme son caractère de ville-centre avec une part importante de logements locatifs : 35% de locataires du parc privé (contre 21% à l'échelle de la CCPDA) et 20% de locataires HLM/SEM (8% à l'échelle de la CCPDA).

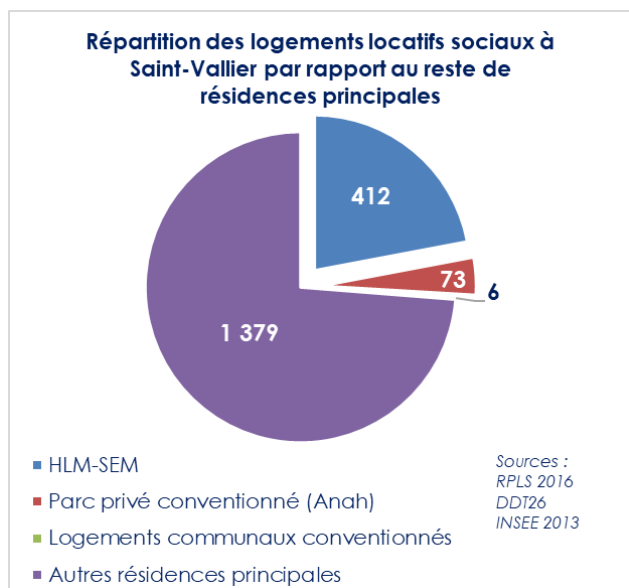
La commune compte ainsi moins d'une moitié de propriétaires occupants (contre près de 70% à l'échelle de la Communauté de communes).

La part de ménages logés gratuitement se situe à environ 2%.

Cette répartition est globalement comparable à celle de 1999.



En plus des logements locatifs publics gérés par les bailleurs sociaux, la commune compte 6 logements communaux conventionnés et 73 logements du parc privé également conventionnés avec l'Anah. Ainsi, la part des logements locatifs proposant un loyer social atteint environ le quart des logements à Saint-Vallier.

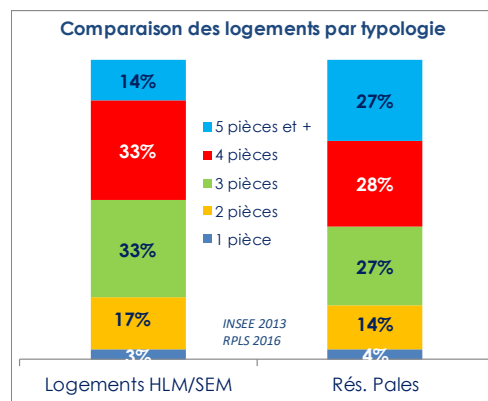


### 412 logements locatifs sociaux HLM/SEM au 1/1/2016 (RPLS)

Selon le Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), la commune comptait 26 logements vacants au 1/1/2016 dont 6 gelés pour démolition ou réhabilitation (projet Liora), soit environ 6% du parc.

En 2015, 43 ménages ont bénéficié d'une attribution au sein de ce parc, soit une mobilité d'un peu plus de 10%, dans la moyenne.

L'offre est constituée à 90% par des logements en collectif, le parc étant principalement positionné sur les typologies T3/T4.

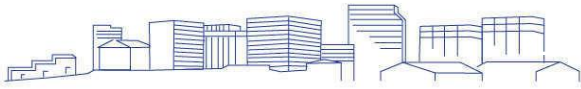


La commune compte une cinquantaine de logements livrés récemment. Côté Drôme Aménagement Habitat : Le belvédère sur une friche Novocéram en bordure du Rhône, et L'Ollanet. Habitat Pays de Romans ayant produit quelques logements au-dessus de la maison médicale.

Le projet de l'îlot Jean-Jaurès en hyper centre prévoit (pour la partie sociale) 20 logements locatifs sociaux adaptés pour les personnes à mobilité réduite ainsi que 3 villas locatives (DAH).

Le projet de rénovation urbaine Val'Ere envisage la réhabilitation d'environ 200 logements locatifs sociaux. La reconstruction d'une offre en accession pourrait finalement être décalée dans le temps, une articulation étant à trouver avec les autres projets en cours de réflexion (la friche Chatain, la requalification des îlots du centre-ville (Mézel-Verdun, Château, Cure).

En matière de mixité sociale au sein de la production de logements, le PLH de Porte de Drôm'Ardèche prévoit 20% de locatifs sociaux au sein de la production neuve (hors reconstitution de l'offre dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain).



L'Ollanet - SDH



Le Belvédère - DAH



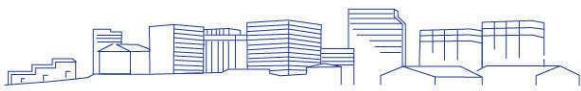
L'Ollanet - DAH



Avenue du Québec - HPR



Les Rioux



### Le projet Val'Ere : Deux grands secteurs d'intervention sur 15 ans

Le projet de renouvellement urbain (PRU) de Saint-Vallier intègre la requalification de l'ex-quartier Croisette-Rioux, rebaptisé Liora, ainsi que le centre ancien.

Ce projet implique particulièrement DAH et la CC de Porte DromArdèche aux côtés de la commune.

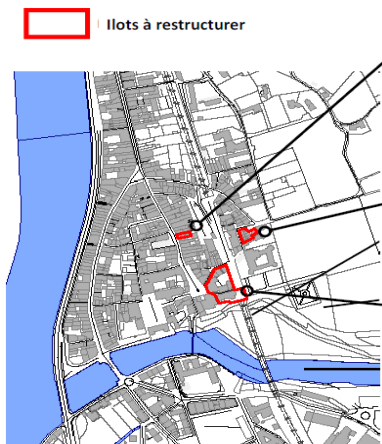
Il prévoit sur le **centre ancien** la requalification de 4 îlots dégradés : « Jean Jaurès », « Mézel/Verdun », « le Château », « la Cure ». Il s'agira au cas par cas de revaloriser ces secteurs par la réhabilitation ou démolition reconstruction, en vue de produire de nouveaux logements ou commerces, de valoriser le patrimoine, de créer de nouveaux espaces de respiration permettant de renforcer globalement l'attractivité du centre ancien.

En ce qui concerne le **quartier Liora**, il s'agit de transformer en profondeur l'image du quartier par des opérations de démolition, voire de reconstruction à terme de logements permettant une mixité sociale « vers le haut » en développant des petits programmes d'accession à la propriété. Un travail important sur le parc existant est mené en matière de réhabilitation (200 logements), tant côté parc public que sur le parc en copropriétés. Des mesures visant à améliorer les possibilités de liaisons, notamment en modes doux en direction du centre et du Rhône (les Iles de Silon, futur quartier de la friche Chatain, etc...) viendront également renforcer la proximité immédiate du quartier avec la gare et le centre commercial.

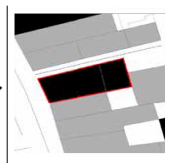


Etude de composition urbaine et projet de paysage du quartier Liora – PRU Val'Ere  
Insolites Architecture – Bigbang – Suez consulting

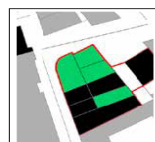
#### ILOTS DU CENTRE VILLE



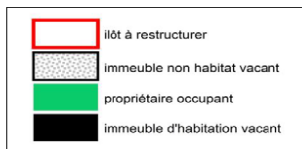
#### ILOT MEZEL VERDUN



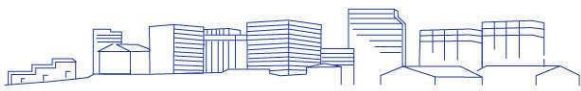
#### ILOT DU CHATEAU



#### ILOT DE LA CURE



Source : Documents préparatoires à l'élaboration du PLU – CAUE26



## 8.8 Une faible production de logements

### 158 logements commencés de 2007 à 2016

En moyenne, 16 logements ont été commencés par an depuis 2007 à Saint-Vallier. Cette production a concerné une majorité de logements en collectif (61% des autorisations) et 25% d'individuel groupé. Les logements en individuel pur ont représenté 15% de la production neuve.

Trois logements sur 10 ont été produits à partir de l'existant, sans consommation foncière.

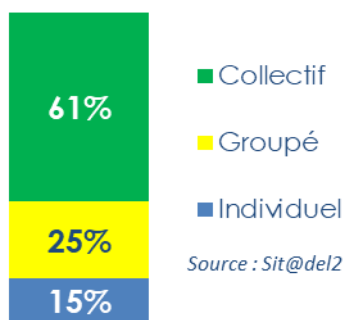
En matière de production de logements, le PLH de la CCPDA prévoit, par anticipation du SCOT, la production de 144 logements neufs en 6 ans, soit 24 logements par an, correspondant au rythme de 6 logements pour 1000 habitants par an.

Les objectifs pourront être dépassés dans le respect des « bonnes pratiques » déclinées dans le SCOT des Rives du Rhône (en cours de révision). Il s'agit de la production de logement concernant :

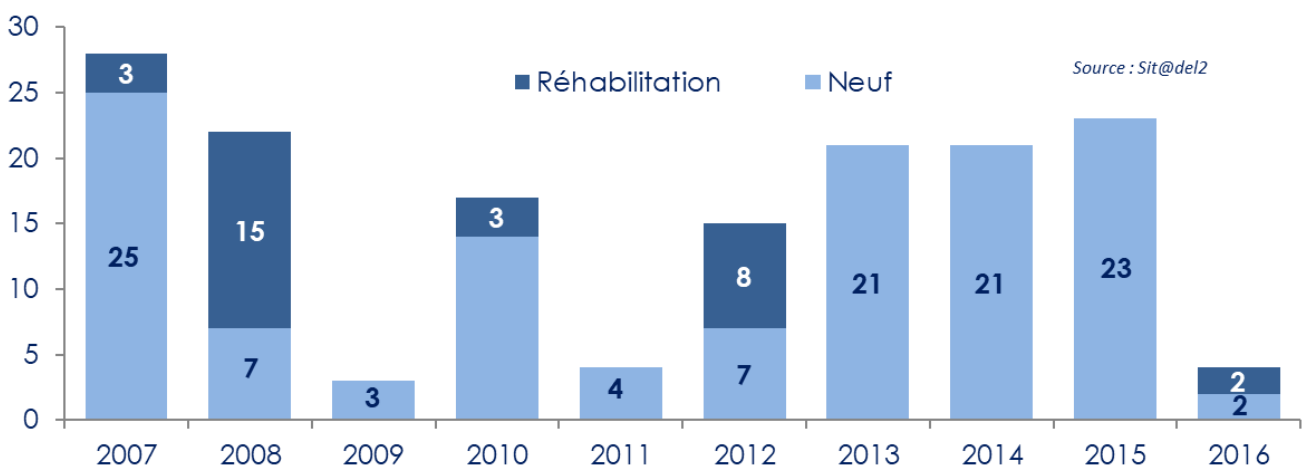
- Les publics spécifiques
- Le logement abordable
- Les opérations de renouvellement urbain avec changement de destination pour du logement
- La remise sur le marché de logements vacants après réhabilitation
- La production de logements innovants.

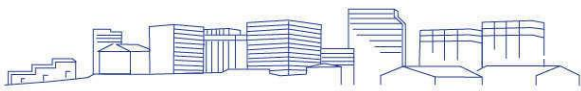
La densité moyenne attendue en matière de production neuve est de 30 logements par ha.

Type de construction des 158 logements commencés 2007-2016 à Saint-Vallier



Répartition annuelle des 158 logements commencés de 2007 à 2016 à Saint-Vallier





### Des prix de l'immobilier plutôt stables, mais à un niveau élevé

Le marché immobilier est marqué par l'image négative de la commune.

Pourtant, la demande en logements est forte sur le secteur, en lien avec le dynamisme économique de la commune. Une grande partie de la réponse est donc apportée par les communes environnantes.

**En collectif**, l'offre est très rare en neuf. Dans l'ancien, il faut compter 1000 € / m<sup>2</sup> en moyenne (dans une fourchette allant de 580 € à 1 560 €/m<sup>2</sup>), soit un T3 de 70 m<sup>2</sup> à hauteur de 70 000 €.

L'offre locative est peu qualitative. Il faut compter environ 6 € / m<sup>2</sup> (430 € par mois pour un T3 hors charges environ). La demande porte actuellement surtout sur les T2-T3 d'après les professionnels de l'immobilier.

Pour **les maisons**, il faut compter environ 170 000€ pour une villa récente de 100 m<sup>2</sup> et son terrain de 700 m<sup>2</sup>. L'offre en locatif est rare, il faut compter pour un produit similaire environ 700 € par mois.

Les prix au m<sup>2</sup> d'un **terrain viabilisé** sont aux alentours de 95 € / m<sup>2</sup> (Les terrasses d'Ollanet).

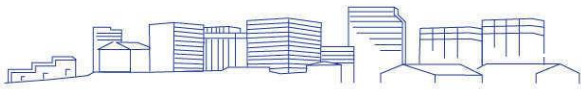


Appartement à louer rue Jean Jaurès



Lotissement communal Les Terrasses d'Ollanet





### Les possibilités de parcours résidentiel

Le parcours résidentiel des demandeurs de logement est motivé par des raisons familiales (naissance, décohabitation, vieillissement) et par des raisons professionnelles (se rapprocher de son lieu de travail).

La taille du logement est fonction des évolutions de la structure familiale, du mode (propriété ou location), des revenus. La localisation évolue suivant les modes de déplacement et l'autonomie. L'offre actuelle comprend une part importante de collectif, notamment en locatif social, mais certains manques ne permettent pas une trajectoire résidentielle continue sur la commune.

Cette situation provient à la fois du déficit :

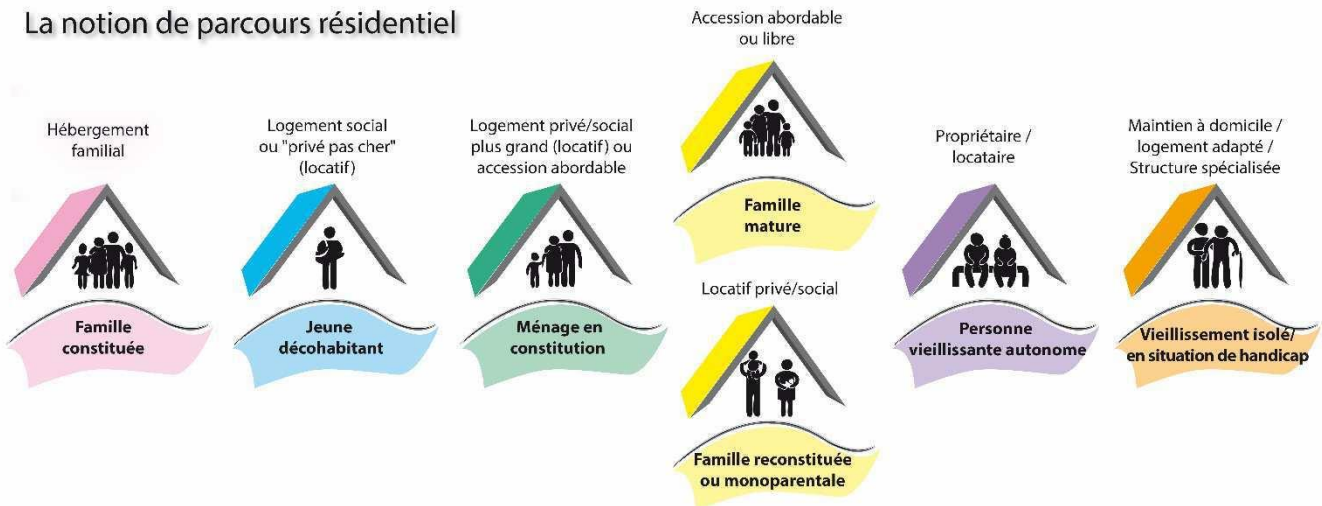
- En logements individuels ou intermédiaires, en accession «abordable» à la propriété ou en location sur de petites parcelles s'adressant aux jeunes ménages constitués ;
- En logements de qualité à destination des classes moyennes ;
- En logements adaptés aux personnes âgées.

Une diversification de l'offre pourrait être recherchée à Saint-Vallier en vue de mieux répondre à la demande en logements :

- En collectif : avec des produits de qualité afin de répondre à la demande des ménages aux ressources intermédiaires (et notamment les jeunes et les personnes âgées) ;
- En habitat de type intermédiaire, en location ou en accession.

La qualité résidentielle se manifeste par le confort donné, par l'espace disponible (avec une augmentation conjuguée du nombre de pièces et la baisse du nombre de personnes par logement) et par l'efficacité énergétique.

### La notion de parcours résidentiel





## 8.9 Les enjeux concernant la démographie et l'habitat

### Les atouts :

Un solde migratoire qui redevient positif pour 2008-2015, qui témoigne d'un regain d'attractivité de la commune ;

Un potentiel de reconquête démographique important au regard des équipements présents sur la commune, comparables à ceux d'une ville de 10 000 habitants ;

Des typologies de logements assez variées, mais un parc collectif très présent ;

Une offre en locatif social très importante (bénéficiant d'un important projet d'amélioration en cours) ;

Une OPAH-RU à venir et des secteurs de projets potentiels nombreux et stratégiques, dont la friche Chatain faisant l'objet de réflexions avec l'EPORA.

### Les contraintes ou fragilités

Un parc ancien difficile à adapter aux attentes : problèmes de structure, marché immobilier peu porteur, contraintes patrimoniales, etc. ;

Des ménages avec enfants qui sont de moins en moins représentés sur la commune, alors que la ville centre concentre les équipements ;

Une offre locative sociale concentrée sur le quartier Liora ;

Une demande en produits adaptés en direction des seniors qui va fortement s'accroître, en lien avec les caractéristiques de centralité qu'offre Saint-Vallier.

### Les enjeux

La diversification des logements proposés sur la ville-centre de la CCPDA est l'un des enjeux essentiels pour accroître son attractivité, en lien avec la poursuite de la requalification des espaces publics.

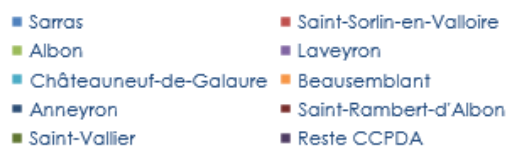
Cette diversification doit impérativement passer par la reconquête du parc existant, en lui permettant de se restructurer pour répondre aux attentes actuelles en matière d'habitat. L'ensemble des segments sont potentiellement concernés, du locatif social en passant par l'accession à la propriété en passant par le locatif privé. La prise en compte d'attentes spécifiques concernant les jeunes ménages établis et les personnes vieillissantes doit guider les réflexions autour des projets, notamment en poursuivant le développement d'opération d'habitat intermédiaire.

Dans le contexte d'une image globalement terne de la commune, la qualité apportée aux projets à l'échelle du logement, de l'immeuble et de son insertion dans la vie du quartier doit plus qu'ailleurs encore être au cœur des préoccupations, afin de mener, par une succession « d'électrochocs », à la prise de conscience de chacun, du potentiel (sinon des qualités réelles) de la commune.

## 8.10 Les activités économiques

Saint-Vallier constitue un pôle d'emploi principal pour la Communauté de communes Portes de DrômArdèche (3096 emplois soit 20% des emplois occupés du territoire).

Répartition des emplois au sein de la CC Porte de DrômArdèche



Source : INSEE 2013

Saint-Vallier possède une capacité à offrir des emplois et un profil d'activités diversifiées qui se partagent entre trois grands caractères :

- Le premier, endogène, dont le maintien, le renforcement ou le développement restent liés au marché local (petits commerces, services, etc.) et à son positionnement de bourg-centre à l'échelle du bassin de vie à dominante rurale de la CCPDA ;
- Le second, territorial, dont la dynamique répond à des marchés régionaux (des activités de production ou artisanales présentes) ;
- Le dernier, à l'échelle supérieure, relevant de décisions liées à des stratégies de groupes d'intérêt national ou international).

### Le secteur tertiaire représente près des trois quarts des emplois de la commune

Le principal secteur d'emplois à Saint-Vallier est l'Administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (42% des emplois), en lien avec la présence de nombreux équipements de centralité (Hôpital, Collège et Lycée, Maisons de retraite, etc.).

Le secteur du commerce, des transports et services divers emploie quant à lui 31% des emplois.

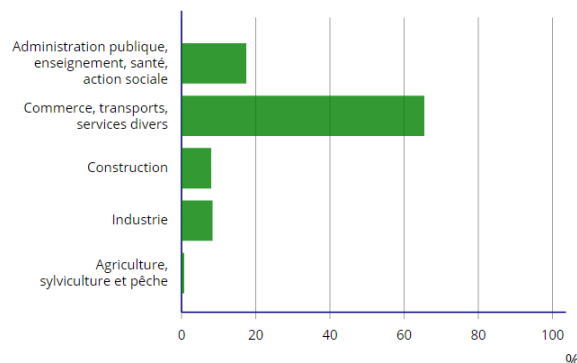
L'industrie se maintient avec une part non négligeable d'emplois (25% contre 13% à l'échelle de la France métropolitaine). Cette particularité est liée à la tradition manufacturière du Nord Drôme.

Le secteur de la construction est celui qui a connu la perte d'emplois la plus importante (-34% entre 2008 et 2013), en lien avec la crise immobilière de ces dernières années.

Les emplois par secteur d'activité	2008		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>3 051</b>	<b>100%</b>	<b>3 030</b>	<b>100 %</b>
Agriculture	16	0,5%	19	0,6%
Industrie	721	23,6%	750	24,8%
Construction	92	3,0%	61	2,0%
Commerce, transports, services divers	1 034	33,9%	938	31,0%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 187	38,9%	1262	41,6%

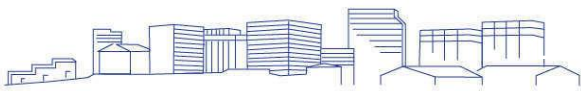
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires lieu de travail.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.



### Les principaux sites d'accueil des activités sur la commune

Les activités sont réparties sur trois zones d'activités, mais également en diffus, notamment en termes de services à la personne, petit artisanat, ou divers praticiens liés à la médecine ou au bien-être.

**La zone intercommunale « Les Îles ».** Au Sud de la commune, cette zone de 7 ha est aujourd'hui complète. Deux établissements ont fait remonter un besoin d'extension : Gédimat et l'imprimerie de la Vallée.



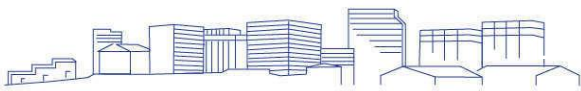
**La zone « CNR ».** À l'Ouest de la précédente (au-delà des pointillés sur la photo ci-dessus) elle dispose de quelques disponibilités, mais les entreprises doivent avoir un lien avec le Rhône. Elle est plutôt dédiée aux matériaux. La CCPDA assure la gestion de la location des lots pour le compte de la Cie Nationale du Rhône.

**La zone « Les Pierrelles ».** Cette zone est très peu qualitative et marque négativement l'entrée Nord de ville le long de la RN7. La question du devenir du secteur pose question, notamment autour de l'emprise de Céralep, dont le site est très partiellement occupé aujourd'hui.

Ce secteur pourrait être adapté pour l'accueil de logements et d'activités artisanales non nuisantes. Compte tenu des réflexions déjà engagées (friche Chatain, Val'Ere), la maîtrise d'un phasage de programmation apparaît toutefois nécessaire.



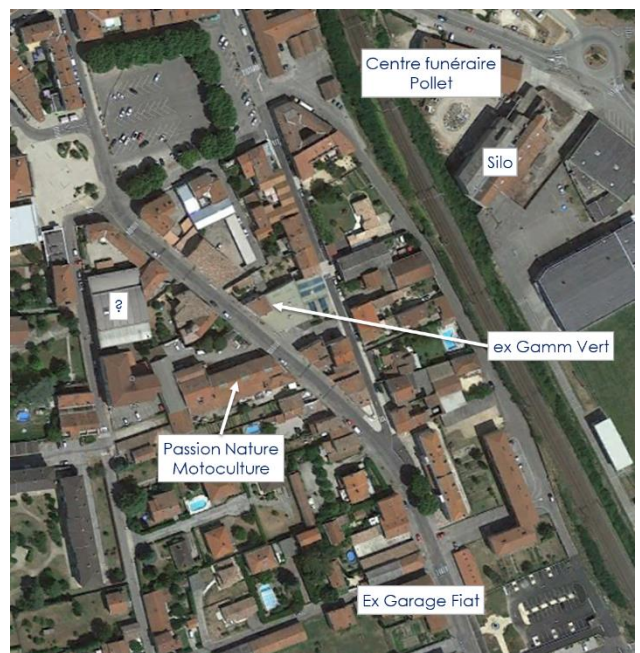
**La zone intercommunale « La Brassière ».** À l'Ouest de la précédente, elle s'étend sur 9 ha. Elle accueille des entreprises de pointe dans l'aéronautique. Il y a une rotation d'entreprises et/ou d'enseignes en cours, mais les sites demeurent occupés. L'entreprise DAHER qui a acquis les locaux que lui louait la CCPDA est en cours d'extension sur le tènement au Sud (auparavant occupé par un stockage de sel).

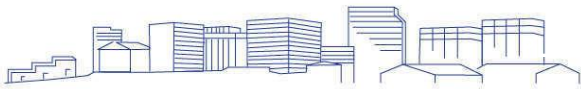


### Des activités présentes en diffus dans la zone urbanisée

Il existe de nombreux sites d'activité encore présents au sein de l'enveloppe urbaine, pouvant générer certaines difficultés (accès, desserte, nuisances, etc.).

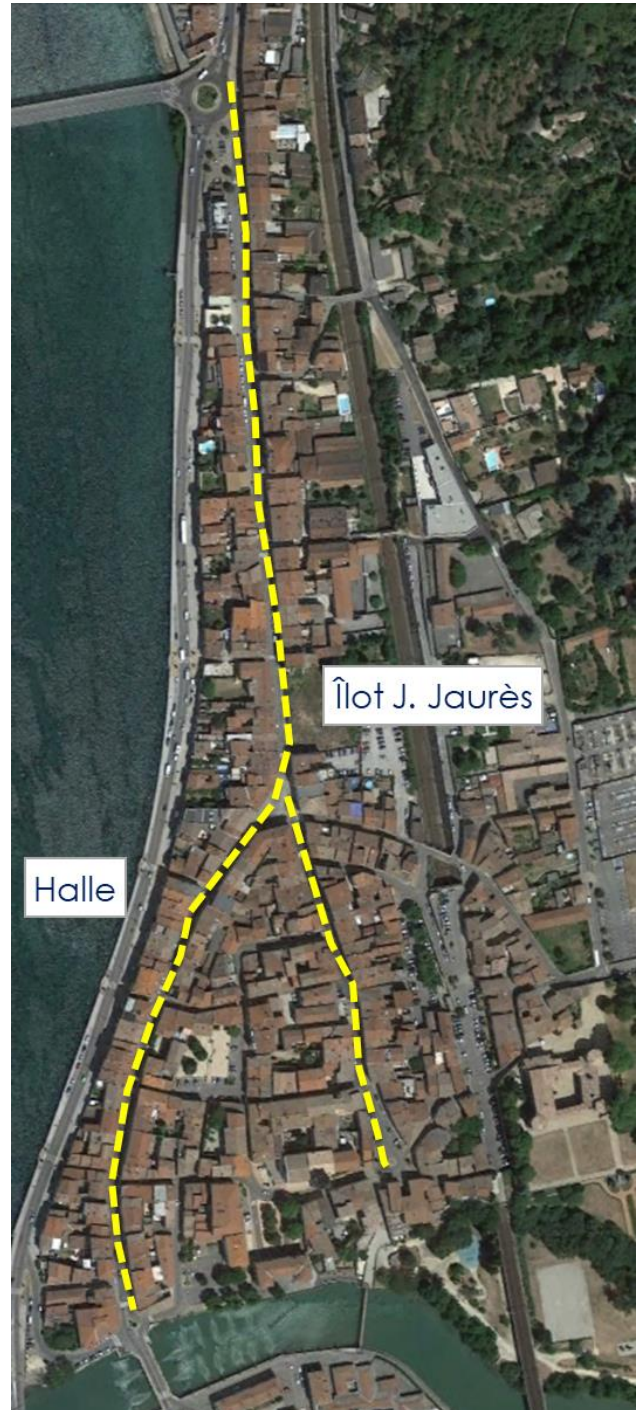
Certains de ces sites sont aujourd'hui désaffectés (Novocéram / PRSE) et représentent un potentiel important de renouvellement urbain, dont la destination doit être précisée : habitat, activités non nuisantes, éventuellement quelques commerces de proximité dès lors qu'ils ne concurrencent pas l'offre du centre historique.





notamment sur le secteur du « Buissonnet » où se trouve le Leader Price (cf. localisation à partir des photos satellite).

**Le commerce du centre** : il s'étire le long de deux linéaires principaux du centre historique : Avenue Jean Jaurès au Nord, puis les rues de Verdun à l'Est et du Président Wilson à l'Ouest.



### Des besoins en locaux d'activités

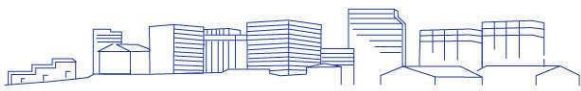
Si les terrains à vocation d'activité sur la commune apparaissent aujourd'hui limités, des zones sont actuellement aménagées et proposent des disponibilités adaptées aux différents besoins d'implantation (vocation plutôt artisanale à Sarras, accueil d'entreprises de grande superficie à PANDA notamment).

En revanche, il manque des locaux d'activité pour des surfaces de 250 m<sup>2</sup> à 500 m<sup>2</sup> pour de l'artisanat ou des PME. Un projet de pépinière est en cours de réflexion à Sarras par le CCPDA.

### Le commerce

Le commerce à Saint-Vallier est réparti entre le centre historique, le Champ de Mars et la zone InterVal, au sud de la commune. Quelques surfaces commerciales sont toutefois disséminées sur le reste de la commune,

Ce commerce apparaît aujourd'hui fragilisé, notamment en raison d'une population paupérisée. Mais le déficit d'attractivité réside également dans l'absence de cheminements propices à la promenade en centre-ville et reliant celui-ci aux autres quartiers de la



commune. De plus, la vacance importante des commerces et des logements n'aide pas à la valorisation de ce secteur.

La reconstruction de l'îlot Jean Jaurès inclut 3 cellules commerciales qui devraient intégrer un Proxi.



Rue du Président Wilson



La Halle et la rue de Verdun

**Le Champ de Mars** connaît moins de vacance. Il accueille le marché le jeudi matin sur la place fraîchement rénovée. Les locaux de l'ancien Gamm Vert sont repris par la pharmacie qui souhaite développer son activité de prothèses médicales ainsi qu'un « drive ».



Rue de Verdun

Saint-Vallier s'inscrit dans la **démarche régionale de management de centre-ville et de territoire MG2T** visant, dans le cadre d'un partenariat public-privé, de travailler sur l'offre commerciale, le cadre de vie et les espaces publics ainsi que sur l'image la promotion et le marketing territorial.

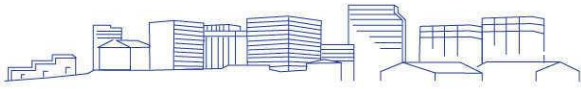
Une **étude expérimentale est également lancée en partenariat avec l'Anah** et dans le cadre du projet Val'Ere sur la redynamisation commerciale du centre.



Rue du Président Wilson



Place Aristide Briand



La zone InterVal (au Nord de la zone d'activité de la Brassière) a permis à de nombreuses enseignes déjà présentes à Saint-Vallier de se relocaliser dans des locaux plus adaptés et bénéficiant d'un effet vitrine décuplé en bordure de la RN7. Il s'agit notamment de Gamm Vert, des établissements Morin et de l'Intermarché.

Un Sport 2000 a ouvert dans la zone début mars, occupant le dernier emplacement disponible.

La zone bénéficie d'une bonne attractivité.



Au nord de la commune, le site de l'ancien Intermarché est transformé en un Netto conservant une pharmacie agrandie, un projet de boulangerie, tabac-presse et une station de carburant.

## Le tourisme

La commune bénéficie de nombreux atouts touristiques, notamment en lien avec le Rhône ou la Galaure :

- La zone de loisirs des îles de Silon, (Tennis, Jeux d'enfants, Espace de loisirs et de restauration (Restaurant L'Ambigu) + location de vélos, centre aquatique « Bleu rive », Camping communal\*\*\*) ;
- La ViaRhôna qui, venant du Nord, longe la zone de loisirs des îles de Silon avant d'emprunter le pont en direction de Sarras ;
- La Halte fluviale ;
- Les jardins de la Galaure (jeux pour enfants et parcours de santé)
- Circuits VTT et randonnées pédestres ;
- Visites thématiques depuis Lyon en vélo électrique avec remontée du Rhône en bateau (Boat'n Bike, activité portée par « La compagnie des canotiers »







Le **camping des îles de Silon**, propose 77 emplacements. Il est ouvert du 15 mars au 15 novembre, accueille surtout des Hollandais, Allemands et Belges, pour 1 à 2 nuitées, lors d'un trajet Nord-Sud ou inversement. Quelques habitués viennent passer leurs vacances tous les ans.

Les 4 bungalows se louent en général pour une semaine. Le remplissage est bon sur Juillet-Août, mais faible en dehors.



**La commune ne compte plus d'hôtel** depuis la transformation de l'Hôtel Terminus en logements. Il existe quelques chambres d'hôtes (Moulin Galuzot). L'aire de camping-car de Laveyron répond aux besoins du secteur.

Toutefois la réinvestissement de la friche Châtain pourrait permettre de développer une offre hôtelière bien située (en bordure de RN7 entre la gare et le Rhône)

La valorisation des coteaux (réfection des terrasses, réimplantation de la vigne, remise en valeur des cabanons, maraîchage en fond de vallée) portée par l'association Collines et Coteau est soutenue par la Ville et la Communauté de communes. Elle permettra de renforcer l'image du territoire et de Saint-Vallier en particulier et d'en tirer une production locale.

La commune propose des **activités ou équipements culturels et patrimoniaux** :

- Château de Diane de Poitiers (fermé au public).
- Eglise Saint-Valéry (XII<sup>ème</sup> siècle)
- Cinéma « Ciné Galaure » ;
- Musée d'histoire et d'archéologie (4000 visiteurs / an).

Tout **autour du territoire, le paysage de la Drôme des collines présente** un atout important de même que les sites suivants :

- Le palais idéal du Facteur Cheval à Hauterives ;
- Le Safari de Peaugres ;
- La Cité du Chocolat à Tain l'Hermitage ;
- La maison de la Céramique à Saint-Uze comme le centre équestre.



## 8.11 Les enjeux concernant les activités économiques

### Les atouts :

Un pôle d'emplois important pour le secteur, l'hôpital représentant le principal employeur de la commune.

Le tissu entrepreneurial est plutôt en développement

Les activités sont variées

L'offre commerciale est en cours de mutation vers une offre plus qualitative

Des points d'appui touristiques non négligeables

### Les contraintes ou fragilités

Un taux de chômage important parmi la population résidente

Une forte demande en locaux d'activités

Des besoins d'extension pour certaines entreprises

La zone des Pierrelles, très peu qualitative en entrée Nord nuit à l'image de la commune. Les autres zones d'activité peuvent également bénéficier d'amélioration sensible (traitement paysager, espaces publics...)

Des activités ou friches industrielles nombreuses au sein de l'enveloppe urbaine

Une centralité commerciale en quête de renouvellement

### Les enjeux

Favoriser les besoins d'évolution des entreprises sur leur site ou le territoire intercommunal offrant de nombreuses possibilités

Favoriser une plus grande lisibilité entre les différents sites d'accueil et leur montée en qualité.

Favoriser à terme la mutation de la zone des Pierrelles pour une entrée de ville plus qualitative, avec une réflexion sur la mutation du secteur : habitat, artisanat non nuisant, services, espace de télétravail ?

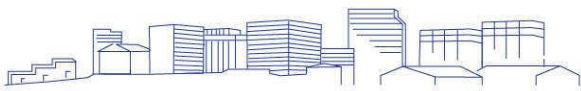
Favoriser la mutation du bâti industriel désaffecté au sein de l'enveloppe urbaine

Accompagner la redynamisation du commerce de centre-ville en retravaillant la complémentarité centre/périphérie et en favorisant la réorganisation des locaux vacants (surfaces de vente optimisées, accessibilité renforcée)

Valoriser les espaces publics et la qualité de l'accessibilité (notamment depuis la ViaRhôna) pour améliorer la chalandise du centre

Permettre l'accueil d'une offre hôtelière classique

Valoriser les nombreux points d'appui touristique et les mettre en réseau.



## 9 L'agriculture

### 9.1 Caractéristiques générales

#### Méthodologie

Ce diagnostic s'appuie sur une compilation de données :

- Le recensement général agricole (RGA) en date de 2010. Celui-ci est réalisé tous les 10 ans et recense toutes les personnes ayant une activité agricole même anecdotique. Il permet une approche générale, mais ne donne pas une image de l'agriculture « professionnelle » ;
- Un recensement agricole réalisé avec la commune et les exploitations communales ;
- Un questionnaire envoyé aux exploitants agricoles.

#### L'agriculture communale intégrée à différentes échelles.

Le PRAD 2012-2019

Le plan régional de l'agriculture durable a été approuvé par arrêté préfectoral le 24 février 2012 (article L.112-2-1 du code rural) pour la période 2012-2019. Il fixe les orientations stratégiques de l'État pour l'agriculture et l'agroalimentaire au niveau régional, et les traduit en projets opérationnels. Les enjeux du PRAD sont les suivants :

- Intégrer et développer les activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires rhônalpins ;
- Améliorer la performance économique des exploitations agricoles rhônalpines dans le respect des milieux naturels ;
- Garantir et promouvoir une alimentation sûre, de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs rhônalpins ;
- Faciliter l'adaptation de l'agriculture rhônalpine aux changements et accompagner les évolutions.

Le territoire de Saint Vallier n'est pas considéré comme un espace agricole à fort potentiel.

#### Les appellations

La commune est comprise dans l'aire de production de produits bénéficiant d'une Appellation d'Origine Contrôlée ou d'une Appellation d'Origine Protégée.

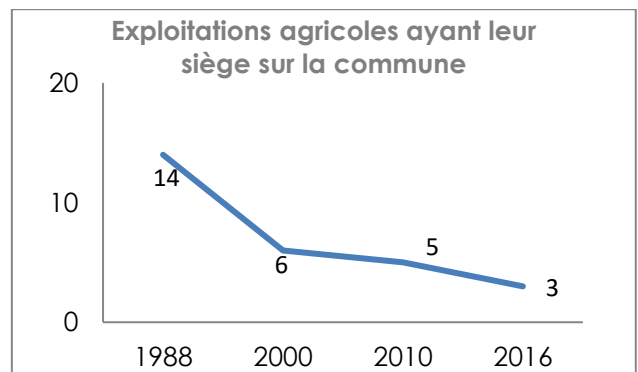
L'AOC Picodon recouvre l'ensemble de la commune. Elle fait aussi l'objet de nombreuses Indications Géographiques Protégées :

- Vin rosé, blanc et rouge (Collines Rhodaniennes, Comté de Grignan...)
- Mousseux Méditerranéen
- Volailles de la Drôme
- Pintadeaux de la Drôme

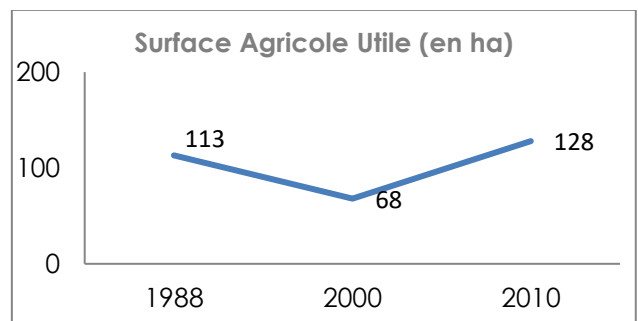
Compte tenu des exploitations et de leur production, aucun des agriculteurs professionnels de Saint-Vallier ne bénéficie de ces appellations.

#### Caractéristiques agricoles communales (source : Données du RGA)

Sur la commune, le nombre d'exploitations a subi une diminution entre 1988 et 2010 : leur nombre a été divisé par 3. En 2016, le nombre de sièges d'exploitations agricoles situés sur la commune est de 3.



En parallèle, la surface agricole utile est en augmentation constante entre 2000 et 2010 et dépasse même la surface utile de 1988. En 2010, la surface agricole utilisée par les exploitations est de 128 ha.



Le travail agricole représente 7 UTA (unité de travail agricole) en 2010 et 2000 alors qu'il était de 20 UTA en 1988.



### Les productions

Les productions des exploitations ayant leur siège sur la commune de Saint-Vallier sont les suivantes :

- Arboriculture (abricots uniquement)
- Vache allaitante (un exploitant uniquement)

### L'assolement

Les surfaces agricoles occupent une très faible superficie au Nord Est du territoire communal. L'assolement est très majoritairement composé de prairies permanentes.

### Les conflits recensés

Les conflits avec les usagers ont conduit un des exploitants situé sur le plateau agricole à arrêter son activité d'élevage pour ne continuer que la production d'abricots.

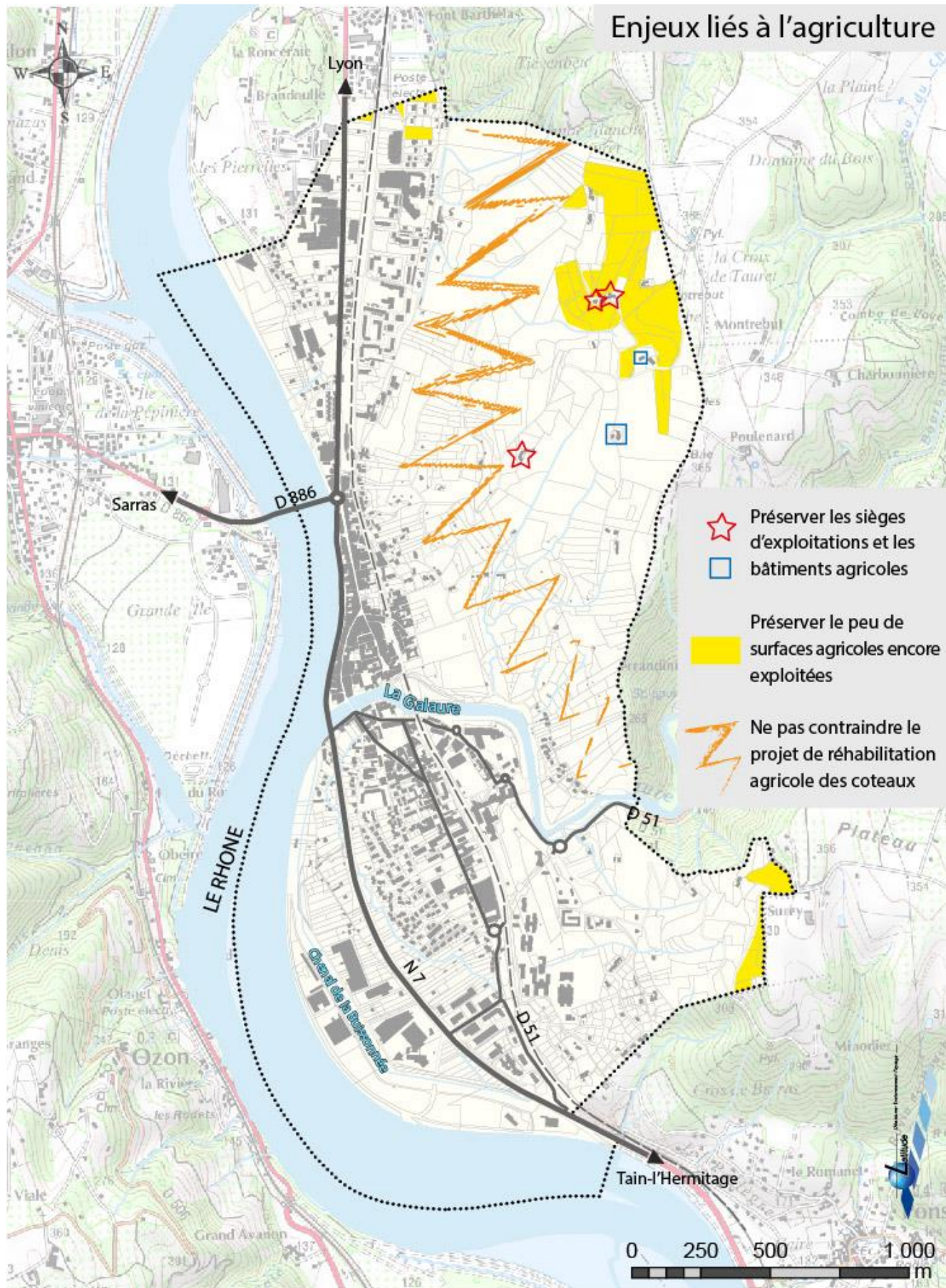
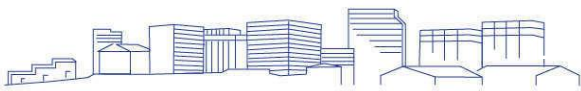
### L'avenir de l'agriculture sur la commune

1 des 3 exploitations présentes sur la commune va cesser son activité d'ici 5 ans, sans reprise prévue.

La commune a en projet la réhabilitation des coteaux et fonds de vallée en friche. Elle souhaiterait mobiliser 110 ha de parcelles privées en agriculture biologique, principalement maraîchage en vallée et vignes sur les coteaux. La gestion se ferait sans mécanisation lourde et permettrait ainsi de restructurer le sol et de diminuer le risque d'incendie sur le territoire.

Pour les vignes, la commune souhaite utiliser des cépages anciens et valoriser la production par des AOP. De plus, la restauration des cabanes de vignes valoriserait le patrimoine et l'histoire de Saint Vallier. Ce projet communautaire devrait voir le jour d'ici 4 à 5 ans et apportera un attrait touristique non négligeable sur Saint-Vallier.







## 9.2 Les principaux enjeux concernant l'agriculture

### **Les atouts :**

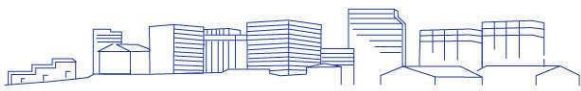
Un projet communal porteur pour l'agriculture en termes « d'effet vitrine » et attractif pour le tourisme, mais aussi restructurant pour le paysage.

### **Les contraintes ou fragilités :**

Un espace agricole réduit et des situations parfois conflictuelles avec les autres usagers.  
1 exploitation sur les 3 présentes sur la commune en cessation progressive d'activité.

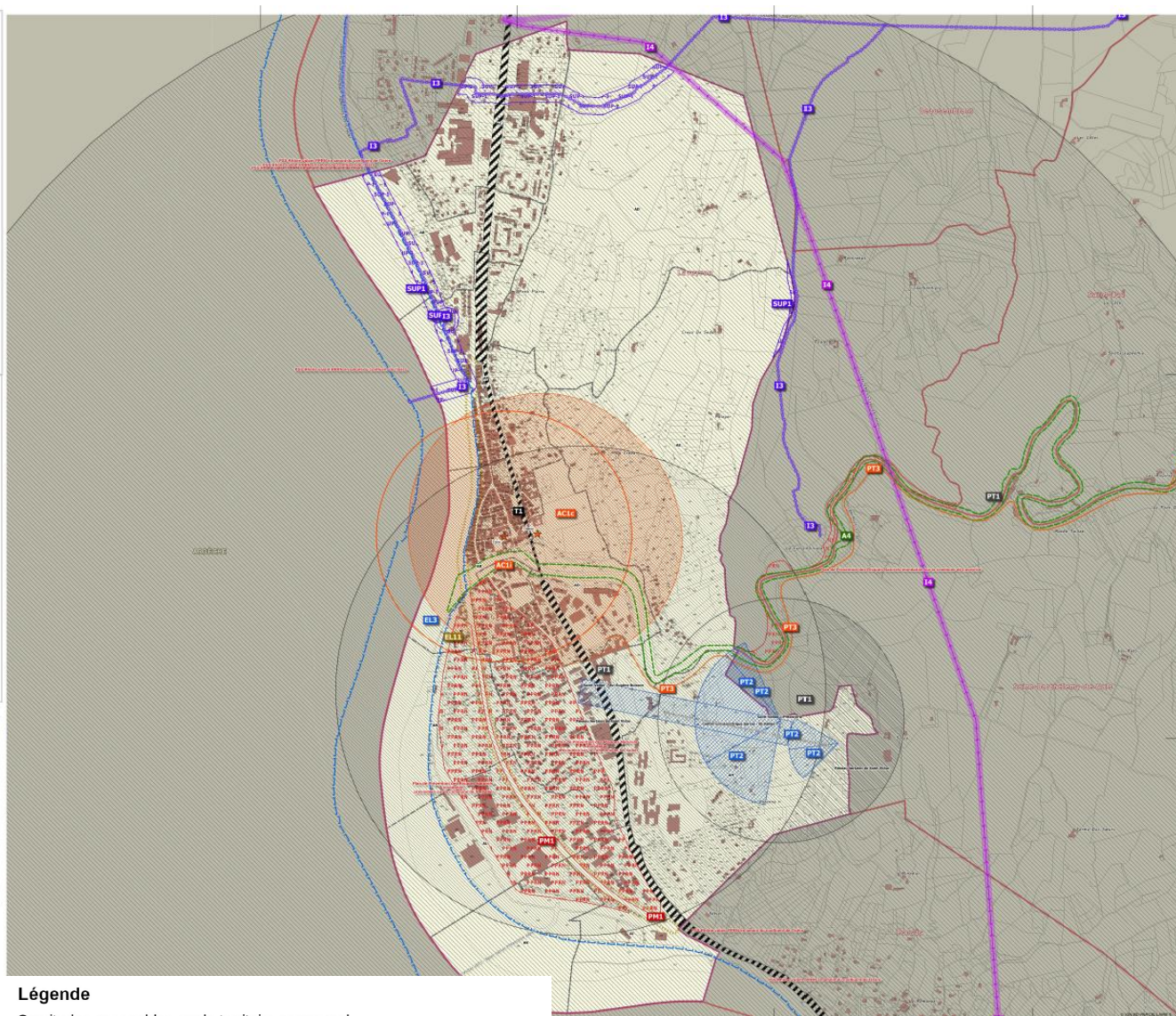
### **Les enjeux**

Maintenir un équilibre entre les enjeux de développement urbain et les enjeux liés au projet de réhabilitation des coteaux















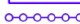


## 10 Les principales contraintes réglementaires

La commune est concernée par plusieurs servitudes d'utilité publique. La carte ci-après réalisée par les services de l'Etat localise ces servitudes (pour mémoire les servitudes sont annexées au PLU).



### Légende

#### Servitudes opposables sur le territoire communal

-  A1 : Conservation des eaux : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non demaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
-  AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques inscrits.
-  AC2 : Servitudes de protection des monuments historiques classés.
-  EL11 : Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
-  EL3 : Servitudes de halage et de marche-pied.
-  PPRN : Plan de prévention des risques naturels prévisibles.
-  PT1 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques : concernent la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques - zone de protection.
-  PT1 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques - zone de garde.
-  PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles autour des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat : zone secondaire de dégagement.
-  T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer.
-  TMD : Servitudes relatives aux zones de danger autour des canalisations de Transport de Matières Dangereuses.
-  B : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
-  I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
-  PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
-  AC1 : Monument historique, localisation du centre.

#### Limites administratives

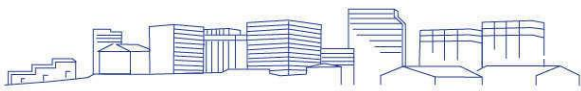
-  Section cadastrale
-  Limite communale



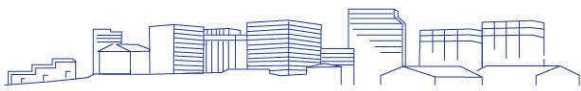
## 11 Synthèse des principaux enjeux

Thématique	Points forts	Points de vigilance	Enjeux
La démographie et l'habitat	<p>Un solde migratoire qui redevient positif pour 2008-2013</p> <p>Un potentiel fort de reconquête démographique pour cette ville centre du territoire</p> <p>Des typologies de logements assez variées, mais un parc collectif très présent</p> <p>Une offre en locatif social importante (renouvellement en cours)</p> <p>Une offre foncière importante, sur des tènements particulièrement stratégiques</p> <p>Une OPAH-RU en cours</p> <p>Des réflexions avancées sur la friche Chatain avec l'EPOA</p>	<p>Un parc ancien difficile à adapter aux attentes : problèmes de structure, marché locatif peu porteur, contraintes patrimoniales.</p> <p>Les ménages avec enfant(s) sont de moins en moins représentés sur la commune.</p> <p>Une offre en locatif social concentrée à Liora.</p> <p>Une demande de produits adaptés en direction des seniors qui va fortement s'accroître, en lien avec les caractéristiques de centralité qu'offre Saint-Vallier.</p> <p>Un foncier complexe à mobiliser (renouvellement urbain).</p>	<p><b>Diversifier l'offre de logements proposés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'attractivité de la commune en poursuivant le développement de programmes de qualité (confort, efficacité énergétique, insertion dans le quartier...)</li> <li>Poursuivre le développement de l'habitat intermédiaire, permettant de répondre aux jeunes en début de parcours résidentiel ou aux seniors souhaitant se rapprocher des services</li> <li>Permettre au parc existant de se restructurer pour répondre aux attentes actuelles en matière de logements</li> <li>Favoriser les opérations en accession abordable à la propriété</li> <li>Favoriser le développement de logements adaptés pour les personnes vieillissantes</li> <li>Favoriser la mixité sociale à l'échelle de la commune</li> <li>Mobiliser et maîtriser l'offre foncière dans le temps</li> </ul>
Les activités économiques	<p>Un pôle d'emplois important pour le secteur, l'hôpital représentant le principal employeur de la commune.</p> <p>Des entreprises en développement.</p> <p>Des activités variées.</p> <p>Une mutation qualitative en cours de l'offre commerciale.</p> <p>Des points d'appui touristique nombreux.</p> <p>Un projet de réhabilitation des coteaux et fonds de vallées qui va constituer un atout touristique non négligeable et permettre de redynamiser la filière agricole</p>	<p>Un taux de chômage important parmi la population résidente.</p> <p>Une forte demande en locaux d'activités.</p> <p>Des besoins d'extension d'entreprises.</p> <p>La zone des Pierrelles très peu qualitative en entrée de ville Nord, une amélioration possible des autres zones (Brassière, Iles, CNR).</p> <p>Des friches industrielles nombreuses au sein de l'enveloppe urbaine.</p> <p>Une centralité commerciale en quête de renouvellement.</p> <p>Des employés moins souvent logés sur la commune que les cadres ou les ouvriers.</p> <p>Une activité agricole en perte de vitesse depuis 30 ans (nombre d'exploitations divisé par 5)</p>	<p><b>Artisanat et industrie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les besoins d'évolution des entreprises sur leur site ou le territoire intercommunal offrant de nombreuses possibilités</li> <li>Favoriser une plus grande lisibilité entre les différents sites d'accueil</li> <li>Favoriser la mutation de la zone des Pierrelles pour une entrée de ville plus qualitative, avec une réflexion sur la mutation du secteur : habitat, artisanat, services, espaces de télétravail... (hors commerces ?)</li> <li>Favoriser la mutation du bâti industriel désaffecté en zone urbaine</li> </ul> <p><b>Commerce</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Redynamiser le commerce de centre-ville en travaillant la complémentarité centre/périphérie</li> <li>Favoriser la réorganisation des locaux vacants (surfaces de ventes, etc...)</li> <li>Valoriser les espaces publics et la qualité de l'accessibilité (notamment depuis la ViaRhôna) pour améliorer la chalandise</li> </ul> <p><b>Tourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre l'accueil d'une offre hôtelière classique, inexistante sur la commune</li> <li>Permettre la valorisation des nombreux points d'appui touristiques</li> </ul> <p><b>Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger les bâtiments d'élevage : Laisser à l'agriculteur la possibilité de faire évoluer ses bâtiments (maintenir une distance d'au moins 100 m) entre les zones urbanisables et les bâtiments agricoles)</li> <li>Maintenir l'absence de mitage des espaces agricoles</li> <li>Protéger les parcelles agricoles présentant une fonctionnalité économique ou agronomique (parcelles du plateau) et articulation avec le projet</li> </ul>





Thématique	Points forts	Points de vigilance	Enjeux
L'environnement	<p>Des cours d'eau structurants sur la commune, notamment le Rhône à l'Ouest, corridor écologique d'intérêt régional et la Galaure, corridor fonctionnel local</p> <p>Un plateau et des coteaux préservés de l'urbanisation, au sein desquels les fonctionnalités écologiques sont maintenues</p> <p>Un dispositif de traitement des eaux usées avec une capacité résiduelle suffisante, mais un réseau d'eau pluviale peu développé, ce qui peut engendrer des surcharges hydrauliques</p>	<p>Des nuisances et risques naturels et technologiques nombreux, mais connus et maîtrisés, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des nuisances sonores liées notamment à la RN7 et à la voie ferrée</li> <li>• Un risque inondation</li> </ul> <p>Des énergies renouvelables très peu exploitées</p>	<p><b>La préservation de la qualité des cours d'eau au regard des différentes réglementations</b> Gestion des eaux pluviales</p> <p><b>La préservation et la valorisation des continuités écologiques</b> Valorisation écologique des abords du Rhône et de la Galaure, intégration des fonctionnalités écologiques dans l'espace urbain</p> <p><b>La limitation des risques et des nuisances</b> Gestion des espaces boisés situés à l'Est de la commune et pouvant engendrer un risque d'incendie Prise en compte du risque inondation (PPRI existant) Intégrer les nuisances sonores (liées principalement à la RN7 et la voie ferrée) dans les projets de développement urbain</p> <p><b>Le développement et valorisation des énergies renouvelables pour la construction</b></p>
Le paysage et le patrimoine	<p>Des paysages variés sur tout le territoire avec un fort caractère patrimonial</p> <p>Un centre ancien (médiéval, XVIIe...) en partie protégé, château de Diane de Poitiers, terrasses viticoles, jardins suspendus sur le quai...</p> <p>Des éléments valorisants (façade urbaine sur les berges du Rhône, berges jardinées de la Galaure) et de nombreuses possibilités de points de vue (berges du Rhône, plateau)</p> <p>La présence de cabanes viticoles présentant un intérêt patrimonial qui pour certaines, feront l'objet d'une remise en état dans le cadre du projet de réhabilitation des coteaux</p>	<p>Un paysage contraint entre Rhône et coteaux raides :</p> <p>Un paysage laminé par des grandes infrastructures (voie ferrée, N7)</p> <p>Avec des implantations industrielles peu valorisantes le long des grands axes</p> <p>Une grande sensibilité aux impacts visuels due aux nombreuses co-vision entre les deux berges du Rhône</p> <p>Une difficulté à entretenir et valoriser le patrimoine privé lié à l'histoire industrielle de la ville et les bâtiments début XXe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les coteaux boisés et restaurer les terrasses viticoles et certaines cabanes viticoles</li> <li>• Préserver le plateau agricole et valoriser les vues panoramiques</li> <li>• Enrichir la trame verte urbaine par de nouvelles plantations et préserver les jardins comme espaces de « respiration » et en particulier les jardins suspendus au-dessus du Rhône</li> <li>• Requalifier les séquences le long des zones d'activité RN7 (surtout l'entrée Nord)</li> <li>• Apaiser les circulations le long des quais pour retrouver le contact avec le paysage du Rhône</li> <li>• Poursuivre la valorisation du patrimoine historique public et privé (itinéraires de découvertes)</li> </ul>



Thématique	Points forts	Points de vigilance	Enjeux
<p>Les dynamiques urbaines</p>	<p>Des axes majeurs générateurs de connexions facilitées à l'échelle régionale (RN7 puis A7, Gare TER) propices à l'emploi local mais également au développement d'un compromis résidentiel de qualité (moins d'une heure de Lyon en TER)</p> <p>Des axes générant également un flux de touristes important (y compris ViaRhôna) représentant un potentiel touristique et commercial</p> <p>Un nombre de places de stationnement important</p>	<p>L'effet de coupure de la voie ferrée aux franchissements limités</p> <p>La problématique de la RN7 : un axe de transit, créant un effet de frontière, supportant des flux locaux, générant des situations frictionnelles, des problèmes de vitesse et de sécurisation.</p> <p>Des carrefours problématiques le long de la RN7 : accès gare, « rond-point » entrée Sud.</p> <p>De nombreuses polarités (équipements, commerces...) induisant une multiplication des déplacements.</p> <p>Des liaisons peu attractives (sauf rives de la Galaure) entre les différents sites fonctionnels (loisirs, équipements, commerces) pour les modes doux.</p> <p>Le Rhône, frontière naturelle aux échanges supra-communaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le développement des itinéraires modes doux plus affirmés entre les différentes fonctions de la commune.</li> <li>• Permettre une plus grande perméabilité Est-Ouest</li> <li>▪ Apaiser la traversée de la RN7 : favoriser un esprit de couture et non de frontière entre les différents quartiers</li> <li>▪ Faciliter le franchissement de la voie ferrée</li> <li>• Améliorer l'accessibilité en modes doux et la qualité des espaces de chalandise du centre : valoriser les venelles nombreuses au sein des zones bâties et travailler sur les continuités de parcours</li> <li>• Favoriser l'autopartage le covoiturage, les possibilités de recharge de véhicules électriques</li> </ul>
<p>Le paysage et le patrimoine</p>	<p>Des paysages variés sur tout le territoire avec un fort caractère patrimonial</p> <p>Un centre ancien (médiéval, XVIIe...) en partie protégé, château de Diane de Poitiers, terrasses viticoles, jardins suspendus sur le quai...</p> <p>Des éléments valorisants (façade urbaine sur les berges du Rhône, berges jardinées de la Galaure) et de nombreuses possibilités de points de vue (berges du Rhône, plateau)</p> <p>La présence de cabanes viticoles présentant un intérêt patrimonial qui pour certaines, feront l'objet d'une remise en état dans le cadre du projet de réhabilitation des coteaux</p>	<p>Un paysage contraint entre Rhône et coteaux raides :</p> <p>Un paysage laminé par des grandes infrastructures (voie ferrée, N7)</p> <p>Avec des implantations industrielles peu valorisantes le long des grands axes</p> <p>Une grande sensibilité aux impacts visuels due aux nombreuses co-visions entre les deux berges du Rhône</p> <p>Une difficulté à entretenir et valoriser le patrimoine privé lié à l'histoire industrielle de la ville et les bâtiments début XXe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les coteaux boisés et restaurer les terrasses viticoles et certaines cabanes viticoles</li> <li>• Préserver le plateau agricole et valoriser les vues panoramiques</li> <li>• Enrichir la trame verte urbaine par de nouvelles plantations et préserver les jardins comme espaces de « respiration » et en particulier les jardins suspendus au-dessus du Rhône</li> <li>• Requalifier les séquences le long des zones d'activité RN7 (surtout l'entrée Nord)</li> <li>• Apaiser les circulations le long des quais pour retrouver le contact avec le paysage du Rhône</li> <li>• Poursuivre la valorisation du patrimoine historique public et privé (itinéraires de découvertes)</li> </ul>



### Les axes de travail potentiels

- Permettre la reconquête démographique de Saint-Vallier par la mise en œuvre du scénario de développement SCOT/PLH, adapté au caractère de centralité très affirmé de la commune.
- Favoriser la mixité urbaine et sociale à l'échelle de la commune en permettant la production de logements adaptés à la demande.
- Inciter à la montée en gamme de l'offre nécessaire pour favoriser un rééquilibrage de la mixité « vers le haut ».
- Favoriser la mobilisation et la maîtrise d'un foncier souvent complexe pour des sorties opérationnelles plus rapides.
- Permettre l'évolution des activités présentes sur la commune.
- Valoriser l'effet vitrine à travers les atouts de la commune en termes de paysage et d'environnement ainsi qu'à travers une activité agricole préservée et de qualité.
- La requalification du centre : espaces publics, espaces de chalandise, renouvellement du tissu urbain (démolitions), la préservation et le renforcement des « vides » et de la végétalisation (jardins, parcs,).
- Favoriser des déplacements apaisés sur la commune en limitant les effets de frontière.
- Mettre en lien les polarités communales valorisant les modes doux structurants : centre, gare, halte fluviale, ViaRhôna, zones d'activités...

